



Mémoire de fin d'études

Présenté pour l'obtention du Diplôme d'Ingénieur Agronome

Spécialisation : Territoires, Ressources, Politiques Publiques et Acteurs

**Projet de création d'une réserve naturelle régionale marine au Prêcheur :
vers une appropriation de l'outil à l'échelle locale.**

Quels leviers d'action pour une gouvernance et une gestion durables de cette aire marine protégée ?

Par Caroline Demange

Année de soutenance : 2014

Organisme d'accueil : Laboratoire LETG Brest Géomer UMR 6554 CNRS

Mémoire de fin d'études

Présenté pour l'obtention du Diplôme d'Ingénieur Agronome

Spécialisation : Territoires, Ressources, Politiques Publiques et Acteurs

**Projet de création d'une réserve naturelle régionale marine au Prêcheur :
vers une appropriation de l'outil à l'échelle locale.**

Quels leviers d'action pour une gouvernance et une gestion durables de cette aire marine protégée ?

Par Caroline Demange

Organisme d'accueil : Laboratoire LETG Brest Géomer UMR 6554 CNRS

Maître de stage : Mathilde De Cacqueray

Mémoire préparé sous la direction de : Françoise Jarrige (Montpellier SupAgro)

Présenté le 02/10/2014

Devant le jury : François Gautier Pélissier (Montpellier SupAgro)
et Simon Woodsworth (Région Languedoc-Roussillon, Direction de l'environnement)

Je remercie tout d'abord Mathilde De Cacqueray, pour m'avoir encadrée, suivie, encouragée tout le long du stage, pour sa disponibilité et sa confiance pendant ces 6 mois. Merci de m'avoir fait participer à ce projet passionnant qu'est ATOUMO !

Je remercie aussi le reste de l'équipe, Catherine Meur-Ferec, Nicolas Rocle, Jacques Denis et Yves Hénoque pour leurs précieux conseils malgré la distance, et toutes les personnes présentes au LETG pour leur accueil à Brest ces dernières semaines.

De même, je tiens à remercier vivement Yves-Michel Daunar et Amandine Limouzin pour l'accueil au sein de l'Agence des 50 Pas Géométrique en Martinique.

Merci à toutes les personnes que j'ai rencontrées pour mes enquêtes en Martinique, pour le temps qu'ils m'ont accordé et les réponses apportées.

Merci aussi à Françoise Jarrige qui m'a encadrée depuis Montpellier pour ce stage, ainsi qu'à toute l'équipe pédagogique de l'option TERPPA pour cette année de spécialisation.

Enfin un grand merci à tous ceux que j'ai rencontrés, croisés, qui m'ont accompagnée, conseillée tout au long du stage, en Martinique, à Brest et partout ailleurs.

Liste des acronymes

AAMP : Agence des Aires Marines Protégées

AMP : Aires Marines Protégées

AOT: Autorisation d'Occupation Temporaire

APB : Arrêté de Protection de Biotope

ATEN : Atelier Technique des Espaces Naturels

CAP Nord Martinique: Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

CAR-SPAW : Centre d'Activités Régional pour la mise en œuvre du protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées de la zone Caraïbe (SPAW)

CCSTI : Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle

CDL : Conservatoire du Littoral

CRPEM/CNPEM: Comité Régional/National des Pêches et Elevages Marins

DCE : Directive Cadre sur l'Eau

DCSMM : Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin

DEAL : Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

DIREN : Direction Régionale de l'Environnement

DM : Direction de la Mer

DROM : Département et Région d'Outre-Mer

DPM : Domain Publique Maritime

GAEP: Groupement des Acteurs Economiques du Prêcheur

GIZC : Gestion Intégrée des Zones Côtières

MEDD : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

ODE : Office De l'Eau

OMMM : Observatoire des Milieux Marins Martiniquais

ONF : Office National des Forêts

ONML : Observatoire National de la Mer et du Littoral

PAMM : Plan d'Action pour le Milieu Marin

PMI : Politique Maritime Intégrée

PNRM : Parc Naturel Régional de la Martinique

RBI : Réserve Biologique Intégrale

RNF : Réserves Naturelles de France

RNR/RNN: Réserve Naturelle Nationale/Régionale

SAPEM: Syndicat des Artisans Pêcheurs et Eleveurs Marins

SAR : Schéma d'Aménagement Régional

SCOT : Schéma de COhérence Territoriale

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SIMPM : Syndicat Indépendant des Marins-Pêcheurs Martiniquais

SMVM : Schéma de Mise en Valeur de la Mer

UCPA : Union Nationale des Centres sportifs de Plein Air

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

ZNIEFF : Zone d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Tables des matières

Introduction	5
1. Contexte du projet de création de la Réserve Naturelle Régionale marine du Prêcheur	7
1.1. Contexte géographique.....	7
1.1.1. Martinique.....	7
1.1.2. Le Prêcheur et le projet de réserve.....	10
1.2. Contexte historique	13
1.2.1. La protection des espaces naturels marins.....	13
1.2.2. Les outils de gestion de l'espace marin en Martinique	14
2. Démarche et méthode	20
2.1. Analyse de la gouvernance	21
2.2. Modélisation du système d'acteurs	23
2.3. Elaboration d'un outil participatif	23
3. Résultats et propositions	24
3.1. Evolution de la gouvernance du projet	24
3.1.1. Système d'acteurs : interactions et relations au territoire	24
3.1.2. L'outil réserve : les objectifs et visions d'acteurs	28
3.1.3. Evolutions, adaptations du projet : vers un consensus final	31
3.2. Analyse des opportunités et menaces de la réserve.....	35
3.3. Proposition d'un outil pour l'élaboration participative du plan de gestion	38
Conclusion	40
Bibliographie	42
Tables des figures	43
Annexes	43
Références bibliographiques du projet ATOUMO.....	63

Introduction

Depuis les années 1980, les espaces marins deviennent de véritables territoires ou meritoires aux enjeux divers (Trouillet, 2006) ; espaces d'exploitation, d'échanges, de loisirs, mais aussi espaces naturels exceptionnels, dont les fonds encore trop peu connus nécessitent une protection face à la diversité des activités et pressions croissantes.

Les aires marines protégées sont donc des espaces à enjeux territorialisés, qui se retrouvent au croisement du développement durable et de la gouvernance (Brial, 2010). La gouvernance, ici, s'entend comme le processus de coordination des acteurs, groupes sociaux et institutions, permettant d'atteindre des objectifs discutés de façon collective (Le Galès, 2006).

Dans le cadre du projet de recherche ATOUMO (voir annexe 1), « analyse des trajectoires de gouvernance en réponse aux changements systémiques marins et littoraux de Martinique », il a été décidé de faire un diagnostic partagé de la gouvernance du projet de création de la réserve naturelle régionale marine au Prêcheur. Ce diagnostic permettra de répondre à la problématique que se posent les chercheurs dans le cadre du projet : Quelles ont été les réponses en termes de systèmes de gouvernance face aux changements identifiés ?

La réserve naturelle régionale marine du Prêcheur en Martinique, (ou réserve Falco, du nom du célèbre capitaine de la Calypso) n'est pas créée à ce jour, mais l'idée suit son cours depuis les années 2000, il y a plus de 10 ans. Aujourd'hui il semble que le conseil régional, porteur du projet, a rassemblé tous les éléments nécessaires à la création de la réserve, il ne manque plus qu'une validation en plénière de la région pour que le décret de création puisse être signé.

Bien que ce type d'outil soit toujours long à mettre en place, en moyenne 6 ans d'après l'association Réserves Naturelles de France, la durée n'est pas seulement due à des lenteurs administratives ou à une inertie des institutions et des collectivités territoriales. Il s'agit aussi d'un projet qui évolue dans un contexte souvent complexe, avec une multiplicité des enjeux et des acteurs sur un même territoire. Marc Mormont, sociologue de l'université de Louvain, parle de conflits d'usages et conflits d'environnement (Conflit et territorialisation, 2006), et montre que ces conflits entre acteurs, au sens de désaccords, mettent à jour d'autres enjeux. Dans cet exemple de la réserve du Prêcheur, le contexte historique et géographique de la Martinique fait que l'on aborde rapidement des enjeux socio-économiques dans le secteur de la pêche en Martinique.

Le choix de l'outil est arrêté à une réserve naturelle régionale, mais bien que ce soit un outil réglementaire, créé pour la protection des espaces naturels et défini par le code de l'environnement, il existe suffisamment de marge de manœuvre pour permettre aux différents acteurs de s'approprier l'outil, de l'adapter à leurs objectifs. On verra à travers ce diagnostic, appuyé sur l'historique, l'évolution du projet, l'évolution de la gouvernance et les avis d'acteurs, que si l'outil réserve est difficilement accepté, car souvent considéré comme une « mise sous cloche », ici il peut être vu comme « l'objet frontière » de Tornatore (Le patrimoine comme objet-frontière, 2000). C'est-à-dire un objet abstrait dont la structure est commune aux différents mondes sociaux, et qui est assez souple pour s'adapter aux contraintes et besoins de chaque acteur. Mais lorsque ces acteurs ont plus de poids que d'autres, car appartenant à un monde social dont les intérêts sont plus représentés, les objectifs du projet initial sont souvent revus à la baisse.

Alors quels sont les évolutions de ces objectifs et enjeux de création de la réserve naturelle marine du Prêcheur ?

Quels sont les leviers d'actions pour permettre une gouvernance et une gestion durable de cet espace ?

Le travail qui suit tente de répondre à ces questions à travers l'analyse de la gouvernance du projet de création de la réserve du Prêcheur, du système d'acteurs, et d'une analyse plus fonctionnelle de la réserve. Ces résultats serviront d'abord à nourrir les recherches menées dans le cadre du projet ATOUMO, et permettront aux acteurs d'avoir une vision partagée de ce projet, et des leviers d'action pour une gestion de la future réserve. Enfin, ils serviront à élaborer un outil participatif, pour la co-construction d'un plan de gestion.

Ce mémoire est le fruit du travail d'un stage de 6 mois, réalisé au terme de la formation Ingénieur agronome de Montpellier SupAgro, spécialisation Territoire et Ressources, Politiques Publiques et Acteurs. Il a été réalisé du 1^{er} Avril au 30 Septembre 2014, dans le cadre du projet ATOUMO, monté par Mathilde De Cacqueray, post doctorante en géographie (laboratoire LETG Brest Géomer, UMR 6554 CNRS), ma maître de stage, et Nicolas Rocle, ingénieur chercheur sociologue à l'IRSTEA. Ce projet se fait en collaboration avec Jacques Denis, expert Gestion Intégrée des Zones Côtières et Yves Henocque, expert politiques mer et littoral à l'Ifremer, tous deux membres de Littocéan, et sous la coordination de Catherine Meur-Ferec, professeur de géographie (laboratoire LETG). Le projet est financé par la Fondation de France, pour la période de Mars 2013 à Mars 2015, et dont les travaux portant sur le littoral Martiniquais sont réalisés en collaboration locale avec l'Agence des 50 Pas Géométriques, à Fort de France.

Ce mémoire s'articule en 3 grandes parties. D'abord une présentation du contexte, géographique et historique du projet de réserve. Ensuite seront présentées les méthodologies utilisées qui ont permis de répondre aux problématiques.

Enfin la partie analyse et propositions ; une analyse des trajectoires de gouvernance et du système d'acteurs, mettant en évidence des leviers d'actions pour une gestion partagée durable. Les propositions de gestion à partir de dires d'acteurs et d'exemples de réserves naturelles permettront enfin de proposer un outil participatif pour l'élaboration du plan de gestion, sous forme de jeu, qui pourra servir une fois que la Réserve Naturelle Régionale marine du Prêcheur sera créée.

1. Contexte du projet de création de la Réserve Naturelle Régionale marine du Prêcheur

1.1. Contexte géographique

1.1.1. Martinique

L'île de la Martinique est un Département et une Région française d'Outre-Mer (DROM), situé à plus de 7000km de la France métropolitaine. Au milieu des petites Antilles, elle est bordée par la mer des Caraïbes et l'Océan Atlantique, et présente des caractéristiques géographiques et historiques particulières. Cette région mono-départementale, d'environ 64km de long pour 24km de large, compte plus de 400 000 habitants dans 34 communes.



Figure 1 Cartes de l'archipel des Petites Antilles de la Martinique (source : Géode Caraïbes)

L'île aux fleurs est un hot-spot de la biodiversité, « zone géographique contenant au moins 1500 espèces végétales endémiques mais qui a déjà perdu au moins 70 % des espèces présentes dans leur état originel » (Ministère de l'Ecologie). Comme dans toutes les îles de la Caraïbe, les écosystèmes de l'île présentent une richesse exceptionnelle avec de nombreuses espèces endémiques et/ou menacées. On retrouve notamment dans le milieu marin 3 écosystèmes particuliers à protéger : les herbiers, les mangroves, et récifs coralliens.

Les mangroves sont une formation végétale tropicale qui se développe dans la zone de balancement des marées, où des ligneux (souvent des palétuviers) sont à la fois refuge et nurseries de certaines espèces d'invertébrés, de poissons, d'oiseaux et de reptiles. Ces forêts particulières permettent l'équilibre de l'écosystème marin, protègent des tempêtes et tsunamis, et stabilisent la frange littorale. D'après l'Observatoire des Milieu Marin Martiniquais (OMMM), le linéaire de mangrove est de plus de 40km en Martinique. Ces forêts de palétuviers ont malheureusement été longtemps considérées comme des zones inutiles, où les déchets se sont entassés, ou bien ont été remblayées pour agrandir le territoire et permettre l'urbanisation ou la construction de zones industrielles et commerciales.

Les herbiers, moins connus, sont des écosystèmes de fonds de baies, d'une surface de 40km² autour de cette île. Ces prairies sont composées de 6 espèces de phanérogames marines, qui sont de réelles espèces végétales, à fleurs, attirant notamment des poissons juvéniles, invertébrés, et permettant aux tortues marines et oursins de se nourrir. Ils ont de plus une fonction non négligeable pour la stabilisation du substrat et l'oxygénation de l'eau.

Le système récifal martiniquais couvre 200km² le long des côtes et s'étend sur 70km. Le système récifal est un écosystème des plus productifs, permettant la vie de milliers d'espèces de

poissons, d'invertébrés en association avec les coraux. Les coraux sont des animaux vivants en colonies de polypes, construisant leur squelette calcaire à partir du carbonate de calcium présent dans l'eau. Souvent sous les tropiques, les conditions nécessaires sont réunies pour permettre leur bon développement : une eau entre 27 et 29°C, claire et bien oxygénée. La croissance de ces cnidaires est extrêmement lente, d'ordre de 2mm par an, et l'on peut observer des massifs datant de plus de 10 000 ans notamment en face de Sainte-Luce, dans le sud de la Martinique.

Ces habitats sont fragiles et sensibles à l'environnement, malheureusement on estime déjà 80% de perte de couverture récifale dans la Caraïbes, due au réchauffement climatique et aux pressions anthropiques (UICN, 2009).

Cette pression anthropique s'explique par l'augmentation de la démographie d'abord, notamment sur le littoral : la Martinique est le département français le plus dense, avec environ 350 habitants par km², soit 3 fois plus qu'en France métropolitaine (Insee, 2010). 50% du territoire martiniquais est en zone naturelle et plus de 20% en zone agricole, les 400 000 habitants sont donc répartis sur une faible surface, et plus de 87% vivent dans les 27 communes littorales (DEAL Martinique, 2014).

En plus de l'urbanisation et des pollutions engendrées, cette augmentation de la démographie a entraîné le développement des activités littorales, ayant aussi un effet néfaste sur l'environnement littoral et marin. On cible notamment les activités de pêche de subsistance, qui s'est développée sur le plateau continental où la ressource halieutique se fait rare et l'impact sur les récifs est le plus important. On dénonce aussi les activités liées au tourisme comme la plongée sous-marine et les loisirs nautiques, source de pollution et de destruction des fonds marins.

Les études des biocénoses marines et des inventaires scientifiques ont abouti à un constat de richesse extraordinaire des fonds, mais malheureusement aussi au constat de l'urgence à gérer ces milieux très fragiles qui se dégradent à vue d'œil, à dire d'experts, mais aussi de plongeurs et pêcheurs, qui sont ici les véritables observateurs du milieu.



Biodiversité marine au Prêcheur, anse Couleuvre (C.Demange)

On observe sur la carte ci-après (Figure 2, Carte des biocénoses benthiques) la richesse des coraux dans des grandes zones ouvertes très difficiles d'accès tout à l'est, côte Atlantique, une autre zone beaucoup plus fréquentée dans le sud, une zone riche aussi au niveau de la baie de Fort de France, et enfin une présence de corail sur des tombants rapidement profonds aux pieds de la montagne Pelé dans le Nord Caraïbe, notamment en face de la commune du Prêcheur.

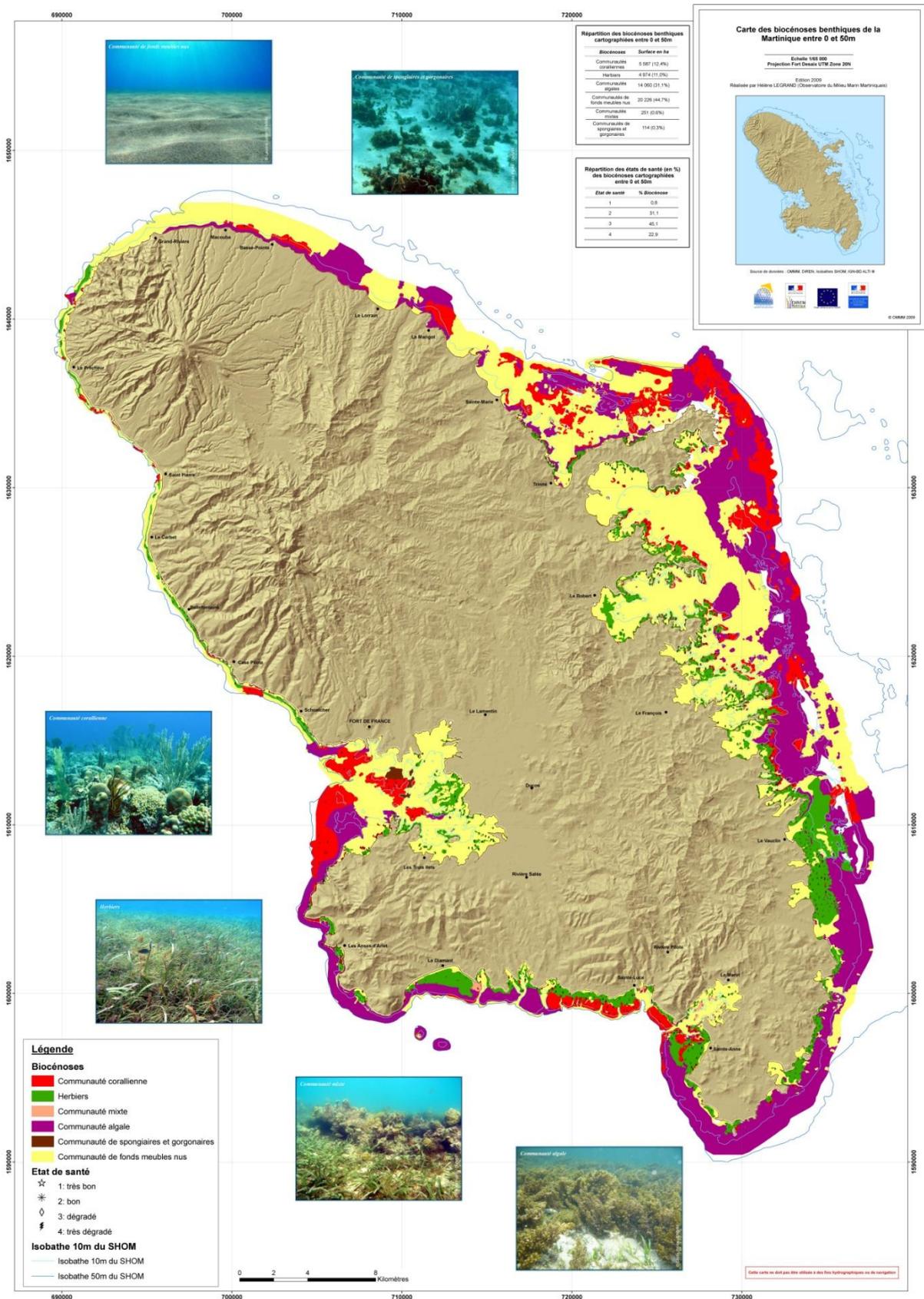


Figure 2 Carte des biocénoses benthiques entre 0 et 50m (auteur : OMMM)

1.1.2. Le Prêcheur et le projet de réserve

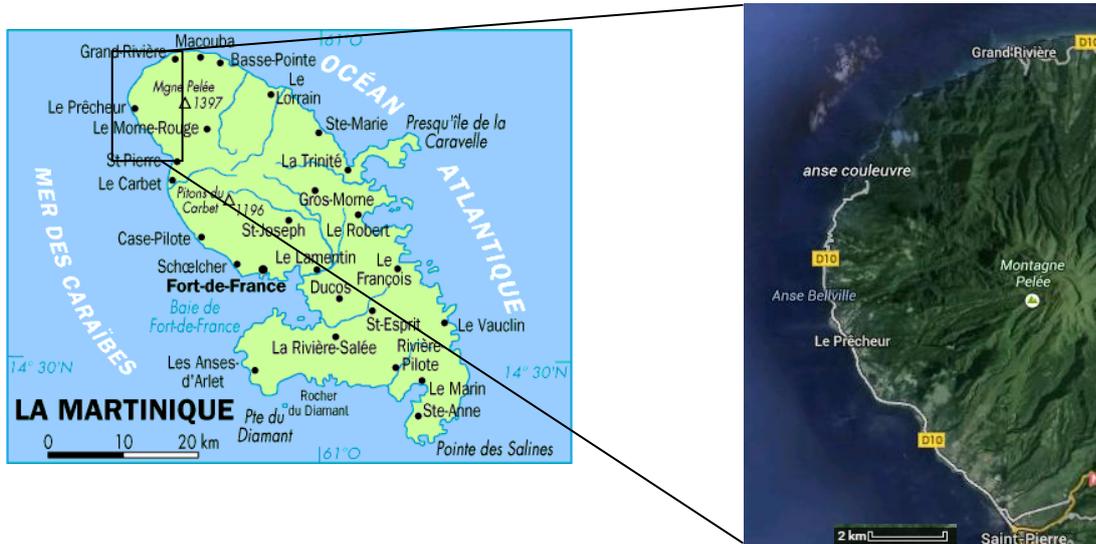
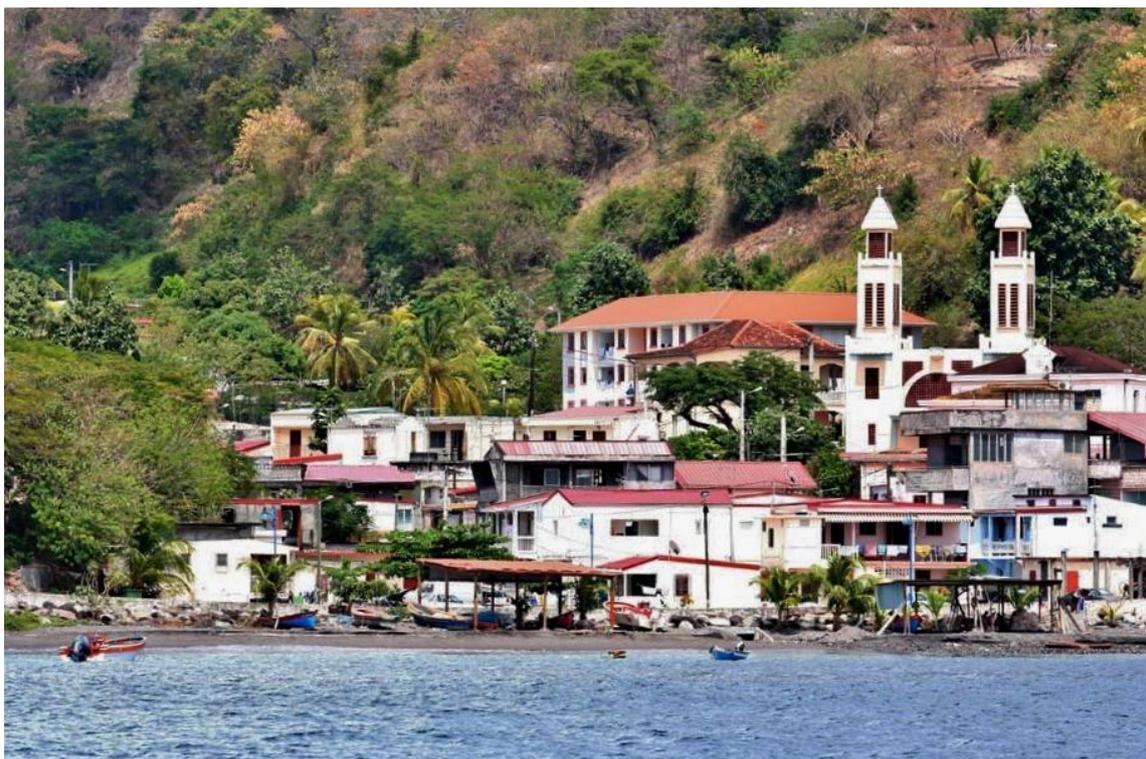


Figure 3 Carte de la Martinique, zoom sur Le Prêcheur (Source : Google maps septembre 2014)



Bourg du Prêcheur vu de la mer (Source : www.escalenautique.qc.ca)

Le Prêcheur est une commune de moins de 3000 ha, abritant 1830 habitants, située à l'extrême Nord-Ouest de l'île. La commune fait partie de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord, CAP Nord. Ce territoire du nord de la Martinique est considéré comme une zone plus sauvage, plus isolée, comparée à la partie sud de l'île (entre Fort de France et Le Robert), très urbanisée et dont l'afflux touristique est plus important. Les enjeux principaux de l'agglomération sont des enjeux de développement économique et de protection de l'environnement, cherchant à rendre plus attractif cette partie de l'île de plus en plus désertée.

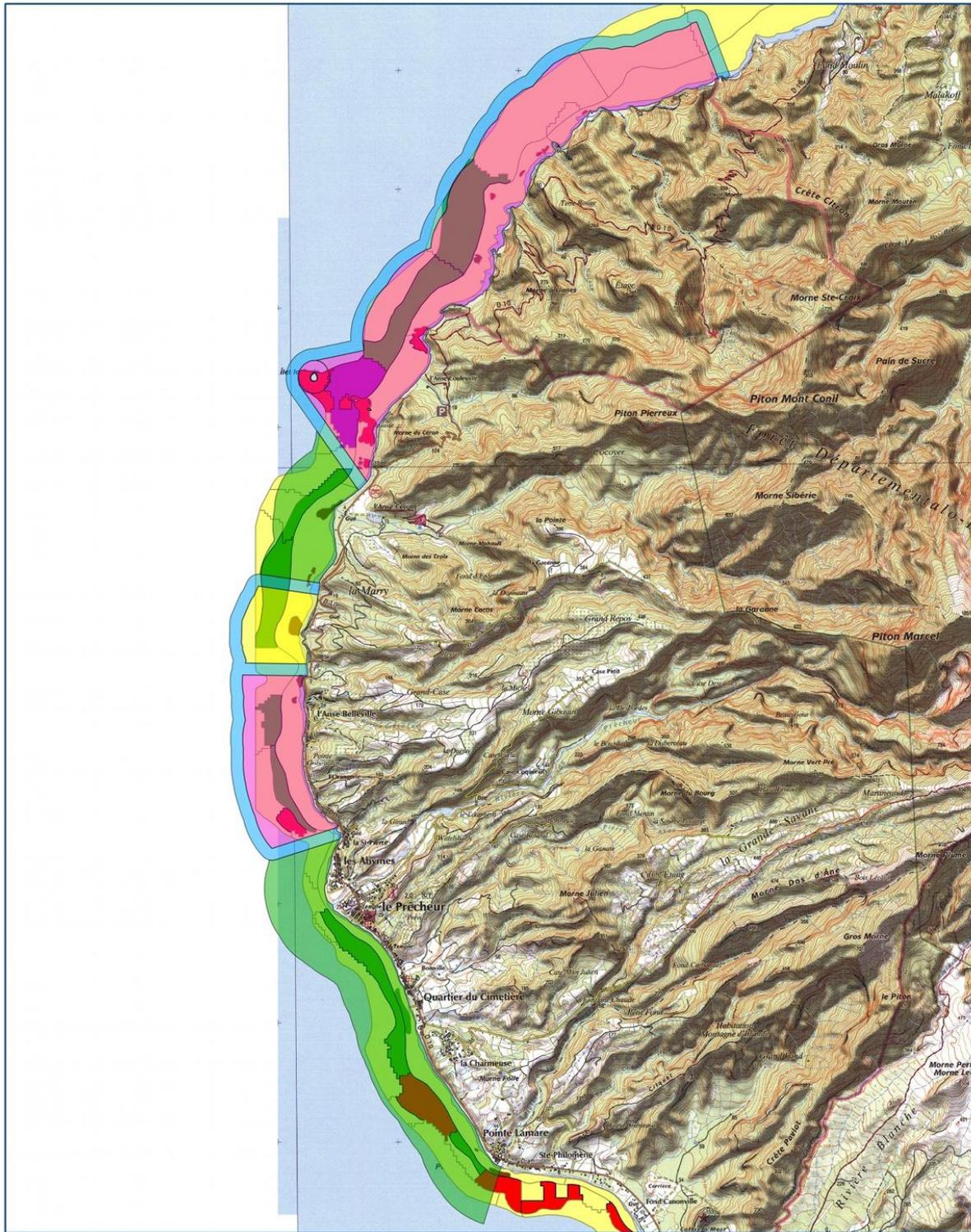
La petite commune du Prêcheur doit son nom « à une roche en mer sur laquelle on en voit une seconde, plus élevée, qui représente au loin la figure d'un prédicateur en chaire » (Père DuTertre, histoire générale des Antilles), roche disparue lors de la dernière éruption de la Montagne Pelée de 1902, qui a divisé la population de la commune par 3.

Ce village de pêcheurs est comme coincée entre la Montagne Pelée, volcan et sommet emblématique de l'île (1397m) dont les pentes sont abruptes et menaçantes de glissements de terrains et de lahars (coulées de boues), et la mer Caraïbes (canal de la Dominique) avec des houles cycloniques grignotant le territoire préchotin.

La pratique de la pêche y est très présente, beaucoup partent au large sur des Dispositifs de Concentration de Poissons, les DCP, permettant de diminuer la pression sur la ressource halieutique du plateau continentale, où la pêche de subsistance, au casier, au filet, à la senne, sont encore très présents et souvent destructeurs.

De nombreux plongeurs viennent y faire des sorties, notamment au niveau de l'îlet la Perle et de la Citadelle, petits îlets à moins d'un kilomètre de la côte, au nord de la commune. Ces zones riches en diversité de coraux et de poissons, attirent pêcheurs professionnels, plaisanciers, pêcheurs amateurs, plongeurs en bouteille et quelques chasseurs en palmes, masques et tuba.

Le projet de création de réserve naturelle marine tel qu'il est imaginé aujourd'hui concerne ces deux sites d'exception (îlets la Perle et Citadelle), ainsi que les 12 km du littoral le long de la commune du Prêcheur, aux pieds de la Montagne Pelée (voir Figure 4 : Carte du projet de la réserve). Le littoral y est très accidenté, et la réserve y réglera des zones plus ou moins protégées. La réglementation sur les activités, la baignade, la pêche et la plongée sous marine principalement, change selon les zones et les saisons.



Région Martinique

Projet de Réserve Marine Régionale du littoral du Pêcheur : Zonage du projet - 7 mars 2012

- | | |
|------------------------------------|--|
| RNR – Réserve Naturelle Régionale | Biocénoses marines (d'après Legrand 2009) |
| ZPR – Zone de Protection Renforcée | Communautés algales |
| ZPE – Zone de Pêche Exclusive | Communautés coralliennes |
| ZT – Zone tampon | Communautés de fonds meubles nus |
| | Communautés de spongiaires et gorgoniaires |
| | Communautés mixtes |
| | Herbiers |



0 500 1000 mètres

Sources : IGN, Impact Mer, OMM, CEMARE, BIOS 2012
Réalisation C. Tollu & B. de Gaulleac, Impact Mer - Version du 19 mars 2012

Figure 4 Carte du projet de la réserve (source : Conseil Régional de Martinique)

1.2. Contexte historique et juridique

1.2.1. La protection des espaces naturels marins

La notion d'espace naturel à protéger est apparue dans les années 60, les politiques s'en sont très vite emparés et l'on a vu la création de nombreux outils de protection et/ou de gestion de ces espaces, et leur application à différentes échelles Européenne, nationale, régional. Il s'agissait alors d'outils de gestion ou de protection terrestres, sur un site particulier, pour protéger une espèce ou un espace en particulier. Les enjeux de territoires, les objectifs et les outils se sont multipliés, et on a commencé à les voir évoluer.

Par exemple en réponse aux changements sociétaux, avec le développement des compétences territoriales, et une volonté de plus en plus forte pour les projets émanant d'une échelle locale, certains outils ont été décentralisés. C'est le cas des Réserves Naturelles, au départ RN Nationales, un outil réglementaire fort très utilisés à la fin des années 90. Les RNN se font plus rares, notamment depuis l'émergence de l'outil Réserve Naturelle Régionale, considéré comme plus pertinent (décret n° 2005-491 du 18 mai 2005 relatif aux réserves naturelles et portant modification du code de l'environnement pour la création des réserves naturelles régionale terrestres et marines).

Alors que les outils pour protéger et gérer les espaces terrestres sont devenus courants, on voit depuis quelques années l'apparition de projet et l'application de même type d'outils sur les territoires maritimes (Parcs Naturels Marins, Parcs Nationaux en mer, Natura 2000 en mer...) avec une accélération, une prise de conscience et une application des politiques publiques à toutes les échelles.

En effet l'intérêt pour la mer a sensiblement augmenté ces dernières années, à la suite du Grenelle de la mer notamment (2009), on a commencé à considérer ces espaces maritimes comme de réels territoires à enjeux. En effet, comme sur terre, les phénomènes de littoralisation et marinisation, le développement des activités qu'elles soient professionnelles ou de loisirs, s'accumulent avec un impact sur l'environnement marin est de plus en plus négatif.

A différentes échelles sont nés des stratégies de protection de cet environnement peu connu, de développement économique et social, notamment concernant la pêche et le tourisme, et globalement, une volonté de faire du développement durable sur ces territoires maritimes.

A l'échelle internationale, les Etats signataire de la convention des Nations unies sur le droit de la mer se doivent de protéger et préserve le milieu marin. La France a ratifié en 1989 la convention de la diversité biologique qui prend en compte l'espace marin, notamment en préconisant la constitution d'un réseau cohérent d'aires marines protégées. D'autres conventions internationales, appelées conventions de mers régionales intègrent cette notion, et considèrent les aires marines protégées comme de véritables outils opérationnels, permettant de gérer et protéger le milieu marin. C'est le cas de la convention de Carthagène, pour la région Caraïbes. La convention a été adoptée en mars 1983, et a donné lieu au protocole SPAW, ayant pour objectif la protection, la préservation et la gestion durable des zones présentant une valeur écologique particulière, et des espèces sauvages ou menacées. (Observatoire National de la Mer et du Littoral)

A l'échelle européenne, la France met en œuvre la directive cadre stratégique pour le milieu marin (Directive 2008/56/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008), qui vise à atteindre un bon état écologique du milieu marin pour 2020, et constitue le volet environnemental de la Politique Maritime Intégrée française (PMI, en cours d'élaboration). Le Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM) comprend un programme de mesures dont certaines pour la constitution du réseau d'aires marines protégées. Dans la Directive Cadre pour l'Eau, il est inclut un volet marin pour le bon état des eaux du littoral, complétant la Directive Cadre sur la Stratégie pour le Milieu Marin. En Martinique, c'est l'Office De l'Eau qui inclut ces modifications dans le SDAGE (Schéma Départemental d'Aménagement et de Gestion de l'Eau), actuellement en cours de révision.

A l'échelle nationale, c'est la stratégie pour la biodiversité qui guide la mise en œuvre du réseau Natura 2000, non décliné par la France dans les DOM, et la création de 10 parcs naturels marins, dont un est à l'étude en Martinique (création de la mission d'étude Juin 2013).

En 2009 le Grenelle de la mer fixait des objectifs pour la gestion et protection de ces espaces, dont 20% des eaux nationales devaient être en aires marines protégées.

S'en est suivi la création de l'Agence des Aires Marines Protégées par la stratégie nationale de création et de gestion des aires marines protégées (2012), valable sur le milieu marin de métropole et d'outre-mer (AAMP).

Le milieu marin, de la frange littorale jusqu'à la limite des eaux territoriales, est du domaine public maritime, le DPM, appartenant à l'Etat (Loi n°63-1178 du 28 novembre 1963 relative au domaine public maritime). En Martinique, l'Etat en mer est représenté par le préfet et les services déconcentrés de l'Etat dont la DM, Direction de la Mer, et la DEAL, Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, pour ses missions sur la biodiversité marine.

A une échelle plus locale, les régions intègrent dans leurs Schéma d'Aménagement Régionale, SAR, un volet littoral ; le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM). Les communes littorales doivent élaborer les documents d'urbanisme (SCOT et PLU) en accord avec le SAR-SMVM et les SCOT (schéma de cohérence territoriale) peuvent aussi élaborer un chapitre valant SMVM depuis la loi N° 2005-157 du 23 février 2005. En Martinique il n'existe pas encore de SCOT, mais le SMVM est en cours de révision avec le SAR.

Le mille feuille d'acteurs compétents en mer, ou usagers de la mer, entre les institutions, les établissements publics, les experts scientifiques, usagers professionnels et loisirs du territoire rend difficile la compréhension de la gestion de ce territoire. De plus, entre les différents documents, les directives, les règlements, les lois, les stratégies à différentes échelles, les documents d'aménagement et autres schémas, le mille feuille institutionnel paraît véritablement compliqué pour les acteurs locaux évoluant dans une collectivité locale ou une association, n'ayant devant lui que la réalité du terrain et souhaitant créer une zone de gestion partagée.

Les outils aujourd'hui utilisés en mer et reconnus comme étant des aires marines protégées, sont : les réserves naturelles ayant une partie marine, les sites Natura 2000 en mer (inexistants dans les DROM), les Parcs Nationaux avec une partie marine, les Parcs Naturels Marins, les parties du DPM gérés par le Conservatoire du Littoral, et les Arrêté de Protection Biotope ayant une partie marine. Depuis l'arrêté du 3 Juin 2011, s'ajoutent à cette liste les sites RAMSAR (convention sur les zones humides), les sites du patrimoine mondial UNESCO, les réserves de biosphères, les 5 sites au titre de conventions de mer (dont Carthagène pour les Antilles), et les réserves nationales de chasse et de faune sauvage ayant une partie marine.

Ainsi en avril 2013, les aires marines protégées couvraient près de 3,81 % des eaux françaises. Elles sont principalement des parcs nationaux marins, des parcs naturels nationaux avec partie marine, et des réserves naturelles marines. Il n'existe à ce jour aucune réserve naturelle régionale qui soit entièrement et exclusivement marine, ni de réserve qui ne recouvre entièrement le littoral d'une commune. Cette réserve au Prêcheur en Martinique serait donc inédite.

1.2.2. Les outils de gestion de l'espace marin en Martinique

Il existe de nombreux périmètres qui ont été identifiés et protégés par différents outils en Martinique, mais la majorité sont sur le domaine terrestre (Figure 5 Carte des espaces naturels protégés en Martinique). On compte par exemple des Réserves Biologiques Intégrales, des Sites Classés, des Réserves Naturelles Nationales, et des Arrêtés de Protection Biotope. Qu'ils soient des espace de gestion ou de protection, pris en charge par le Parc Naturel Régional, l'Office National des Forêts, le Conservatoire du Littoral, ou d'autres acteurs très présents sur l'île, tous agissent sur terre, et il semble que la mise en place de sites préservés dans le milieu marin est plus lente.

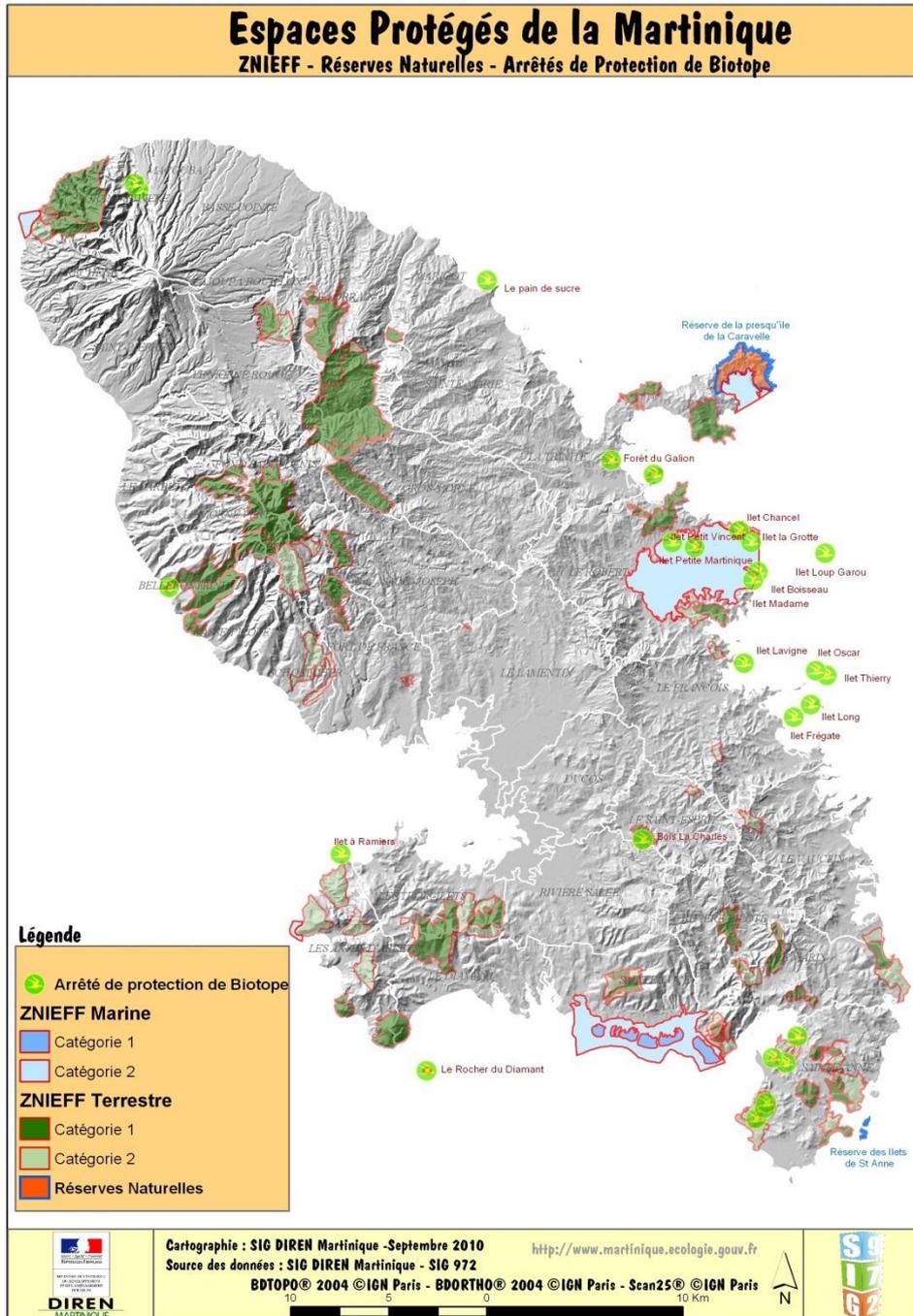


Figure 5 Carte des espaces naturels protégés en Martinique (Source : DIREN)

Longtemps les martiniquais ont « tourné le dos à la mer », et même si les stratégies et schémas vont dans ce sens aujourd’hui, il y a très peu de protection et de sensibilisation sur le milieu marin martiniquais.

Il existe cependant des zones où la pêche est réglementée, et des zones d’aménagement des activités. Ces zones ne sont pas reconnues comme des aires marines protégées, mais sont considérées par les usagers, notamment les pêcheurs professionnels, comme des zones de protection de l’environnement marin, car véritablement mises sous cloche.

Les deux principales zones de réglementation sont les cantonnements de pêches, qui émanent d'une volonté locale de préserver la ressource halieutique pour la pêche, et les « zones de Chlordécone » qui sont des zones d'interdiction de pêche décidées par l'Etat pour des raisons de santé publique (voir figure n°6).

Les cantonnements de pêche.

Nés en 1963 par l'arrêté portant réglementation de la création de réserves ou de cantonnements pour la pêche maritime côtière (Article L.922-2 du code rural et de la pêche maritime, modifié par la loi n°2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche). Le premier cantonnement martiniquais a été créé en 1999, émanant de la volonté locale des pêcheurs, représentés par le comité local des pêches (aujourd'hui le CRPEM, Comité Régional des Pêches et Elevages Marins). Il s'agit d'un outil juridique appliqué par la DM, qui représente l'Etat en mer, et réglementant, par décret ministériel, la fermeture d'un périmètre à la pêche. Généralement, le cantonnement est fermé pour une durée limitée, et sur demande du comité, la DM ré ouvre ces cantonnements, en autorisant la pêche professionnelle uniquement, et sur une courte durée. Ces espaces ne sont pas considérés comme protégés car ils sont régulièrement ouverts, et le suivi scientifique ne semble pas être au point.

Les « zones de Chlordécone ».

Cette particularité Antillaise est due à l'historique des cultures de bananes. En effet pendant longtemps on a utilisé la Chlordécone, pesticides non biodégradable, et ce de façon intensive, sur les milliers d'hectares de bananeraies. Suspect d'être fortement toxique, il est interdit d'utilisation aux Etats Unis en 1976 mais seulement en 1993 dans les Antilles françaises. La toxicité et la gravité de l'application du produit ont des conséquences très lourdes en agriculture puisque le produit est fixé dans le sol pour des centaines d'années, mais aussi dans le domaine de la pêche, puisqu'il a été montré que certains poissons et crustacés, présents dans des fonds de baies, en fin de bassin versant, accumulent le produit dans leurs organismes, et sont alors toxiques pour l'homme. (Ifremer Antilles, 2011)

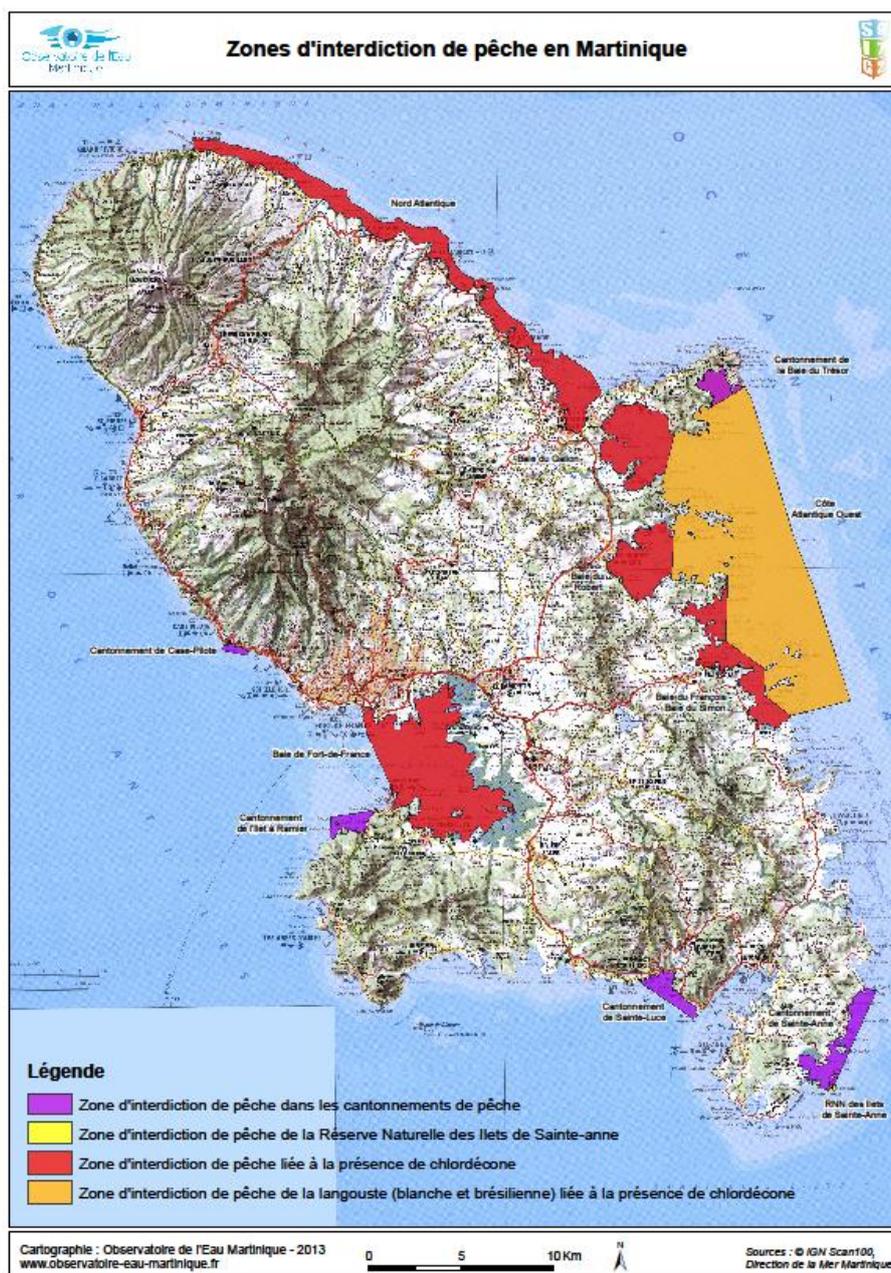


Figure 6 Carte des zones d'interdictions de pêche en Martinique (source : Observatoire de l'eau)

D'autres outils réglementant les activités ont commencé à émerger de façon plus ponctuelle, dans un objectif de sensibilisation : le Conservatoire du Littoral, dont l'action d'acquisition foncière sur le littoral peut aussi toucher les fonds marins du DPM, a établi une AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire, accordée par la DM) en continuité avec un sentier littoral de Grande Anse (commune des Anses d'Arlets, Sud Caraïbes). Le CDL a réalisé ainsi un sentier sous-marin balisé, à visée pédagogique, où il est strictement interdit de pêcher et de naviguer. De même, le Carbet des Sciences a réalisé un sentier sous marin, côté Atlantique. En tant que CCSTI (centre de culture scientifique, technique et industrielle) cette association réalise de nombreuses actions de vulgarisation scientifique et de sensibilisation à l'environnement notamment. Ainsi un autre AOT a été accordée, proche des îlets du François, pour la création d'un sentier sous-marin balisé et de nombreuses sorties sont organisées par une animatrice de l'association, qui réalise aussi un suivi scientifique.

Sur le reste de l'île, il existe au total 9 ZNIEFF marines, définies par la DEAL Martinique. Ces Zones Naturelles d'Intérêt Ecologiques Floristiques et Faunistiques ne sont pas un outil de protection mais des zones d'inventaires de la biodiversité sur un périmètre donné. Ce sont des outils de connaissance

Demange Caroline | Ingénieur Agronome | Montpellier SupAgro | Septembre 2014

sur les quels les politiques publiques peuvent s'appuyer pour établir une certaine gestion, ou créer un outil plus réglementaire.

Quant aux outils d'aires marines protégées, il en existe aujourd'hui quatre en projet.

Deux projets d'extensions des Réserves Naturelles Nationales sont gérées par le Parc Naturel Régional de la Martinique : il s'agit de l'extension en mer de la Réserve de la Caravelle, qui porterait sur la baie du Trésor, et l'extension de la Réserve des Ilets de Sainte Anne qui irait jusqu'à la baie des Anglais.

Enfin, il existe deux projets de Réserves Naturelles Régionales sur le domaine maritime. Le projet sur la mangrove de Genipa a commencé depuis plus de 5 ans, est porté par le PNRM, mais la complexité des enjeux et des acteurs semble ralentir le processus de concertation.

L'autre projet est celui de la réserve marine du Prêcheur, aujourd'hui porté par le Conseil Régional, et qui sera très probablement créé en cette fin d'année 2014.

Cette réserve est attendue depuis quelques années déjà, puisque c'est en parallèle du développement de la plongée sous-marine, dans les années 80-90 que Michel Météry (moniteur de plongée et découvreur des épaves de Saint Pierre) et son ami Albert Falco (premier capitaine de la Calypso, équipe du commandant Cousteau) ont émis la nécessité de protéger cet espace.

Grâce à la plongée qui les a sensibilisés au milieu marin, et en observant la diminution des ressources halieutiques, des jeunes pêcheurs du Prêcheur ont montré l'intérêt de protection de cet espace. Ils ont alors développé un projet de cantonnement, qui n'a jamais vu le jour.

Bien plus tard, en 2006, la DEAL (DIREN à l'époque) réalise une ZNIEFF sur les sites du nord du Prêcheur, avec l'idée de réaliser une Réserve Naturelle Nationale marine. Depuis 2005 il est alors possible de créer des Réserves Naturelles Régionales, outil qui sera finalement choisi pour ce projet en 2007. Depuis, c'est donc le conseil régional, épaulé par la DEAL, qui porte le projet de RNR du Prêcheur, dont les diagnostics et les réunions de concertations sont menés par une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, qui est principalement composée du bureau d'étude Impact-Mer et de l'association Observatoire des Milieux Marins Martiniquais. En 2012, le projet a été soumis à enquête publique, et en 2013 il était remis en question par les acteurs locaux, souhaitant une gouvernance beaucoup plus locale. Le projet a été repris en Juin 2014, après les élections municipales, et il semble qu'Octobre 2014 verra la création de cette réserve avec l'accord de tous les acteurs du territoire (voir figure 7).



Yoles des pêches au Prêcheur (C.Demange)

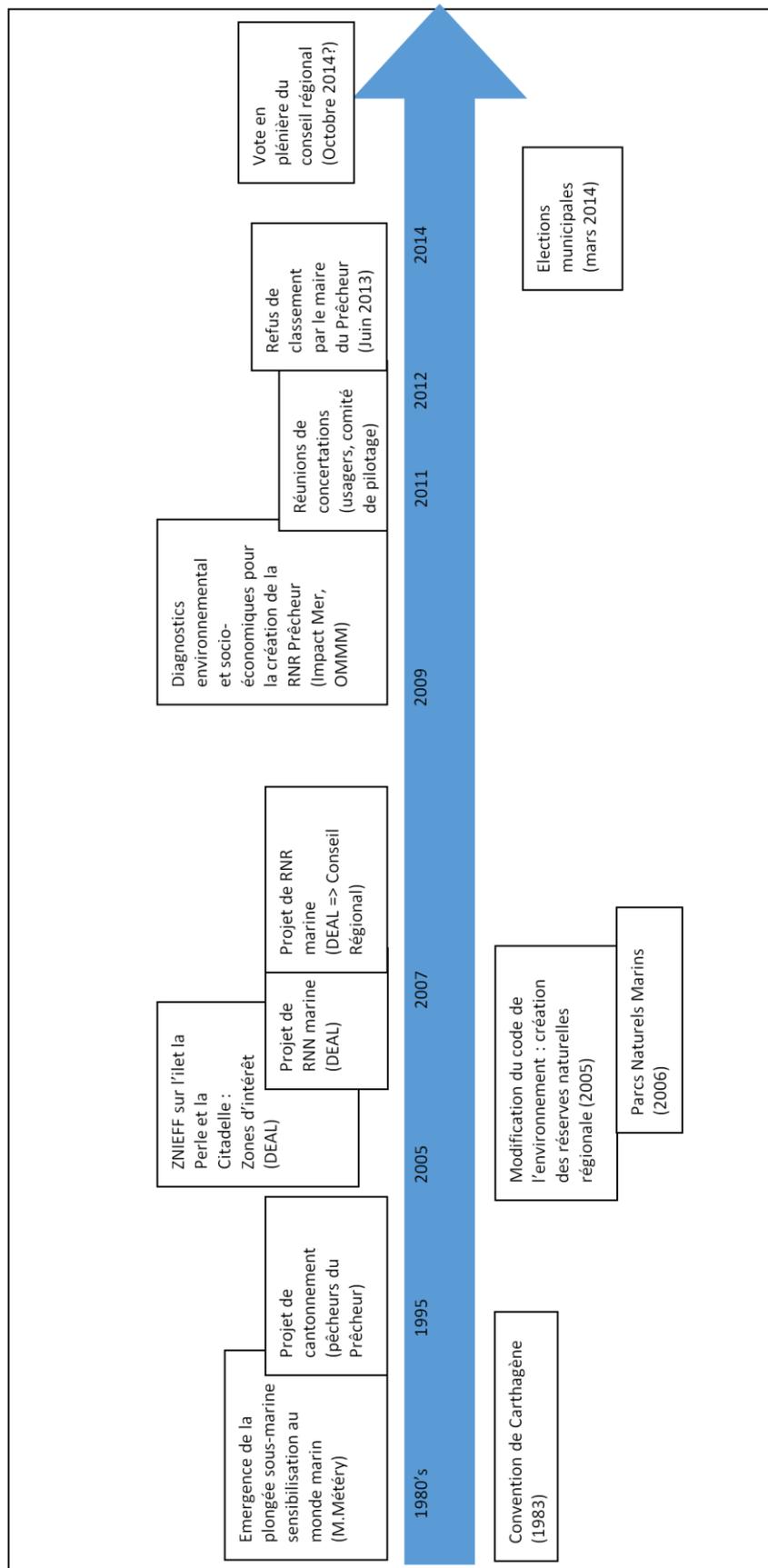


Figure 7 Historique du projet de Réserve au Prêcheur (auteur : C.Demange)

2. Démarche et méthode

Dans le cadre du projet ATOUMO, l'objectif général est de retracer les trajectoires des systèmes de gouvernance territoriale, du passé à l'actuel, relatif à la gestion de la mer et du littoral en Martinique. Dans ce projet le territoire du Prêcheur a été choisi pour étudier de façon plus concrète deux thématiques : celle des aires marines gérées, au travers de la création de la réserve naturelle régionale marine, et celle de la gestion des risques côtiers dans le contexte de changement climatique. Mon stage avait pour thématique celle de l'aire marine gérée, et le cadrage a évolué au cours des mois de terrain passés en Martinique.

Pour répondre aux objectifs du projet ATOUMO, il a été nécessaire de travailler sur des questions communes aux deux thématiques, afin d'analyser de la même manière le système de gouvernance. (Voir annexe 2: Les étapes du projet)

Finalement ma mission a été de réaliser le diagnostic de gouvernance, en étudiant le réseau d'acteurs et leur relation au territoire, ainsi que les évolutions, les adaptations du projet. A partir de ce diagnostic, des dire d'acteurs et d'exemples de réserves marines, j'ai pu proposer des pistes d'actions pour une gestion et gouvernance durables de la réserve.

Tableau 1 Organisation du stage

	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre
	mission en Martinique. Agence des 50 Pas					laboratoire Geomer. Brest
Bibliographie						
Réunions d'acteurs autour de sujets littoral/MM						
Rencontres d'acteurs, entretiens						
Analyses						
Réflexion d'outil à proposer, validation avec acteurs						
Rédaction, préparation soutenance						

La majorité du travail a été réalisé en Martinique, où j'ai été accueillie à l'Agence des 50 Pas géométrique de la Martinique. L'agence est chargée de régulariser les habitations sans titre de propriété située dans la bande des 50 pas géométrique, l'équivalent de la bande littorale des 100m de la loi littorale en métropole. Cette thématique n'est donc qu'indirectement liée à mon stage, mais bien au projet ATOUMO.

Il y a tout d'abord eu une première prise de connaissance de la littérature sur l'analyse de la gouvernance, sur la thématique des aires marines gérées, sur le fonctionnement de la gestion des espaces naturels et du milieu marin, en Martinique et ailleurs, et une lecture des documents disponibles sur ce projet de réserve naturelle marine. De nombreuses réunions d'acteurs du monde marin m'ont permis de rencontrer certaines personnes, de comprendre leurs interactions, et de les voir « à l'action ». Les 8 réunions thématiques de la mission pour la création d'un Parc National Marin, de l'Agence des Aires Marines Protégées en Martinique, notamment, m'ont permis de connaître de façon globale les problématiques de ce territoire. De plus, Mathilde De Cacqueray avait déjà fait une première phase d'entretiens en 2013 dont j'ai pu utiliser les retranscriptions pour compléter mon travail. Enfin, des entretiens téléphoniques et des échanges avec des personnes extérieurs au projet m'ont permis d'approfondir les connaissances juridiques et de développement territorial, notamment par des compétences juridiques de l'association Réserves Naturelles de France et des animateurs de l'ATEN.

2.1. Analyse de la gouvernance

Après cette phase bibliographique et exploratoire, j'ai pu mettre en place un protocole afin de réaliser le diagnostic de la gouvernance avec les chercheurs du projet.

Il a été décidé de réaliser ce diagnostic en menant des entretiens semi directifs individuels, permettant à l'interlocuteur d'avoir un discours libre, mais aiguillé par des questions de relance si nécessaire.

Une grille d'analyse a été réalisée avec les chercheurs, pour ensuite élaborer un guide d'entretien. Cette grille est adaptée de celle proposée dans le Guide pour la mise en œuvre de la gouvernance en appui au développement durable des territoires (Rey-Valette et al., 2011).

Ce guide a été rédigé dans le cadre du projet Gouv.innov, dans le Languedoc Roussillon, rassemblant des chercheurs de multiples disciplines et nombreux acteurs du développement territorial. Il rassemble « des méthodes et des outils permettant la coordination, la participation et l'apprentissage des acteurs, ainsi que le pilotage des projets de territoire ».

La gouvernance est devenue omniprésente dans les projets de territoire, et dans les politiques à toutes échelles. Ici la gouvernance est le dispositif de concertation, coordination d'acteurs, des groupes sociaux et institutions, qui permet d'atteindre des objectifs définis et discutés collectivement. Cette définition est de Le Galès, 2006, et très généralement citée dans la littérature.

Il ne s'agit donc pas seulement d'analyser la participation, mais bien les acteurs, leurs rôles, leurs interactions, leurs actions, et ce tout au long de la mise en œuvre du projet.

Voici la grille d'analyse simplifiée (grille complète construite et utilisée pour l'analyse en annexe 3)

Tableau 2 : Grille d'analyse simplifiée

Acteurs, institutions et dispositifs de gouvernance	Départ du projet, objectifs initiaux. Coordination du projet, porteur du projet, type de réunions. Acteurs participant, leurs rôles, leurs échanges. Acteurs oubliés ou trop représentés.
Analyses fonctionnelles et territoriales	Etapes du projet et situation actuelle. Evolutions de l'information, communication, connaissance des acteurs. Evolution des interactions. Articulation et cohésion avec les autres projets de gestion des espaces naturelles, à différentes échelles. Cohérence des différentes politiques publiques (locales, régionales, nationale, Caraïbes...)
Apprentissage collectif	L'outil RNR : appropriation, compréhension. Evolution de la vision de l'outil. Contraintes/Bénéfices apportés pour l'acteur. Remise en question du dispositif, réorganisation du projet. Conflits et points de blocages. Résolution du blocage.
Propositions et scénarios	Préconisations pour le bon déroulement du projet de la réserve du Prêcheur, et autres projets. Quel futur possible pour la Martinique ? Comment on imagine le littoral et la mer dans 10, 50, 100 ans ?

Le premier axe a permis de reconstruire un historique, de faire une analyse générale, et de comprendre le réseau d'acteurs. Le deuxième et troisième ont permis d'analyser le fonctionnement du projet, le déroulement de chaque étape, et de voir les évolutions qu'il y a eues. Le troisième permettait d'autant plus de comprendre l'outil, la perception de l'outil par les acteurs, son adaptation au territoire. Enfin, la dernière partie a permis d'obtenir des propositions, d'imaginer une gestion concrète de la future réserve.

Le guide d'entretien (annexe 4) réalisé à partir de la grille était donc principalement axé sur la question du projet de création de la réserve et de thèmes plus généraux sur les projets de gestion du milieu marin en Martinique. Il permettait aussi à l'acteur de proposer des pistes de gestion pour la future réserve, servant de leviers d'actions pour l'autorité de gestion à venir. Et enfin, il s'agissait de laisser libre cours à l'imagination de futurs possibles pour le littoral et la mer en Martinique, qui serviront à la construction de scénarios pour le projet ATOUMO.

Il a été difficile de déterminer quels seraient les acteurs à rencontrer, que l'on pouvait considérer comme étant acteurs du projet. Un acteur est un individu ou un groupe, une organisation ou une

institution. Il a été décidé de ne rencontrer que des acteurs « clés », représentant le monde professionnel concerné par le milieu marin, en priorité ayant participé à des réunions du projet de création de Réserve, ou un autre projet du même type (par exemple, sur la création de la Réserve Régionale à Genipa). Certains acteurs du milieu marin n'ont pas été rencontrés par choix, pour se concentrer sur le projet du Prêcheur (par exemple, l'Ifremer, acteur non sans importance sur la mer et le littoral en Martinique, mais inclus dans le projet ATOUMO par ailleurs).

Un des problèmes rencontrés au moment du choix des acteurs était que les listes des réunions du projet d'il y a 3 à 5 ans, voire plus, concernaient souvent des personnes qui ne sont plus en poste aujourd'hui et parfois loin de la région. Dans ce cas, selon le degré d'implication de la personne dans le projet, je rencontrais la personne référente, suivant le dossier actuellement. Parfois les personnes n'étaient que trop peu renseignées sur ce projet, et les questions se faisaient plus vastes, sur d'autres projets de développement de territoire, ou bien l'entretien était plus rapide.

Malheureusement quelques acteurs n'ont pas pu être rencontrés, car la période des entretiens correspondait à une période souvent soit 'surbookée' (en Juin, certains ont dit qu'ils n'avaient pas ou très peu de temps à accorder car ils avaient trop de réunions), soit 'creuse' (en Juillet Aout, dans les établissements publics, beaucoup sont en congés, correspondant aux congés d'été en métropole).

Finalement j'ai réalisé 18 entretiens, et 15 des acteurs rencontrés étaient concernés par le projet (en gris). La plupart du temps les entretiens se sont fait seul à seul, durant en moyenne 1h30.

Tableau 3: Récapitulatif des entretiens réalisés

N°enquête	Structure	Catégorie d'acteurs
1	PNR	Collectivités territoriales
2	OMMM	Experts techniques et scientifiques
3	Impact Mer	Experts techniques et scientifiques
4	Conseil Régional	Collectivités territoriales
5	Mairie	Collectivités territoriales
6	DM	Services déconcentrés de l'Etat
7	AAMP	Etablissements publics
8	CRPEM	Organisations professionnelles et usagers
9	ODE	Etablissements publics
10	Plongeur-observateur	Experts techniques et scientifiques
11	DEAL	Services déconcentrés de l'Etat
12	Association des pêcheurs du Prêcheur	Organisations professionnelles et usagers
13	Gpmt des Acteurs Economiques du Prêcheur	Organisations professionnelles et usagers
14	CDL	Etablissements publics
15	RNF	Etablissements publics
16	PNR & Conseil Régional	Collectivités territoriales
17	ONF	Etablissements publics
18	Mairie (bis)	Collectivités territoriales

Catégories d'acteurs rencontrés concernés par le projet (non grisés)



Figure 8 Catégories d'acteurs rencontrés (auteur : C.Demange)

Ces entretiens ont été retranscrits puis analysés grâce à la grille construite auparavant. Cette analyse a été réalisée manuellement, pour cela il fallait repérer les éléments répondant à la grille, et ce dans chaque entretien retranscrit, puis organiser ces éléments de réponse dans la grille finale, de façon rigoureuse, pour garder la même cohérence dans les résultats.

2.2. Modélisation du système d'acteurs

Pour une analyse complète des jeux d'acteurs, de leurs interactions, j'ai complété ce diagnostic par la modélisation du système d'acteurs autour du projet de création de Réserve Naturelle Régionale. Cela permet de comprendre qui fait quoi, qui a quel rôle, et quel est le lien entre chaque acteur et sa relation au territoire.

De plus, il permet de mettre en lumière les liens et éventuels blocages. S'il y a d'éventuels dysfonctionnements ou manquements, les acteurs pourront s'en emparer et faire en sorte qu'ils disparaissent ou bien qu'ils diminuent, au profit des projets de territoire.

Une première modélisation a été faite à partir des dires d'acteurs, de leurs rôles dans le projet, de façon intuitive. C'est une interprétation qualitative des résultats de tous les entretiens, permettant de visualiser le système d'action sociotechnique tel qu'on le décrit en sociologie : un espace socio économique et géographique, un projet d'action sur cet espace. Il contient des acteurs, les objets de l'action, et les structures de coordination.

De plus, une modélisation plus technique a été réalisée : il existe des outils de modélisation informatique de ces interactions, et avant de réaliser les entretiens, j'ai pris connaissance de la méthode de modélisation avec Gephy. Ce logiciel permet de modéliser les liens entre acteurs sur un projet ou une problématique en particulier, en créant des 'nœuds' plus ou moins gros représentant des acteurs plus ou moins cités, d'où partent des 'liens' vers les autres acteurs. Ce lien est plus ou moins fort en fonction du nombre de fois où l'acteur est cité.

Ainsi en fonction des dires des acteurs à propos du projet de réserve naturelle au Prêchereau, on modélise les interactions entre eux, en fonction de l'occurrence de leurs noms pendant les entretiens. Ce travail a été permis par la retranscription exacte des dires d'acteurs, réalisé sous format tableur sur Excel pendant la phase d'analyse, puis utilisé en fin de stage dans le laboratoire à Brest, afin de réaliser la modélisation.

2.3. Elaboration d'un outil participatif

Au cours du stage et avec le soutien de l'équipe de recherche, et en appui avec la formation de spécialisation 'Territoires et Ressources Politiques Publiques et acteurs', l'idée de construire un jeu de rôle a émergé. L'idée de départ était d'améliorer la communication entre les acteurs, de les mettre à un niveau d'égalité autour d'un jeu, voire les faire échanger de rôles pour qu'ils aient conscience de ce que chaque acteur peut faire, des attendus et des réalisables par chacun, de leurs contraintes.

Puisque la réserve va être prochainement créée, l'étape suivante sera la mise en place du plan de gestion. Pour valoriser le diagnostic réalisé, et les propositions de gestion rassemblées, j'ai pu proposer d'imaginer un outil participatif, pour la co-construction de ce plan de gestion. Ce document doit prendre en compte les décisions prises lors des nombreuses réunions de concertation, les idées de gestion qui ont permis le consensus et donc qui auront permis d'aboutir à la création de cette réserve. Ainsi le futur gestionnaire, quel qu'il soit, pourra faire participer les acteurs souhaités, en utilisant un jeu qui peut être une base de réflexion pour la construction de ce plan de gestion.

Le jeu que l'on souhaite construire ne peut être réalisé qu'à partir d'une analyse du réseau complète et des propositions d'acteurs réellement poussés. Ce stage ne m'aura pas permis de le faire de façon complète, c'est pourquoi ce jeu n'est pas abouti, il sera nécessaire de l'approfondir, de le faire évoluer, et de le tester. Ce sont les bases de jeu qui sont proposées.

3. Résultats et propositions

3.1. Evolution de la gouvernance du projet

3.1.1. Système d'acteurs : interactions et relations au territoire

Le système d'acteurs et leurs interactions, à partir des dires d'acteurs et de connaissances du terrain, peut être schématisé comme sur la figure 9.

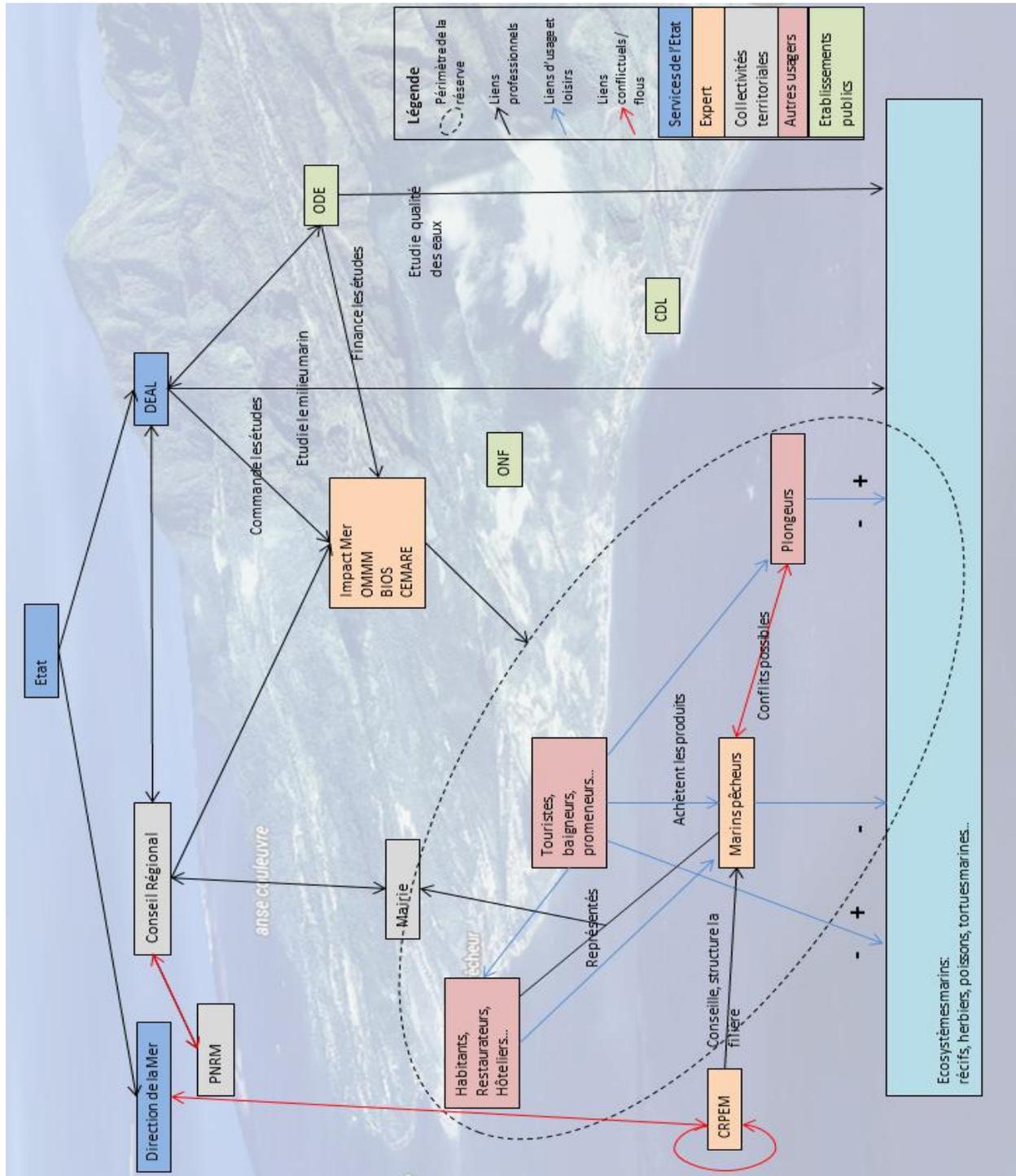


Figure 9 Schéma du réseau d'acteurs (auteur : C.Demange)

Ce schéma représente les acteurs principalement présents sur le territoire de la réserve du Prêcheur, et ceux qui interagissent avec.

L'état : en mer, la **DM** représente l'action interministérielle, et applique la réglementation nationale sur la navigation, la pêche, les activités nautiques. Moins d'une dizaine d'agents sillonnent les eaux martiniquaises pour cela, ils sont peu nombreux et donc ne peuvent être présents sur un site de façon continue. De plus, ils ne sont pas assermentés pour faire respecter un règlement particulier (par exemple, les agents de la DM ne pourront pas verbaliser un voilier naviguant dans une zone exclusive de pêche, qui est une zone de réglementation propre à la Réserve).

Un autre service déconcentré de l'Etat, la **DEAL**, a des compétences en mer et le service du milieu marin doit appuyer toute action permettant la connaissance, la protection, la gestion du milieu marin. Ainsi la DEAL peut être présente sur ce territoire en particulier, pour des missions d'étude ou en finançant un bureau d'étude, une association qui réalise ces missions (par exemple, un inventaire ZNIEFF).

Le Conseil Régional : La Région a des compétences de gestion sur le milieu marin, à travers la commission environnement et la commission pêche. Pour le projet de la réserve du Prêcheur, le dossier est porté, suivi par la commission pêche, dont un technicien est lui-même originaire du Prêcheur : ce lien non professionnel facilite clairement les discussions, rapproche les usagers, les personnes présentes sur le terrain, de l'instance qui porte le projet. La communication a été facilitée par ce choix.

D'autres projets de gestion ou protection de l'environnement sont suivis par la commission environnementale, et sont souvent gérés par le **Parc Naturel Régional de Martinique**, dont le président est le directeur de la commission environnementale à la Région. Ce 'cumul de mandat' peut permettre un meilleur suivi d'un dossier (par exemple le projet de réserve de Genipa) et apporte sûrement plus d'appui au projet, puisqu'il peut lui-même décider de la priorité donnée à ce dossier. Ce lien rend aussi plus floue la limite entre la région et le parc.

Ici la collectivité territoriale est représentée mais les agents du PNR n'étaient pas réellement actifs dans l'élaboration du projet. Le PNR a pour mission de coordonner l'ensemble des actions menées pour la connaissance, la protection, la gestion, la valorisation des espaces sur son territoire. A ce titre il apparaît que la gestion de la réserve pourrait leur revenir puisqu'ils sont compétents en matière de gestion de réserves naturelles ; ils ont les moyens et le savoir-faire pour réaliser balisage, communication, animation, sensibilisation et suivi scientifique... Cependant ils n'ont à ce jour aucune compétence en mer, et multiplient les projets de réserve.

Sur le terrain, le bureau d'étude **Impact Mer** et l'association l'Observatoire des Milieux Marins Martiniquais (**OMMM**), réalisent des missions d'étude du milieu, sur commande et financement des établissements publics ou des services de l'Etat. L'OMMM est plus spécialisé en écologie marine et dans un axe de recherche. Ils ont réalisé le diagnostic écologique. Le diagnostic de l'Avifaune a été réalisé par **Bios** et le diagnostic socio-économique a été réalisé par le laboratoire **CEMARE** de Portsmouth (Angleterre). Ces deux derniers acteurs sont peu présents en Martinique, ils réalisent des études ponctuelles.

Enfin, Impact Mer, dans le cadre de ce projet de réserve au Prêcheur, a un rôle de coordination. C'est le bureau d'étude qui est chargé de l'animation de réunions, l'organisation de la concertation, et orchestre avec la Région les étapes du projet. Ces acteurs ensemble constituent **l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage** choisie après l'appel d'offre du Conseil Régional pour réaliser le dossier de création de la réserve.

Sur le périmètre de la réserve interagissent un grand nombre d'acteurs : habitants, usagers et acteurs économiques.

Les premiers usagers sont les **marins-pêcheurs** qui exploitent les ressources halieutiques. On ne compte ici que les pêcheurs du Prêcheur déclarés, qui étaient 21 en 2011. Certains vont au large sur les DCP (Dispositifs de Concentration de Poissons, en dehors du périmètre d'étude), les autres pêchent sur le plateau continental/littoral : ils sont donc sur le périmètre de la future réserve.

Certains se diversifient grâce au pécaturisme, dispositif organisé pour compléter le métier de pêcheur et répondre à la demande touristique. Ils peuvent ainsi embarquer des touristes à des fins de promenade, de découverte des mammifères marins ou tortues marines, découverte de la pêche traditionnelle. En 2011 seulement 6 pêcheurs s'étaient diversifiés, et un seul était totalement converti. (Impact-Mer, OMMM, Bios, CEMARE, 2011)

La filière pêche est organisée localement dans une association : l'**association des pêcheurs du Prêcheur**, Tik Tak Pouyo, dont le président est conseiller municipal. Il existe donc un lien important entre ces pêcheurs et la municipalité : le maire se veut représentant de son électorat, et écoute d'autant plus les pêcheurs qui sont très représentés.

Cependant les pêcheurs de Saint Pierre et de Grand'Rivière, les communes voisines, ont aussi été sollicités dans ce projet, car certains viennent y poser des casiers.

A échelle régional, les pêcheurs font 'remonter' leurs besoins auprès du comité régional des pêches, le **CRPEM**. Concernant le comité, il manque beaucoup de lisibilité car historiquement, il a été isolé des autres acteurs. Depuis 2012, le comité a vu quelques changements. Le syndicat des artisans pêcheurs et éleveurs marins (SAPEM) a été élu en majorité, et le syndicat indépendant des marins-pêcheurs martiniquais (SIMPM) a toujours beaucoup d'importance mais n'a plus la présidence du comité. En 2013, le bureau a recruté une nouvelle chargée de mission, permettant de dynamiser les actions du comité et développer la communication au sein de la filière pêche. Cependant il y a peu de dialogue aujourd'hui entre le comité et les collectivités territoriales ou les établissements publics. La démarche de collaboration n'est parfois pas engagée, ce qui est un manque pour la structuration de la filière pêche.

« C'est une profession traumatisée, en manque de confiance par rapport aux instances politiques et administratives » (Collectivité territoriale)

Un autre acteur très présent sur ce territoire est le groupe des **plongeurs** : au sein des clubs fédérés, ils sont très nombreux à venir sur ces sites (13 clubs sortent fréquemment sur ces sites, dont 4 basés à Saint Pierre, commune limitrophe) qui attirent autant les plongeurs locaux que les touristes, les passionnés et les curieux. Sur les 93 sites de plongées de Martinique, 11 sites d'intérêt sont dans le périmètre de la future réserve. Ils réaliseraient sur l'année 1333 sorties bateaux, avec presque 18000 plongées sur une année (Impact-Mer, OMMM, Bios, CEMARE, 2011).

Il existe des conflits entre les pêcheurs et plongeurs, qui sont des conflits de territoire. Certains pêcheurs se plaignent des actions de sabotage de pêche de la part de plongeurs isolés (qui plongent hors club), et les plongeurs souhaiteraient avoir accès à des spots moins 'habités' par les nasses et filets.

Les activités de loisirs comme la plaisance, le kayak, le jet-ski sont pratiquées mais ne semblent pas avoir d'impact très fort puisqu'ils ne sont pas nombreux sur ces sites.

Ces **habitants** ou **usagers** de passage bénéficient du cadre, de l'environnement, mais aussi des produits des pêcheurs qui sont vendus sur place. La majorité des touristes sont de passage dans le nord-Caraïbes, profitant des attractions autour du Prêcheur : le sentier qui relie le Prêcheur à Grand'Rivière, dont on revient souvent en bateau de pêcheur, et la montagne Pelée.

Les restaurateurs, hôteliers et autres acteurs économiques du Prêcheur bénéficient donc de ce tourisme, et de l'activité de pêche de leur commune. Ils sont organisés en un **GAEP** *« C'est un Groupement des Acteurs Economiques du Prêcheur. J'avais envie de créer des liens entre les acteurs, on s'entraide »* (GAEP)

Les habitants de la commune sont représentés par le **maire**, élu pour son 2^e mandat en mars 2014, et appartenant au parti Modemas, Mouvement des démocrates et écologistes pour une Martinique souveraine. Il soutient tout projet de préservation pour l'environnement tout en défendant le métier de pêche artisanale. Il a pour objectif de développer sa commune avec un levier d'action : cultiver la différence. Le lien entre les collectivités est fort, puisque le maire est dynamique, et moteur de plusieurs projets, à l'écoute de son électorat et ouvert au travail en collaboration. Le Prêcheur est donc lié à Grand'Rivière et St Pierre, mais aussi au Conseil Régional. Sur le périmètre de création de la réserve, il est l'autorité compétente pour la gestion de la baignade dans les 300m.

D'autres acteurs comme le **Conservatoire Du Littoral** et l'**Office National des Forêt** sont positionnés car interagissent souvent dans ce type de projets, avec les collectivités locales notamment. Ils sont présents dans ce réseau d'acteurs car ont participé aux réunions mais eux-mêmes disent ne pas avoir été actifs quant aux prises de décisions. *« J'ai suivi de loin, je n'ai pas du tout été présente, c'était moins nécessaire que sur d'autres projets »* (Etablissement public)

Cela les concerne car ils sont gestionnaire du littoral, et sur le Prêcheur, de nombreux périmètres de gestion se superposent. Par exemple, l'ONF gère la Forêt Domaniale du Littoral, dont une partie est classée en Réserve Biologique Intégrale depuis janvier 2014, et le CDL a acquis certains sites comme l'habitation Fond Moulin et le site de l'anse Couleuvre.

Enfin, il est important de positionner la **biodiversité marine** dans ce schéma d'acteurs, car c'est tout un écosystème en interaction avec les hommes, sur lequel le projet aura aussi un impact. En effet, la biodiversité marine bénéficie directement économiquement aux pêcheurs, aux acteurs de la commune du Prêcheur, aux plongeurs, aux touristes, etc. On mesure aussi de plus en plus la valeur écosystémique des récifs, par exemple, qui contribuent à l'emprisonnement de CO2, à la stabilisation des substrats. Ces écosystèmes ont donc une importance non négligeable, mais ils sont très peu représentés.

En effet, au cours de l'élaboration du projet, il a manqué de prise de parti pour l'environnement, les acteurs ont déploré cette absence.

Les acteurs directement concernés par cet objectif de préservation de la biodiversité comme la DEAL, ou l'OMMM étaient au sein du comité de pilotage, ne pouvaient pas réellement prendre parti lors des réunions de concertation pour le zonage et les réglementations de la future réserve.

En Martinique il existe quelques associations naturalistes, des scientifiques, des 'lobbys' qui militent pour la protection des coraux, des poissons, des tortues. Mais ils n'ont pas pu se faire entendre lors de la construction du projet, ce qui est regretté par beaucoup. « *En Martinique je trouve qu'il manque des associations pour l'environnement, qui seraient vraiment impliquées* » (Expert technique et scientifique).

Pour compléter ce schéma construit à partir d'observations et de dires d'acteurs, voici la modélisation du réseau d'acteurs du projet de création de la Réserve du Prêcheur, construit avec le logiciel Gephi à partir des entretiens retranscrits :

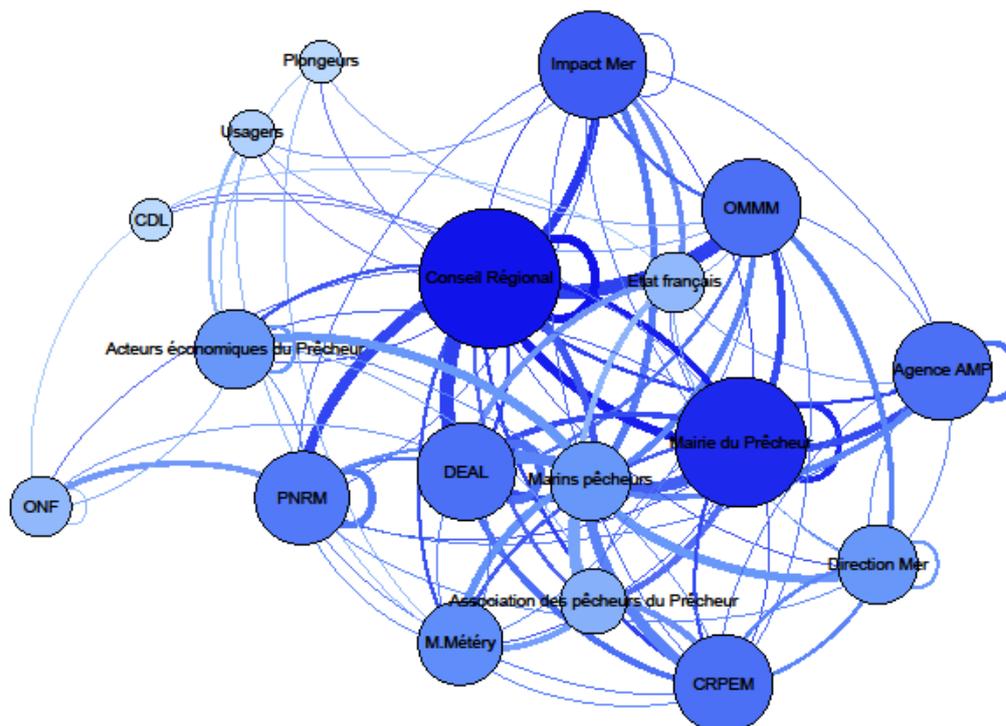


Figure 10: Modélisation du réseau d'acteurs (Source : Gephi. Auteur : C.Demange)

Sur cette modélisation plus complexe, apparaissent les acteurs rencontrés pour les entretiens et ceux qui ont été cités à propos du projet de réserve au Prêcheur. Par exemple, lorsque la personne rencontrée au conseil régional parle du projet de réserve au Prêcheur, elle cite de nombreuses fois l'action et la participation de la mairie, de l'OMMM et Impact Mer, mais aussi la DEAL et le PNRM.

Les acteurs sont représentés par des 'nœuds' et leurs interactions par les liens entre ces nœuds. Leur couleur représente leur 'importance', le nombre de liens qu'ils ont, le nombre de citations. Par exemple, la région est souvent citée, ainsi que la mairie, le Parc ou le comité des pêches un peu

moins souvent, de même que les pêcheurs et la Direction de la Mer, et enfin l'ONF et le CDL dont l'action dans le cadre de ce projet est minime.

La taille des nœuds est proportionnelle au nombre de fois où les acteurs font le 'pont' entre deux acteurs qui n'ont pas de liens. Il s'agit donc de personnes charnières, qui permettent le lien, mettent en réseau les acteurs. Par exemple, le conseil régional et le maire ont un rôle non négligeable dans ce projet de réserve et ils sont des acteurs clés dans ces échanges.

Cette représentation montre bien que le projet est porté par la région et le maire en particulier, qui ont un lien fort de part la volonté d'implication du maire, avec une centralisation sur les marins pêcheurs : les acteurs leurs donnent une position forte.

On voit aussi que l'OMMM et Impact Mer, sont assez présents, de part leur travail de diagnostic et concertation pour le projet. De même, la DEAL et le PNRM sont aussi des acteurs qui se positionnent.

Ainsi en recoupant ces deux schémas de réseaux d'acteurs, on peut avoir une vision complète des acteurs qui interagissent entre eux et avec le territoire de la future réserve.

Finalement, on voit que c'est bien le choix de l'outil qui détermine la position des acteurs. Même si le projet est collaboratif, tous ne sont pas à égalité : certains ont plus de marge de manœuvre, de par leur position donnée par l'outil réglementaire. Le Conseil régional est le porteur de projet et est donc au cœur des décisions, contrôlant le dossier en fonction des volontés politiques. Autour, d'autres acteurs ont beaucoup de poids décisif car sans leur consensus, il n'y aurait pas de possibilité de Réserve (le maire du Prêcheur, les pêcheurs de la commune). S'il est souhaitable que les acteurs locaux aient une place importante dans ce projet, il est aussi important que ça ne soit pas au détriment des autres acteurs. De même, les usagers qui sont peu organisés, comme les chasseurs sous-marins ou les plaisanciers, devront bénéficier d'une bonne communication sur les réglementations de la réserve comme tout autre usager qui n'aurait pas participé à la construction de la Réserve.

Enfin ce réseau d'acteurs semble manquer de parti pris pour la défense de l'environnement, et cela peut être pris en compte pour la suite du projet ; une association naturaliste spécialisée en biodiversité marine pourrait prendre une place d'expert lors de la création du plan de gestion de la réserve.

3.1.2. L'outil réserve : les objectifs et visions d'acteurs

Chaque acteur, quelle que soit sa position par rapport aux autres, a une position par rapport au projet. La grande majorité trouve un intérêt particulier à la création de la réserve, et c'est en participant à un tel projet et acceptant le zonage et les réglementations de la réserve qu'il défend ses objectifs. Car il y voit des objectifs personnels, au-delà de ceux décrits par les textes de loi.

« On a tous un intérêt à voir cette réserve créée » (Etablissement public)

De façon très simplifiée, à partir des dires d'acteurs, on peut situer ainsi les objectifs de chacun, leur vision de l'objet :

Les pêcheurs y voient un ensemble de zones réglementées fonctionnant un peu comme un cantonnement, avec pour seule différence la durée de 7 ans. *« Pour nous c'est un projet de réserve avec la vision de ne pas faire les erreurs sur les cantonnements » (Organisation professionnelle)*

Les zones de pose de filet sont inchangées avec ce zonage, et les seules contraintes évoquées sont pour les pêcheurs qui posent des casiers, mais ils ne semblent pas lésés. *« C'est un zonage favorable aux pêcheurs » (Service déconcentré de l'Etat), « tout le monde est satisfait » (Marin-pêcheur)*

De plus ils savent qu'ils auront des compensations, par exemple un accès privilégié sur un DCP (Dispositif de Concentration de Poisson), au large, des installations de récifs artificiels, et une possibilité de se diversifier et de bénéficier de l'attraction touristique.

Les plongeurs y voient l'opportunité de faire découvrir à plus de plongeurs des sites exceptionnels, un profit économique par l'attraction touristique du site. Sur le long terme, ils bénéficieront de l'observation probable de plus de diversité des espèces, tout en étant assurés d'une certaine tranquillité sur la zone sans pêcheur. *« Si on arrête de prélever, les poissons seront plus chassés, deviendront familiers » (Plongeur) « Y'en a qui détruisent nos nasses. Maintenant il n'y aura plus de*

conflit » (Marin-pêcheur)

Les acteurs économiques du littoral préchotin y voient un projet de développement économique, l'attraction de la commune et donc la croissance de son activité, et de l'activité de chacun, notamment pour les restaurateurs, les hôteliers et guides. « *C'est un projet qui va aider et amener la commune à se développer* » (GAEP).

Les collectivités de façon globale y voient le développement de la commune de façon locale, un développement de l'attraction pour le nord de l'île, son agglomération (CAP Nord) ; « *ce projet ne peut que rendre notre territoire attractif* » (Collectivité territoriale) mais aussi pour toute la région. Le conseil Régional ainsi que le PNRM soutiennent les projets de développement durable (termes que les politiques se sont approprié aujourd'hui) et souhaitent faire de cette réserve marine un exemple pour de futurs projets et permettre qu'elle soit une « *une carte de visite* ».

Les établissements publics, les services de l'Etat, voient dans ce projet une action menée à terme, un accord trouvé, un symbole d'avancement pour l'environnement, suivant les objectifs et stratégies déclinées de l'Europe jusqu'à la région. « *C'est symbolique, ça serait une étape forte de prise en compte de l'environnement marin* » « *c'est un objectif principal en termes de politiques de préservation du milieu marin, ça passe forcément par ça* » (Service Déconcentré de l'Etat)

Cette simplification des objectifs de chacun permet d'illustrer ici la notion d'objet frontière. Cet objet, la réserve naturelle régionale, est à la fois suffisamment souple pour s'adapter aux besoins des acteurs qui y évoluent, et suffisamment cadré pour maintenir une structure commune de l'objet pour tous les acteurs. Arriver à trouver un équilibre et aboutir à l'élaboration d'un objet frontière permet de garantir un projet durable, où tous les acteurs s'adaptent et se contentent de leur position, tout en collaborant pour un résultat stable. Ainsi on obtient un espace permettant la communication entre des mondes très différents, afin de servir un objectif commun (P.Flichy, 1995)

Cependant il s'agit là d'un résumé très limité des objectifs de chacun par rapport au projet de réserve. Les acteurs que j'ai rencontrés ont parfois émis des avis personnels, ne reflétant pas systématiquement l'avis professionnel de la structure, ou montrant de multiples objectifs. De plus, ils peuvent être divisés tout en appartenant à un même groupe (c'est le cas par exemple des pêcheurs, car il n'est pas tout à fait juste de dire que tous sont satisfaits et y voient un cantonnement).

De manière générale, tous les acteurs ont intégré que la réserve avait un objectif de protection de l'environnement. Par exemple, certains des acteurs sont plongeurs à titre personnel, ou plus largement, qui apprécient l'observation de la biodiversité marine. « *C'est vrai que c'est un beau site là-haut* » « *J'y vais pour chasser, c'est superbe* ».

Pour eux la protection des récifs, des tortues et l'idée d'une résurgence de cette biodiversité est primordiale. Ils ont cette sensibilité personnelle, des objectifs personnels en tant qu'usagers, qui ne sont pas toujours liés à leur profession, et qui ajoute un certain dynamisme qui pourrait être le moteur permettant d'atteindre les objectifs de la réserve.

Les acteurs compétents en termes de gestion de l'environnement ont souvent un discours plus technique, avec une vision de gestionnaire. Ainsi le conseil régional, le PNRM, la DEAL et l'AAMP, parlent de « *durabilité des activités* », de « *cohabitation* ». « *C'est une zone à gérer les activités. Dans un périmètre particulier* » (Conseil Régional). Il s'agit pour eux d'une aire marine protégée, donc une zone de protection mais aussi de gestion des usages.

A l'encontre de cette vision d'acteurs, certains acteurs de la filière pêche, mais aussi certains experts scientifiques, ou des agents des services de l'Etat, critiquent un projet peu ambitieux, mais qui permettrait au moins de répondre aux stratégies nationales ou régionales en termes de création d'aires marines protégées, et atteindre des objectifs de protection du milieu marin. Le scepticisme de certains ne semble pas rattaché à leur catégorie professionnelle, mais à leur vision de l'organisation du projet.

« *Vous entendrez partout que la Martinique c'est la seule Région qui n'a pas de réserve, ce n'est pas un mensonge, mais ça ne devrait pas être le moteur du projet* » (CRPEM). Dans les entretiens qui ont suivi, j'ai en effet entendu ces propos tenus par des agents de l'Etat ; « *La Martinique est la seule région Caraïbes qui n'a pas d'aire marine protégée* », « *On est en retard* ».

La création de cette réserve permettra de dire qu'il existe une réserve marine en Martinique, « *mais ce n'est pas une fin en soi* ».

Comme mentionné plus haut, tous les pêcheurs n'ont pas cette vision de cantonnement et de bénéfices liés au tourisme ou aux compensations. Certains pêcheurs pensent qu'il s'agit d'une contrainte, justement à cause de la réglementation de leur activité. Hors entretien, j'ai pu rencontrer un pêcheur qui va devoir changer de place pour poser ses nasses et qui se sent un peu lésé, mais dit accepter de changer ses habitudes car ce n'est pas très impactant pour son activité. LA plupart s'accordent à dire que les pêcheurs ne sont pas impactés, et c'est pour cela qu'on peut aussi entendre des avis désintéressés quant au projet de réserve « *je ne sais pas à quoi ça va servir, de toute façon ça ne change rien pour moi* » (un pêcheur).

Les plus visionnaires et sensibles au travail collaboratif, notamment des acteurs locaux des collectivités comme le maire du Prêcheur et les personnes rencontrées au conseil régional, parlent de projet social, de projet communautaire, permettant la cohésion des activités et une certaine cohabitation. « *C'est emmener les gens à travailler ensemble.* » (Adjoint au maire)

Cette cohabitation permettra de diminuer l'impact sur l'environnement, mais aussi le développement de la connaissance, de la sensibilisation et donc, de la protection de l'environnement.

Enfin, finalement en s'appuyant sur ces visions d'acteurs, on voit la multiplicité et la diversité des avis, des objectifs de chacun. Les ambitions et les attendus des acteurs ne sont pas les mêmes, Malheureusement, si chacun des acteurs a une vision de l'outil différente, le résultat final n'est pas forcément une liste de tous les objectifs répondant aux intérêts de chacun, ce serait utopique. Car la loi sur le classement en RNR permet certaines marges de manœuvres mais l'outil n'est pas infiniment souple. Ainsi le projet résulte donc des volontés de chaque acteur mais la phase de concertation, de négociation qui a servi à monter le dossier de création, a montré la pondération des avis d'acteurs, l'importance donnée à ceux-ci et à leurs attentes.

Ces objectifs d'acteurs seront à redéfinir et à prendre en compte pour la suite, lorsque cette réserve sera créée; il y a autant d'avis différents que de leviers d'actions pour la gestion, il faut utiliser cela comme un moteur et non comme un frein pour le développement territorial.



Vue sur l'anse Couleuvre au Prêcheur (C.Demange)

3.1.3. Evolutions, adaptations du projet : vers un consensus final

Le projet du Prêcheur a connu beaucoup d'évolutions, des années 80 jusqu'à aujourd'hui. En effet si l'on prend en compte les premières volontés de protection et de gestion de la pêche au Prêcheur jusqu'à la finalisation du dossier de création en 2014, le projet, les acteurs, leurs objectifs et leurs positions ont bien évolués. Ce sont autant de trajectoires de la gouvernance qui montrent les adaptations de chaque acteur au cours du projet, en réponse à des changements sociaux, politiques, environnementaux dont le contexte est instable: les comprendre permet donc d'intégrer les possibles adaptations des acteurs, savoir ce qui a déjà été fait, décidé. Cela peut aussi permettre d'anticiper, d'évaluer des futurs possibles, et d'imaginer la gestion durable de la réserve.

- **Une volonté locale de gestion de l'espace marin et de développement de la commune**

Les prémices du projet remontent aux années 80, avec la naissance de la plongée en scaphandre et l'engouement de Michel Météry pour les côtes du Nord, où il y découvre et filme les épaves de Saint-Pierre avec l'équipe de la Calypso (dont le commandant Cousteau et Albert Falco, qui donnera peut-être son nom à la réserve).

M. Météry est un plongeur, observateur au milieu marin, et par ces activités, proche des pêcheurs du nord caraïbes qu'il sensibilise. C'est par ces premiers acteurs que le projet est né : à partir des résultats des pêches et des observations en plongées, le besoin de gestion de la ressource s'est fait ressentir. Dans les années 90 une demande de création de cantonnement, alors inédit, a été faite, mais n'a jamais abouti, probablement à cause des conflits dans le monde de la pêche. « *Il faut dire, il y avait des indésirables aussi... y avait des syndicats forts* » (Organisation Professionnelle).

C'est ce qui fera les fondations du projet tel qu'il est encore aujourd'hui: une volonté locale des pêcheurs et de plongeurs, qui attirera plus tard l'attention des organismes de gestion de l'environnement sur ce site en particulier.

Cette importance s'est retrouvée dans le positionnement du maire tout au long du projet, avec une volonté de développement local, de valorisation de la dynamique de sa commune. Le Maire est effectivement indépendantiste et écologiste, mais agit surtout pour le développement du Prêcheur tout en défendant ses habitants.

C'est pourquoi il a toujours été présent dans le projet, moteur pour la concertation auprès des habitants, usagers, et marins-pêcheurs, mais aussi pour les questions de gouvernance. En 2013 il soulève de nouvelles incertitudes, alors que le dossier de création était complet et prêt à passer en plénière du conseil régional afin d'acter la création de la réserve naturelle régionale.

Il semble alors que le maire s'inquiète de la future gouvernance de la réserve, puisque le code de l'environnement désigne le président du conseil régional pour présider le comité de gestion. De plus, il craint que ce soit le PNRM (Parc Naturel Régional, dont les liens avec le conseil régional sont très forts) désigné gestionnaire, avec une gouvernance trop régionalisée.

« *Je me méfie beaucoup des méga machines et des structures très éloignées, c'est mon petit côté un peu libertaire, j'aime bien la proximité.* » « *Je crois que c'est renforcer la légitimité de la démarche de protection, parce qu'en associant les acteurs au plus près, ils s'impliquent, et ça rend plus efficaces les efforts de protection* » (maire du Prêcheur)

De nouveau, il exprime cette volonté de rendre le projet local, communal. S'il est dommageable que ces questions ne soient soulevées qu'au dernier moment, cela a permis de nouvelles négociations afin de trouver un réel consensus final puisqu'il apparaît que la réserve serait créée en cette fin d'année 2014, avec une cogestion entre la commune et le PNRM. .

- **Une tendance indépendantiste, fortement régionaliste, pour les projets de territoire**

Bien après les premières volontés de création d'un cantonnement au Prêcheur dans les années 90, la DIREN (Direction de l'Environnement aujourd'hui DEAL) en tant que service de l'Etat et agissant pour la protection de la biodiversité, réalise des inventaires ZNIEFF tout autour de l'île, entre 2004 et 2006. Ces inventaires ne sont pas des outils de gestion, mais ils ont vocation à repérer les espaces et espèces remarquables, et peuvent être une base pour un outil de gestion. C'est ainsi que l'Etat a commencé à émettre cette volonté de créer des Réserves Naturelles Nationales marines, sur plusieurs zones d'intérêt, en particulier le Prêcheur et Sainte Luce.

Mais très vite, il est apparu que l'outil ne serait pas utilisable. Les RNN étaient mal acceptées, car trop souvent il s'agissait de projets imposés par l'Etat, sans concertation, et sans participation dans la gestion. *« Ils ont compris que ce n'était plus le moment, les réserves nationales marines qui ont été créées y'a 10 15 ans, de façon un peu forcée »* (DEAL).

Ce n'était pas seulement les usagers qui menaçaient ce projet national, mais aussi la volonté du maire du Prêcheur, exprimant ses craintes de ne pas pouvoir participer; *« Il a dit « Reserve nationale, nou pa andan », on n'est pas dedans »* (M. Météry en parlant du maire) *« Dans notre esprit, la réserve nationale ça pouvait nous échapper, c'était loin »* (Maire du Prêcheur)

Ces discussions se sont déroulées alors qu'est apparue la possibilité de créer des Réserves naturelles régionales (Décret n°2005-491 du 18 mai 2005 relatif aux réserves naturelles et portant notamment modification du code de l'environnement, 2005), outil qui sera vite choisi pour ce projet au Prêcheur.

La DEAL fait alors la passation du dossier au Conseil Régional; *« Cela a intéressé la collectivité régionale dès le départ parce qu'on était déjà dans des questionnements d'aménagement du littoral et de protection de la ressource »* (Conseil Régional). La DEAL a cependant continué à accompagner ce projet de façon plus officielle, épaulant le Conseil Régional dans la constitution du dossier.

Il apparaît que la RNR est un outil plus local et plus souple en termes de réglementations et de durée de classement, et donc plus adapté au contexte. De plus, il a été plus facile à mettre en place en termes d'acceptation de la part des usagers et habitants, qui y voyaient une gestion locale possible, et le cas échéant, une remise en question du projet dans quelques années plus tard.

- **Un apprentissage long pour une appropriation de l'outil**

La DIREN, M. Météry, le conseil régional et le maire travaillaient ensemble pour convaincre, persuader que l'outil réserve était le bon outil. Malheureusement les pêcheurs notamment ont tendance à refuser cette notion en imaginant une mise sous cloche totale, et l'interdiction de leurs activités extractives. Ce travail de sensibilisation des pêcheurs afin qu'ils comprennent l'outil et ce qu'il pouvait représenter pour eux, a été long, et demandé beaucoup de pédagogie. *« Nous on a développé une stratégie en direction des pêcheurs avec une approche pédagogique »* (Maire du Prêcheur)

Au début du projet de réserve, en 2007, une visite dans la réserve de Sainte Lucie (île à 50km au sud de la Martinique) et des rencontres entre les pêcheurs ont été organisées. Ces visites ont permis de montrer que « l'effet réserve » est réel, que la biodiversité a un impact positif sur la pêche à long terme, et à court termes par le biais du tourisme et du développement économique du littoral. (Réserves marines, visite de la SMMA à Sainte-Lucie, DIREN)

Par la suite, une visite de Gérard Romiti, président du Comité National des Pêches et des Elevages Marins, à l'époque président du Comité Régional de Corse a aussi été organisée pour les pêcheurs. Il est à l'initiative de nombreux cantonnements corses et de la création de la réserve naturelle corse marine des bouches de Bonifacio, et qui par la suite a permis la création du parc international marin des bouches de Bonifacio (avec la Sardaigne). Il a donc pu parler de ces projets qu'il a réalisés avec les pêcheurs, garantissant la pérennité de leur activité.

De même pendant les réunions de concertation, de 2011 à 2012, le comité de pilotage a pris le temps nécessaire pour expliquer, ré expliquer. Il aura fallu beaucoup de temps et beaucoup de patience pour ces réunions. *« Une phase d'apprentissage longue, un vrai travail de fourmi, étape après étape »* (Expert technique et scientifique).

Ainsi, concernant le milieu de la pêche, tous les moyens ont été mis en œuvre pour montrer, convaincre, sensibiliser les pêcheurs aux outils existants, montrant qu'il y a une cohabitation possible de l'activité de pêche et de la protection du milieu marin. *« C'était habile, pour calmer les esprits, parce que le mot réserve vraiment, les gens sont allergiques. Ils disaient : réfléchissons autrement, pour qu'il y ait des discussions »* *« On voit qu'il y a pas mal de chemin qui s'est passé et en termes d'acceptation y'a eu une belle progression »* (Service déconcentré de l'Etat)

- **La recherche d'un consensus des pêcheurs**

Un choix intéressant fut de passer le dossier de création de la réserve régionale à la commission des pêches de la région, et non celle de l'environnement. On y voit la volonté d'être à l'écoute des acteurs de la filière de la pêche, et de plus, proche des habitants car la responsable du dossier est elle-même une habitante du Prêcheur, justifiant ainsi doublement de la légitimité de porter le dossier.

Durant les premières réunions organisées par la Région, le climat conflictuel régnant sur le monde de la pêche les a obligés à choisir un seul projet, celui du Prêcheur, zone la plus pacifique. *« Ils avaient senti qu'il y avait une possibilité, mais par contre Sainte Luce ça a refroidi tout le monde »* (Service déconcentré de l'Etat).

Le contexte particulier de cette filière influence les choix des politiques et des gestionnaires.

Après s'être assuré de la possibilité d'un tel projet au Prêcheur, les diagnostics peuvent commencer, et pour cela le conseil régional fait appel à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), qui fut choisie en 2009 pour réaliser l'ensemble des diagnostics (Impact Mer, OMMM, BIOS et CEMARE) et organiser la concertation. Pour certains acteurs c'est là une façon de se dédouaner, de se libérer d'un dossier qui prend du temps, ce qui montrerait un manque de volonté politique, un manque de priorisation d'un dossier qui traîne encore aujourd'hui. *« On a l'impression qu'il se débarrassent du dossier »*

Pour les autres, c'est une question de compétences et de légitimité. Si le conseil régional n'a pas les compétences, il fait appel à des structures extérieures, et neutres, afin d'obtenir une bonne concertation. *« Ils le confient justement à une structure externe pour la neutralité, la légitimité. On est un bureau d'étude local, en plus, c'est important pour favoriser la disponibilité. »* (Expert technique et scientifique)

A partir de 2011, de nombreuses réunions de concertation ont été organisées, avec pour objectif, trouver le consensus final. L'idée était d'obtenir un zonage, déterminer les réglementations et décider la durée. C'est une volonté du porteur de projet car ce n'est pas obligatoire. Mais ainsi concrétisé, et avec une co-construction du projet, il devient plus concret et sera plus rapidement accepté et mis en œuvre. La méthode adoptée est la suivante : le comité de pilotage regroupant le maire, l'AMO, le conseil régional et la DEAL, réunit les acteurs identifiés : habitants, marins pêcheurs et plongeurs. Afin de faciliter le dialogue, les réunions se sont déroulées au Prêcheur, sur place. Ils étaient réunis par petits groupes avec comme support des cartes du littoral préchotin, et devaient imaginer le zonage et réglementations possible en fonction de leurs activités. A la fin de ces réunions, le comité a pu rassembler ces données en proposant 3 scénarios de Réserve, et c'est le plus 'léger' qui a finalement été choisi. *« Mais voilà le projet qui a été retenu au final, c'est vraiment le projet le plus minimaliste en termes de protection de l'environnement »* (Expert technique et scientifique)

Le porteur de projet en souhaitant obtenir un consensus, a donné priorité à l'avis des pêcheurs. *« Quand il y avait un pêcheur qui s'opposait, qui n'était pas d'accord, on faisait une concession »* (Expert technique et scientifique)

« C'est un zonage favorable aux pêcheurs...à trop faire de concertation on oublie parfois les enjeux et l'intérêt » (Service déconcentré de l'Etat)

Finalement, cette étape de concertation est donc une recherche de consensus des pêcheurs. La priorité a été donnée aux marins-pêcheurs professionnels du Prêcheur, un choix qu'a fait le porteur de projet face à une situation sociopolitique complexe. C'est donc une stratégie acceptée par tous, par dépit ou par conviction, afin d'aboutir à la création d'une réserve naturelle régionale marine. C'est ici que la Réserve trouve ses limites : la volonté des pêcheurs.

« Si le pêcheur n'est pas d'accord, ça se fera pas, parce que de toute façon le projet il existe aussi et surtout pour les métiers de la pêche » (Expert technique et scientifique)

« Les responsables politiques le savent bien ; ils ne peuvent pas courir le risque de se mettre à dos les marins pêcheurs. Si on les lâche, ils disent adieu au projet » (Maire du Prêcheur)

Ce projet naîtra donc grâce à des pêcheurs sensibilisés, représentés par un maire dynamique travaillant dans une démarche de développement durable et de développement local. A cela s'ajoute la volonté politique régionaliste du conseil régional, qui développe un fort intérêt pour la protection de l'environnement et un certain engouement pour la gestion du milieu marin, appuyé par les établissements publics et les services de l'Etat.

Mais cette stratégie est aussi façonnée par le contexte socio-politique du monde marin, où la pêche est l'activité très protégée, presque intouchable. Depuis le début de ce projet, il a fallu prendre le temps nécessaire à l'apprentissage, à l'acceptation de ces acteurs.

Mais privilégier le consensus des pêcheurs, c'est minimiser l'objectif principal de la Réserve Naturelle, la protection de la biodiversité marine, trop peu défendue.

Ce travail de diagnostic avec une analyse du réseau d'acteurs, de leurs positionnements par rapport à la future réserve et des évolutions de la gouvernance, permet d'avoir un point de vue assez global du projet, son historique, ses étapes clés. Ainsi on peut en retenir des points importants pour la future gestion de la réserve.

Mais il est nécessaire de prendre en compte qu'il y a des limites à cette étude.

Tout d'abord, concernant la modélisation des réseaux, les schémas ont été réalisés à partir de dires d'acteurs et de mes propres observations sur le terrain. Les résultats obtenus avec le logiciel Gephi sont discutables aussi ; est-ce que l'occurrence du nom d'un acteur traduit-elle l'importance de celui-ci ?

Cette étude peut être approfondie car il manque certains points de vue que je n'aurai pas pu obtenir, n'ayant pas pu rencontrer tous les acteurs présents aux réunions, participant à ce projet. De plus, je n'ai rencontré la plupart du temps qu'un seul acteur par 'institution', ce qui ne permet pas de réaliser une typologie et oblige souvent à faire des généralités, qu'il faut manier avec précautions. Par exemple, j'ai rencontré et pu discuter avec plusieurs pêcheurs mais je n'ai fait qu'un seul véritable entretien avec l'un d'entre eux. De même pour les acteurs de certains établissements comme la DEAL, le Conseil Régional, le PNRM, ou bien des groupes d'usagers comme des habitants ou des plongeurs, où je n'ai vu à chaque fois, un seul interlocuteur.

Il peut être intéressant pour approfondir l'étude, ou pour compléter ces analyses, de rencontrer d'autres acteurs, et d'avoir des retours de ceux déjà rencontrés. Enfin, ces entretiens et analyses pourront aussi être réalisés au cours des prochaines années, avec un suivi et une évaluation de la gouvernance mise en place à partir d'indicateurs : la réserve n'est pas seulement évaluée à partir de résultats écologiques. Ainsi cette étude pourra servir afin de mesurer s'il y a un « effet réserve » sur la gouvernance.

On voit qu'il y a eu de nombreuses trajectoires de gouvernances. Ces évolutions, tant au niveau des positions d'acteurs que celui de leurs objectifs et intérêts pour cette réserve, ont façonné le projet. Ce diagnostic montre à la fois des acteurs moteurs, dynamiques, ou bien absents, et parfois des positions d'acteurs menaçantes, ou négligées.

Pour la gestion de la réserve, il y a certaines bases sur lesquelles il sera intéressant de se reposer, certains éléments moteurs utiles pour la suite, comme la volonté et le dynamisme des acteurs locaux, notamment le maire. De même il faudra repérer et s'approprier rapidement les éléments menaçants le fonctionnement de la réserve, comme la réglementation de la pêche et sa surveillance et surtout les compensations attendues.

3.2. Analyse des opportunités et menaces de la réserve

A la suite d'un classement en Réserve, le gestionnaire doit écrire le plan de gestion, qui doit être validé par le comité, puis, une fois que l'organisation se met en place, que les financements sont perçus, les premières actions peuvent être menées. Chacun le sait, cette étape peut mettre beaucoup de temps. « *7 ans c'est bien, pour avoir le temps de la mise en place il faut au moins 2 ans, le temps de développer une vraie compétence mer au PNR, former des techniciens, assermentés, etc.* » (PNRM). Si la RNR du Prêcheur est créée en 2014, elle ne le sera que sur le papier au début. Il est nécessaire de mettre tout en œuvre pour qu'elle soit rapidement effective, et pour cela il faut d'abord rassembler les éléments pour l'écriture du plan de gestion.

De façon concrète, des propositions de gestion ont déjà été évoquées dans les diagnostics, lors des réunions : le zonage et les réglementations ont été imaginés en co-construction lors des réunions avec les usagers, des propositions notamment sur la compensation et la surveillance ont été réfléchies.

S'ajoutent à cela la multitude de plans de gestion existants, même si les réserves exclusivement marines ne sont pas nombreuses. Il sera facile de s'appuyer sur ce qui est fait autour, par exemple en Guadeloupe sur la réserve du grand cul de sac du Marin, ou bien dans la réserve de Sainte Lucie. Plus loin, la réserve naturelle corse marine des bouches de Bonifacio est un bon exemple de comparaison au vu du contexte et de la présence importante de petits pêcheurs, ainsi que la réserve nationale exclusivement marine de Cerbères-Banyuls dans les Pyrénées Orientales.

Mais les plans de gestions sont à chaque fois uniques, répondant aux enjeux de territoire bien particuliers. Pour cela il sera donc nécessaire de réaliser un diagnostic, de mettre à jour ceux réalisés en début de projet, et de trouver la construction du plan de gestion : quels objectifs généraux, objectifs opérationnels, et pour répondre à ceux-là, quelles mesures prendre, quelles actions mener. Il est nécessaire de prévoir la gestion durable, et donc de préciser des indicateurs qui permettront de faire un bilan lors de la révision du plan de gestion.

Avec cette étude des trajectoires de gouvernance, et au travers de différents entretiens, j'ai pu voir les points de vue, les attentes de chacun, et à partir de ces diagnostics on peut mettre en avant certains leviers d'actions.

On ne peut pas réellement faire d'analyse « Atout Faiblesse Opportunité Menace » de la réserve, puisqu'elle n'est pas créée, mais il est d'ores et déjà possible de voir quels sont les opportunités; les éléments pouvant être moteurs, et quelles sont les menaces; les fragilités repérées.

Ces propositions sont autant d'idées pour la gestion future de la réserve, et peuvent servir pour nourrir la construction du plan de gestion.

- **Opportunités**

On a vu qu'il existe une réelle volonté locale de s'impliquer dans la gestion, par la mairie et les acteurs économiques. Ils ont cette motivation pour former, sensibiliser, et permettre une gestion locale, consacrant surtout leur temps pour partager des idées concernant le développement, l'animation et la sensibilisation. Il sera donc possible d'utiliser cette force motrice locale pour mettre en œuvre des actions nécessitant de la main d'œuvre, par exemple pour l'accueil, la restauration, etc.

L'intérêt des pêcheurs préchotins pour cette réserve et notamment concernant le respect des règles, ne peut que faciliter la surveillance. Certains parlent même de réaliser la surveillance eux même. S'il ne s'agit pas de pêcheurs, la formation de jeunes habitants est une piste intéressante. En habitant au Prêcheur, ils connaissent le territoire, et côtoient les usagers. L'autorité est parfois plus acceptée car perçue de façon plus légitime. De plus, cette idée participe à la lutte contre le chômage des jeunes, très élevé dans la petite commune du Prêcheur. « *On a un chômage très élevé, si on arrive à embaucher deux jeunes qu'on forme, qu'on sensibilise à l'environnemental, je vois plutôt le projet dans cet esprit-là* » (Maire du Prêcheur)

Certains de ces pêcheurs ont aussi une réelle volonté de diversifier leurs activités. Cela peut permettre de dynamiser la réserve, tout en valorisant le métier de la pêche et permettre à certains de se reconverter s'ils le souhaitent. Puisqu'il s'agit d'un changement d'organisation du travail, il faut souhaiter changer ses habitudes, et beaucoup refuseront.

Mais c'est une piste de gestion intéressante : on peut ainsi voir se développer des sorties touristiques comme il en existe déjà, dans les anses, pour voir les tortues, les dauphins, pour faire des retours de randonnées, pour montrer ce qu'est la pêche à Miquelon ou sur DCP, au large. Cependant la réglementation de ce qui s'appelle le pescatourisme semble trop contraignante, concernant le nombre de personnes transportées et les règles de sécurité, il faudra voir comment les assouplir.

Il est aussi possible de les mettre à contribution les pêcheurs pour d'autres activités ; tout ce qui est embarquement de plongeurs vers des sites d'intérêt, ou bien pour les suivis scientifiques : des relevés journaliers à effectuer, ou des transports de scientifiques sur des sites particuliers.

La volonté de participation des habitants et des pêcheurs est une opportunité non négligeable lorsque la main d'œuvre et les financements se font rares. Ils sont le moteur de la réserve, connaissent le territoire et souhaitent son développement ; ils ont donc une place privilégiée pour ce type d'actions.

Une autre opportunité pour gérer l'activité de pêche et éviter qu'elle impacte trop sur le littoral ; le milieu est plus que favorable pour l'installation de DCP au large, et de récifs artificiels dans certaines zones de la réserve.

Des études ont été menées pour évaluer les meilleurs sites pour l'installation de récifs, qui pourrait aussi faire l'objet d'un suivi scientifique, et de sorties pédagogiques. Ce type d'installations favorise le processus de résurgence de la biodiversité et donc, de la ressource halieutique.

Concernant les DCP, il en existe déjà, mais ils sont gérés par le conseil régional et communs à tous les marins pêcheurs professionnels de l'île. Les pêcheurs du Prêcheur ont demandé à ce qu'il y ait une 'privatisation' d'un dispositif, afin d'avoir une sorte de compensation face à la diminution de leur zones de pêche. Une territorialisation de l'espace maritime n'est pas faisable, mais il semble en revanche possible de favoriser la pêche pour certains pêcheurs, leur délivrant le droit de pêche sur un site particulier (une nouvelle installation de DCP).

Enfin, le site exceptionnel de la réserve du Prêcheur est une opportunité pour la recherche, la valorisation, la sensibilisation, et l'apprentissage du milieu marin. Des mesures de suivi scientifique, de capitalisation de la connaissance, d'éducation à l'environnement, de découverte du territoire font partie intégrante du fonctionnement d'une réserve naturelle, et les nombreux acteurs de ce projet pourront participer à la mise en place de ces actions, en fonction de leurs compétences. Si ces mesures semblent évidentes au long terme, elles ne sont pas moins importantes et nécessitent d'être pensées dès le départ. C'est aussi l'occasion d'inciter la création d'une association spécialisée dans la biodiversité marine, une structure locale qui pourra réaliser ce type d'actions, et défendre ces écosystèmes dans le cadre de futurs projets de développement du territoire sur le littoral et la mer en Martinique.

• **Menaces**

La première menace de la réserve naturelle de façon générale, est le non-respect des réglementations de la part des usagers. Il est donc nécessaire de prévoir une bonne surveillance mais aussi de la communication et sensibilisation efficace. En effet l'expérience de gestion des aires marines protégées montre qu'il faut une certaine complémentarité entre une sensibilisation efficace et des sanctions effectives pour le respect du plan de gestion. Elle permet ainsi une bonne protection de l'environnement, et la durabilité des activités.

La réserve du Prêcheur étant assez segmentée et possédant de nombreux accès, les réglementations sont complexes. Il sera plus que nécessaire de réaliser des actions de communications claires et précises, accessibles par tous. Des cartes montrant les différents balisages devront être affichées au niveau de chaque accès (anses, plages, parking).

De même, les bouées de balisage en mer devront être clairement visibles pour déterminer le zonage.

La communication pourra aussi se faire par distribution de cartes sous format papier, dans les mairies, offices du tourisme, aéroport et ports, loueurs de matériel d'activités nautiques, de plongée et loueurs

de bateaux. Elle peut aussi se faire par internet sans négliger l'importance que prennent les réseaux sociaux aujourd'hui dans la communication au grand public.

Pour plus de visibilité, et pour répondre à la demande des acteurs du projet, il est souhaitable d'avoir le gestionnaire sur place, au Prêcheur, où il est nécessaire d'avoir un point d'information, un local dédié à la réserve. On pourrait y trouver les informations sur la réglementation, mais aussi sur les activités possibles, les sorties organisées, et une sorte de mémoire commune permettant à tous de connaître l'historique de ce projet (d'autant plus si la réserve porte le nom d'Albert Falco).

Pour ce qui est de la surveillance, il y aura nécessairement des agents assermentés sur l'eau et sur terre, prévus dans les textes. Une bonne surveillance, de par la présence des agents, peut déjà induire un découragement si un individu souhaite commettre l'infraction, ou bien un rappel de la réglementation si un individu de l'a pas intégrée.

Mais la seule présence et communication ne suffisent pas. Souvent le caractère régulier des tournées, les horaires et le véhicule (voiture ou bateau), connus de tous, et permettent d'agir dans l'illégalité lorsque l'agent est absent. Malheureusement, beaucoup de personnes rencontrées ont dénoncé cet aspect en Martinique ; *« il n'y a pas assez de surveillance, et quand il y en a, elle n'est pas effective »*

La question du recrutement, et plus généralement du financement du fonctionnement de la réserve, est autre menace importante pour la réserve.

Les idées ne manquent pas, mais les actions à mettre et le nombre de salariés seront choisis, réalisés en fonction du budget. Le budget d'une réserve naturelle régionale, provenant du Conseil Régional pour la majorité, est fixé sur la même base que les réserves nationales, et ne paraît pas très conséquent. Il existe en effet une grille qui détermine le montant, et le nombre d'Equivalent Temps Plein nécessaires, en fonction de la surface et de l'emplacement de la réserve. Pour cette réserve, il apparaît que 2 ETP suffiraient : 1 conservateur et 1 pour la surveillance. Ces chiffres sont évidemment bien trop bas, la réserve ne pourra jamais fonctionner avec 2 ETP.

Cependant dans ces grilles (nationales) on peut aussi voir qu'il existe des aides supplémentaires selon les conditions d'accès à la réserve, le nombre de points d'accès, le nombre d'usages différents, la complexité du zonage, etc. On peut ainsi justifier le besoin de financement élevé, notamment lors de la création.

Les financements de la Région peuvent être complétés par l'Etat, lorsque le budget le permet, et de nombreuses actions pourront faire l'objet de demandes de financements européens, que ce soit dans le cadre du FEAMP (diversification des activités de pêche, structuration de filière, soutien pour la pêche dite traditionnelle...), ou du FEADER (axes 2 et 3 avec la préservation des milieux, les activités touristiques, conservation du patrimoine naturel, ...).

Ces leviers d'actions pour la gouvernance et pour des pistes de gestion sont le résultat des bilans des jeux d'acteurs analysés dans ce travail. Trop peu d'acteurs n'ont donné de propositions concrètes de gestion, semblant se projeter difficilement. Peut-être ne se sentent-ils plus impliqués dans un projet qui tarde à aboutir, ou bien ils considèrent que ces décisions seront du ressort du gestionnaire ?

Le futur gestionnaire pourra en effet réaliser son travail sur la base des diagnostics, des guides méthodologiques existants, et de ses propres compétences. Mais il semble nécessaire d'y intégrer la participation de tous les acteurs, puisque c'est dans ce sens que s'est développé le projet jusqu'à aujourd'hui, et que la participation de tous est le fondement d'une gestion et gouvernance durables.

« Il faut une expression participative, critique, opérationnelle. Sans dépouiller l'outil de son cadre, de son sens. » (Collectivité territoriale)

3.3. Proposition d'un outil pour l'élaboration participative du plan de gestion

Pour répondre à cette demande de certains acteurs quant à la construction participative du plan de gestion, on a souhaité réfléchir à un outil participatif, un jeu, qui permettrait de mettre tous les acteurs à un même niveau de concertation, partageant expérience et objectifs, afin d'élaborer les actions pour les 7 ans à venir. Cet outil n'est pas fini, par manque de temps, mais sa construction pourra être approfondie par d'autres, par des chercheurs ou des gestionnaires, permettant ainsi de le tester sur différents projets, tout en continuant de l'élaborer.

Le jeu de rôle autour de la réserve peut être un outil aboutissant à des pistes de gestion. Il permet de se mettre en condition, d'imaginer les jeux d'acteurs, les impacts sur le territoire, les choix selon les objectifs de son personnage, et d'aboutir à des propositions d'objectifs et actions à mettre en place sur cette réserve.

Cette notion peut être difficile à intégrer pour certains, car il est parfois difficile d'accepter réellement de quitter ses fonctions le temps d'un jeu. Parfois les interactions sont trop complexes, il y a des conflits historiques, enfouis, que seuls le temps peuvent faire évoluer. Ces parties de jeu peuvent aussi mettre en avant les incompréhensions que peuvent avoir les acteurs sur le rôle et compétences des autres, et éclairent parfois sur leurs visions, leurs objectifs, leurs marges de manœuvre souvent inégales. Parfois ils mettent à jour des conflits potentiels.

L'idée de départ est de faire participer le plus d'acteurs possible. Le jeu pourrait être animé, mis en place par le futur gestionnaire ou un acteur tiers spécialisé dans la concertation, un animateur de collectivité territoriale ou de bureau d'étude compétent par exemple.

Sa légitimité devra être bien pensée, vis-à-vis de sa position de 'maître du jeu', et d'animateur. Une bonne observation par une personne tierce pendant le jeu est importante. Il devra expliquer et faire respecter les règles du jeu :

*La partie évolue autour d'une table, sur un plateau. Une table ronde est donc souhaitée. Le fond du plateau représente la carte de la réserve, avec quelques cayes (récifs), où la biodiversité est plus importante, et le zonage réalisé en cordons : il peut évoluer au cours de la partie.

Il s'agit d'un jeu de rôle, où les acteurs représentent chacun un acteur d'une catégorie différente de la leur (usagers, plongeur, pêcheur, habitant, touriste, maire, président du conseil régional, agent de la DM, DEAL, de l'ONF, d'une association quelconque...). Le choix des rôles peut être tiré au hasard ou décidé par l'animateur. Chacun a une 'fiche acteur', une carte de la réserve sous la main, un crayon et les objets correspondant au personnage.

*Chaque joueur a un objectif principal, personnel, propre à son personnage, qu'il devra atteindre pour gagner le plus de points. Mais il a aussi des objectifs communs à tous, et obligatoires. Des liaisons et alliances seront donc possibles, souhaitées, pour atteindre ce résultat.

Le jeu se déroule par 'journées', où chaque joueur décide de son action en dessinant/écrivant sur un papier. A la fin de la 'journée', tous les joueurs montrent ce qu'ils souhaitent réaliser, et selon la compatibilité des actions, les pièces du plateau sont remises en place.

Au tour d'après, les joueurs peuvent continuer leurs actions dans un objectif personnel, ou réagir aux actions du tour précédent. Des cartes actions 'imposées' sont aussi prévues ainsi que des objectifs généraux, pour que chaque joueur ne fasse pas que des actions dans son propre intérêt.

Un exemple de carte de personnage : le personnage du pêcheur, qui indique comme objectif principal « Pêcher le plus de poisson possible » et un objectif contraignant obligatoire « Protéger les zones riches en poissons ».

Pour cela, le pêcheur aura des outils, et son imagination.

Il peut aussi tomber sur une carte action obligatoire, le détournant ou non de son objectif personnel, mais remplissant un autre objectif.

Le personnage du pêcheur peut poser son filet dans les zones réglementées, mais s'il va dans une zone interdite, lorsque le tour est fini, si la DM ou le gestionnaire réalise une action de « surveillance », il risque de se faire confisquer ses droits de pêche, matériel et gains accumulés.

Il peut aussi proposer des nouveaux zonages, et des outils comme des « zones de conservations halieutique », prévu dans la modification de la loi relative à la biodiversité (Mars 2014).

*Chaque acteur devra participer à élaborer les objectifs généraux de la réserve. Ainsi, ils devront faire en sorte que l'étoile des objectifs (un graphique sous forme de radar) soit équilibrée, c'est à dire réaliser des actions dans différents domaines, se rapprochant des objectifs, mais de façon proportionnelle. Les objectifs ne doivent pas être inégaux dans leur priorité.

Inspirée de « l'étoile de la gouvernance » de Fabien Brial (Développement durable, gouvernance et insularité : le cas de la réserve naturelle marine de la Réunion, 2010) (voir annexe 5) elle a autant d'axes que d'objectifs. Le gestionnaire, les acteurs, les futurs joueurs pourront la changer, se l'approprier.

Les objectifs de l'étoile sont « réglementation claire », « moyens humains et matériels », « acceptabilité sociale » « intégration à l'environnement » « progrès préservation ».

Ce jeu dans sa finalité sera sous forme de 'fiches acteurs', avec une fiche pour le médiateur, qui a un rôle très particulier. Le plateau (la carte), les cartes actions et les objets pourront être imprimés. Ainsi il est facile de se l'approprier, et d'y rajouter ses propres modifications, voire l'adapter à d'autres territoires, d'autres enjeux.

Une fois les personnages, leurs objectifs, et les objectifs généraux construits, le jeu permettra de dialoguer autour des actions nécessaires à mettre en place, de façon innovante et originale. La participation de tous est possible, ce forme de réunion de concertation obligeant chaque acteur à agir, s'exprimer, réfléchir sur son action et celle des autres. Une partie ne déterminant pas la réalité, elle doit être analysée ensuite, discutée par tous les participants et le gestionnaire, qui pourront grâce à ce support, co-construire le plan de gestion de la Réserve du Prêcheur. La seule contrainte cependant sera d'accepter de jouer, de participer à cette concertation, sous une forme originale.

Conclusion

Gouvernance, adaptations, consensus, compromis d'acteurs, entente ; le projet de réserve naturelle régionale du Prêcheur a fait naître un véritable travail de coopération malgré le choix d'un outil qui pouvait être beaucoup plus stricte et imposé sans concertations. Les trajectoires ont montré l'adaptation aux évolutions environnementales, sociopolitiques et économiques du contexte du Prêcheur, et de façon plus large, de la Martinique. Puisque tout a été construit, de façon très lente mais solide, dans une optique de collaboration des acteurs, il est plus qu'intéressant de pouvoir continuer dans ce sens. Ainsi, pour la suite du projet, il est fondamental de prendre en compte les acteurs, ce qui a déjà été fait, été dit, comme des leviers d'actions pour le projet.

Dès lors que le décret sera signé, il sera nécessaire de se mettre à la tâche de la réflexion du plan de gestion. Il est urgent de réaliser des actions sur cette réserve, répondant aux stratégies des politiques publiques. Car il s'agit ici de préserver la biodiversité marine, protéger les coraux et autres espèces exceptionnelles, de permettre une certaine résilience, de réunir les conditions pour que les poissons reviennent, que la vie marine se développe, s'enrichisse. Et permettre ainsi aux activités de se développer de façon durable sur cet espace, montrant l'intérêt d'une Réserve Naturelle marine.

Puisqu'il n'y a pas de temps à perdre pour la protection de l'environnement, il faut mettre rapidement les documents existants à disposition du gestionnaire, qui pourra prendre connaissance d'un dossier déjà bien avancé montrant les diagnostics complets, et prendre connaissance s'il le souhaite de ce diagnostic permettant de s'emparer du projet, de comprendre (mieux) le contexte, de prendre du recul et de s'approprier les propositions pour une gestion et gouvernance durables pour cette prochaine étape. Car c'est bien cette étape qui permettra la véritable réalisation du projet, c'est à partir des actions menées que l'on pourra concevoir la Réserve du Prêcheur.

Ce projet de réserve malgré un projet de protection initial revu à la baisse, reste un beau projet de préservation et devient aussi un outil pour la gestion partagée d'un territoire. On ne peut qu'espérer qu'il soit le début d'une meilleure gestion du milieu marin en Martinique.

« Bien sûr ça sera une réserve régionale, les objectifs sont régionaux, mais elle se compose dans la gouvernance sur les modalités, l'efficacité vient du fait que les gens seront impliqués et de sensibilisé à l'effort de protection » (mairie du Prêcheur)

Pour la gestion du milieu marin, il est aussi souhaitable de prendre en compte l'existence des réseaux, par lesquels la multiplicité des acteurs et gestionnaires du milieu marins partagent, échangent, apprennent. Un projet d'aire marine protégée peut se nourrir d'exemples locaux, d'actions concrètes menées tout autour, et proposées par les acteurs de ce même projet, mais il est aussi nécessaire que ces projets soient reliés, pour ne pas partir de zéro, permettant un suivi global, à l'échelle nationale ou internationale. Il peut y avoir des partages scientifiques, techniques, de compétences, et finalement des partages sociopolitiques, dans un objectifs d'assurer une certaine continuité mondiale de la gestion du milieu marin.

Ces projets d'initiatives locales, comme des réserves naturelles régionales, des zones d'activités réglementées, des sentiers sous-marins, ou autres projets de gestion, protection et valorisation du milieu marin, aboutiront plus facilement s'ils sont soutenus et suivis dans des réseaux de gestionnaires. Le réseau assure une certaine durabilité du projet.

Pour la réserve du Prêcheur, il sera possible de participer au forum des gestionnaires des Aires Marines Protégées, par exemple, qui permet ce type de partages. L'Agence (des aires marines protégées), elle, permet d'accéder à des formations (coordonnées par l'ATEN), des aides financières, et de s'ouvrir sur tous les projets existants.

A l'échelle régionale, puisque le PNRM se positionne fortement pour développer ses compétences en mer et assurer une cohérence de gestion du littoral et de la mer, on peut imaginer l'assurance d'une cohésion des projets sur l'île.

Il existe aussi le forum Bodlanmè, qui réunit chaque année les acteurs du littoral afin d'échanger sur les enjeux écologiques, sociaux et économiques de celui-ci. C'est l'occasion de communiquer sur les projets de gestion et préservation marine, et pas seulement les réserves.

Demange Caroline | Ingénieur Agronome | Montpellier SupAgro | Septembre 2014

Enfin, la plateforme d'Observatoire de l'eau-Martinique a un volet maritime qui permet aussi de communiquer sur ce qui se fait sur le milieu marin en Martinique.

De façon plus globale, tout en gardant cette culture caribéenne, il est possible de s'appuyer sur le protocole SPAW, qui, à l'échelle de la mer des Caraïbes (convention de Carthagène) permet des échanges sur la protection de l'environnement marin. Ces échanges internationaux sont surtout scientifiques pour le moment mais on peut s'attendre à un développement de nouveaux accords ou de chartes, voire la discussion de création d'un parc international comme il s'est fait entre la Corse et la Sardaigne à partir de la réserve des bouches de Bonifacio. A long terme, il est tout à fait imaginable que l'on étende la réserve du Prêcheur pour un parc marin partagé avec la Dominique.

Enfin, il est question aujourd'hui d'un Parc Naturel Marin de la Martinique, dont la mission de création est en cours d'étude. Si l'AAMP est un établissement national dont les projets pourraient être difficilement acceptés en Martinique, il se peut qu'un travail en collaboration et permettant l'intégration de projets très localisés aboutisse. Les moyens apportés ne sont pas négligeables et un tel réseau apportera un soutien bénéfique à la gestion du milieu marin martiniquais, notamment pour les réserves, mais il faudra veiller à ne pas écarter les petits projets de leur gestion locale.



Ilets Sous-marin et Ilet La Perle, plage de l'anse Couleuvre, Prêcheur (C.Demange)

Bibliographie

- AAMP, A. (s.d.). *Stratégie Nationale*. Consulté le Aout 2014, sur <http://www.aires-marines.fr/Les-aires-marines-protegees/Strategie-nationale>.
- Brial, F. (2010). Développement durable, gouvernance et insularité : le cas de la réserve naturelle marine de la Réunion. *Revue française d'administration publique*.
- DEAL Martinique, D. d. (2014). *Chiffres clés 2014*.
- Ifreco. (2007). *Réserves marines, visite de la SMMA à Sainte-Lucie, DIREN*.
- Ifremer Antilles. (2011). *Devenir de la chlordécone dans les réseaux trophiques des espèces marines consommées aux Antilles (CHLORETRO)*.
- Impact-Mer, OMMM, Bios, CEMARE. (2011). *Etude préalable à la création de la réserve marine du Prêcheur. Rapport diagnostic pour le Conseil Régional*.
- Insee, I. N. (2010). *Présentation de la Région Martinique*.
- Le Galès, P. (2006). Gouvernance. Dans J. S. Boussaguet L, *Dictionnaire des politiques publiques*.
- Legifrance. (2005). Décret n°2005-491 du 18 mai 2005 relatif aux réserves naturelles et portant notamment modification du code de l'environnement.
- Ministère de l'Ecologie, d. D. (s.d.). www.developpement-durable.gouv.fr. Consulté le Aout 2014
- Mormont, M. (2006). Conflit et territorialisation. Dans *Geographie, Economie et Société*.
- Observatoire National de la Mer et du Littoral. (s.d.). *ONML*. Consulté le Juillet 2014, sur <http://www.onml.fr>.
- P.Flichy. (1995). *L'innovation technique. Récents développements en sciences sociales - vers une nouvelle théorie de l'innovation*.
- Rey-Valette et al. (2011). *Guide pour la mise en oeuvre de la gouvernance en appui au développement durable des territoires*.
- Tornatore, J.-L. (2000). Le patrimoine comme objet-frontière. *De la connaissance à la gestion du patrimoine*.
- Trouillet, B. (2006). La mer-territoire ou la banalisation de l'espace marin (Golfe de Gascogne). *M@ppemonde*.
- UICN, U. I. (2009, Décembre). <http://www.iucn.org/>. Consulté le Juillet 2014, sur About Biodiversity.

Tables des figures

Figure 1 Cartes de l'archipel des Petites Antilles de la Martinique.....	7
Figure 2 Carte des biocénoses benthiques entre 0 et 50m.....	9
Figure 3 Carte de la Martinique, zoom sur le Prêcheur	10
Figure 4 Carte du projet de la réserve.....	12
Figure 5 Carte des espaces naturels protégés en Martinique	15
Figure 6 Carte des zones d'interdictions de pêche en Martinique	17
Figure 7 Historique du projet de Réserve au Prêcheur	19
Figure 8 Catégories d'acteurs rencontrés.....	22
Figure 9 Schéma du réseau d'acteurs	24
Figure 10: Modélisation du réseau d'acteurs	27

Annexes

Annexe 1 Présentation du projet ATOUMO.....	44
Annexe 2 Les étapes du projet ATOUMO	65
Annexe 3 Grille d'analyse	66
Annexe 4 Guide d'entretien.....	69
Annexe 5 Etoile de la Gouvernance	70



**Appel à projet Fondation de France
« Quels littoraux pour demain ? » 2012**

PRENOM ET NOM DU RESPONSABLE DE PROJET : **CATHERINE MEUR-FÉREC**

NOM DU LABORATOIRE D'ACCUEIL ET VILLE : **GEOMER - PLOUZANE**

INTITULE DU PROJET : **Analyse des trajectoires de gouvernance en réponse aux changements systémiques marins et littoraux de Martinique – ATOUMO**

Fiche résumé du projet -

Mots clés :

Gestion intégrée, mer et littoral, gouvernance, adaptation, changements systémiques, Martinique

Résumé du projet :

Le projet ATOUMO¹ se positionne dans un contexte de prise de conscience croissant des enjeux de gouvernance relatifs à la gestion des espaces littoraux et maritimes, parmi lesquels les enjeux liés aux changements globaux et régionaux (changements socioéconomiques et changements environnementaux liés au changement climatique notamment) que ces espaces expérimentent au premier chef, en particulier dans un contexte insulaire tropical entouré d'écosystèmes côtiers emblématiques (récifs coralliens, herbiers, mangroves) et soumis à des enjeux socioéconomiques singuliers (multiples usages et activités sur un espace restreint, inégalités sociales exacerbées). Il s'inscrit pleinement dans les engagements issus du Grenelle de la Mer (mise en place d'une politique maritime ultra-marine dans le cadre de la stratégie nationale pour la mer et les Océans - Livre Bleu ; République Française, 2009), et des dispositifs de la politique maritime intégrée de l'Union Européenne (Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin, feuille de route Planification stratégique maritime, Recommandation GIZC). Si, en tant que région ultrapériphérique européenne, la Martinique n'est pour l'heure pas concernée par la directive cadre Stratégie pour le milieu marin, elle est par contre impliquée dans l'élaboration et la déclinaison de la politique maritime nationale française à l'échelle du bassin maritime des Antilles et sous l'égide d'un Conseil Maritime Ultramarin.

Si des initiatives et projets locaux de gestion de la mer et du littoral sont déjà en cours aujourd'hui en Martinique, ils souffrent toutefois d'un défaut de coordination comme l'ont notamment souligné certains travaux et rapports sur les mécanismes de gouvernance des territoires littoraux et marins de Martinique. Les enjeux liés aux changements globaux et régionaux renforcent également les défis qui se posent à l'action publique contemporaine : penser et appréhender les changements d'échelle (gouvernance multi-échelles), repenser et co-construire les liens entre science, politique et société face à des enjeux complexes et incertains, mutualiser les connaissances et les rendre « actionnables » pour les décideurs et parties prenantes. Or si quelques études ont été menées pour appréhender les impacts et effets potentiels du changement climatique en Martinique (impacts physiques essentiellement), il convient de prendre en compte les facteurs sociaux, culturels, politiques et économiques dans l'analyse de la vulnérabilité côtière et de la capacité d'adaptation des populations locales face à de telles évolutions.

En s'appuyant sur des méthodologies déjà éprouvées, ce projet a pour objectif de mener de manière dynamique et réflexive avec les acteurs concernés (par le biais d'une collecte et d'une analyse de données existantes, d'entretiens et d'ateliers de travail), une analyse des « trajectoires de gouvernance » passées, présentes et à venir en réponse aux changements des éco-socio-systèmes littoraux et marins en Martinique. Il s'agit ainsi avec les acteurs et selon une approche partenariale, de retracer l'évolution des formes de gouvernance d'hier à aujourd'hui, d'identifier leurs forces et leurs faiblesses, et d'imaginer collectivement les mécanismes de gouvernance en réponse aux principales forces de changement susceptibles d'intervenir dans le futur. Dans une perspective à

¹ « Atoumo » est le nom créole d'une plante aromatique (*Alpinia zerumbet*, *Alpinia speciosa*) largement utilisée en Martinique pour ses vertus médicinales (littéralement « à tous maux »).

long terme, il s'agira notamment de co-construire des scénarios d'évolution en s'attachant en particulier à identifier les conditions nécessaires et utiles à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une planification stratégique terre-mer selon des formes adaptées de gouvernance. Dans le but de suivre et d'évaluer les mécanismes et processus de gouvernance en jeu, le projet mobilisera des indicateurs de gouvernance et d'intégration aux niveaux institutionnel et individuel, permettant ainsi d'alimenter des systèmes de suivi et d'évaluation pour le développement durable de la mer et du littoral.

Dossier scientifique

1. Composition de l'équipe

Ce projet de recherche a été monté en collaboration entre le laboratoire Géomer (UMR 6554 LETG CNRS), l'Institut Français de Recherche et d'Exploitation de la Mer (IFREMER, dont sa délégation des Antilles), l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA, ex-Cemagref) et l'association « LittOcean, Pour des espaces maritimes équitables ». Il s'appuie sur divers partenariats régionaux, nationaux et internationaux.

➤ Laboratoire Géomer UMR 6554 LETG CNRS

L'équipe Géomer constitue la partie brestoise de l'UMR 6554 LETG (Littoral, Environnement, Télédétection, Géomatique) qui rassemble cinq laboratoires de géographie dans l'Ouest de la France rattachées aux universités de Bretagne Occidentale, Caen, Nantes, Rennes 2 et Angers. Cette unité, relevant des sections 31 et 39 du CNRS, est rattachée aux instituts Ecologie et Environnement (INEE) et Sciences Humaines et Sociales (INSHS).

L'UMR est organisée autour de 2 équipes scientifiques :

- Changements d'usages, conflits, mutations territoriales à l'interface terre/mer
- Forçages environnementaux et anthropiques sur la dynamique des milieux "sensibles"

Le laboratoire Géomer est membre de la Fédération de Recherche CNRS FR2195 de l'Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM), composante de l'Université de Bretagne Occidentale (UBO), partenaire de l'Ecole Doctorale "Sciences de la Mer" (EDSM) de l'Université de Bretagne Occidentale (UBO). Plusieurs membres de Géomer participent aux enseignements dispensés dans le Master "Sciences de la Mer et du Littoral". La direction et l'animation de la mention "Expertise et Gestion des Littoraux" (EGEL) de ce Master est également assurée par des professeurs et enseignants-chercheurs de l'équipe Géomer. Les activités de recherches du laboratoire concernent l'environnement littoral des écosystèmes tempérés et tropicaux et se déclinent en 7 grands thèmes :

- dynamiques de l'occupation des sols,
- dynamiques géomorphologiques des littoraux,
- risques côtiers,
- fréquentation et usages (espaces littoraux et insulaires),
- gestion intégrée des zones côtières,
- modélisation des activités humaines,
- géomatique.

Responsable du projet

Catherine MEUR-FEREC est professeur de géographie à l'Université de Bretagne Occidentale et membre de LETG Brest, Géomer, UMR CNRS 6554 et de l'Institut Universitaire Européen de la Mer depuis 2007. Elle était précédemment maîtresse de conférences à l'Université du Littoral Côte d'Opale et membre de l'Institut des Mers du Nord. Elle a soutenu en 2006 une Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) intitulée « De la dynamique naturelle à la gestion intégrée de l'espace littoral : un itinéraire de géographe » qui reprend l'ensemble de ses travaux sur l'étude des côtes (disponible sur le site TEL du CNRS). Son approche d'abord orientée vers la géomorphologie littorale s'est progressivement diversifiée et ouverte vers des questions de gestion du littoral, notamment la préservation des espaces de nature, les risques côtiers et la Gestion Intégrée des Zones Côtières.

Chercheur associé

Mathilde DE CACQUERAY est docteur en géographie depuis décembre 2011 et accueillie en tant que membre associée au sein du laboratoire Géomer où elle a effectuée sa thèse. Son travail de doctorat porte sur la question de la gestion intégrée de la mer et du littoral en s'intéressant plus particulièrement aux enjeux de la Planification Spatiale Maritime (PSM). Après avoir étudié le sens de la PSM, notamment au travers de l'analyse d'expériences à l'échelle internationale, cette thèse s'attache à évaluer la position française vis-à-vis de la PSM dans le contexte de construction de sa stratégie de Gestion Intégrée de la Mer et du Littoral (GIML). Les aspects théoriques de la PSM sont confrontés avec les réalités du terrain à différentes échelles et plus particulièrement à celle du bassin maritime de Lorient. Cette démarche permet d'identifier les éléments clés et les enjeux de la mise en oeuvre de la PSM dans le contexte français métropolitain.

Intéressée par les modalités de gouvernance des espaces maritimes et littoraux, elle souhaite, au travers d'un post-doctorat mis en place dans le cadre de ce projet, approfondir ses recherches en terme de planification des espaces maritimes appliquée au contexte des territoires et départements d'outre mer et plus particulièrement au cas de la Martinique.

➤ **IFREMER**

Créé en 1984, l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de l'Écologie, et de l'Agriculture. Il contribue, par ses travaux et expertises, à la connaissance des océans et de leurs ressources, à la surveillance du milieu marin et du littoral et au développement durable des activités maritimes. À ces fins, il conçoit et met en œuvre des outils d'observation, d'expérimentation et de surveillance, et gère des bases de données océanographiques. L'Ifremer travaille en réseau avec la communauté scientifique française, mais aussi des organismes partenaires dans de nombreux pays. La coopération est centrée sur des grands programmes internationaux, sur l'Outre-mer et sur quelques pays-cibles (Etats-Unis, Canada, Japon, Chine, Australie, Russie), et sur une politique méditerranéenne associant l'Europe à la rive Sud de la Méditerranée. Les technologies sous-marines, la biodiversité, l'halieutique et l'aquaculture, l'environnement littoral, les ressources minérales, les biotechnologies, l'océanographie opérationnelle, comptent parmi ses missions de recherche et ses domaines de compétence et d'excellence.

Les activités scientifiques de l'UR-Antilles s'attachent à répondre aux attentes sociétales dans une perspective visant à allier le développement maîtrisé des économies maritimes antillaises notamment en termes de niveau d'emplois, avec la préservation de l'intégrité du milieu marin. Les questions fondamentales auxquelles l'Unité est confrontée relèvent globalement d'un soutien à la gestion intégrée des espaces marins et littoraux à travers les politiques publiques mises en œuvre localement. Elles visent en particulier une meilleure connaissance des ressources marines associées aux écosystèmes côtiers (écosystèmes coralliens, herbiers et mangroves associés) en termes de richesse biologique et de valeur des services rendus. Par ailleurs, elles appellent à des suivis - évaluations aux plans socioéconomiques et environnementaux des effets et impacts des nombreuses et fortes pressions que subissent ces milieux fragiles et menacés. Les objectifs visent plus spécifiquement un soutien au développement durable des filières de la pêche et de l'aquaculture tout en garantissant la qualité alimentaire de leurs produits, en lien avec une problématique de préservation de la qualité environnementale du milieu marin et littoral.

Jacques DENIS est docteur ingénieur dans le domaine de l'environnement côtier et marin à l'Ifremer, abordé sous les angles de la biologie (ressources vivantes), de la technologie (observation du milieu, bases de connaissances partagées, traitement des données et de restitution de l'information), de la méthodologie (démarches et outils dédiés à l'aménagement, instruments de protection et processus de gestion de l'espace littoral et marin, approche systémique) ; autant d'activités qui l'ont amené à se spécialiser dans le domaine de la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC). Il a ainsi largement contribué à des études, projets et programmes et à de nombreuses expertises, à la production et édition de documents de promotion de la GIZC ou GIML. Ces expériences et compétences lui ont valu d'être responsable durant cinq années d'un des 15 programmes partageant l'activité scientifique de l'Institut, dédié au Développement Durable et à la GIZC à l'Ifremer, puis d'être en charge d'actions scientifiques menées en appui aux politiques publiques relevant de la gestion de la mer et du littoral. A ce jour, il est Directeur délégué régional de l'Ifremer pour les Antilles françaises, responsable de l'Unité de recherche située au Robert en Martinique. A ce titre, entre autres, il accompagne par son expertise le mouvement lancé par le Grenelle de la Mer dédié à la mise en place d'une politique maritime régionale.

Yves Henocque a commencé à travailler dans le domaine de l'aquaculture en Bretagne puis de l'environnement côtier en Méditerranée. Depuis, il a accumulé plus de 30 années d'expérience en Europe et à l'international dans le domaine de la gouvernance et de la gestion intégrée incluant l'identification, la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des activités de développement et de protection dans le cadre de stratégies et de projets de gestion intégrée de la mer et du littoral. Ses expériences à l'étranger ont démarré au début des années 80 au Japon, puis dans le sud-est Asie et l'Océan Indien où il a coordonné l'assistance technique du projet régional soutenu par la Commission Européenne avec la Commission de l'Océan Indien pour les pays des Comores, Madagascar, Maurice, Réunion et Seychelles. Après de nombreux engagements en Méditerranée, il a co-dirigé durant 5 ans (2002-2007) un projet de gestion des ressources côtières mené au sein du département des Pêches thaïlandais avec un cofinancement de la Commission Européenne. De nouveau à l'IFREMER depuis 2008, où il occupe la fonction de Conseiller Stratégies Mer et littoral, il est aussi un des membres fondateurs de l'association « LittOcean, Pour des espaces maritimes équitables ». Au nom de cette association, il pilote le thème « Mécanismes de gouvernance et planification stratégique » développé dans le cadre de la nouvelle phase (2011-2015) de l'initiative française IFRECOR pour le développement durable des récifs coralliens et écosystèmes associés dans l'ensemble des territoires et collectivités d'outre-mer.

➤ IRSTEA

L'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (Irstea) est un établissement public à caractère scientifique et technologique placé sous la double tutelle des ministères en charge de la Recherche et de l'Agriculture. Il conduit des recherches répondant aux enjeux posés par la question agro-environnementale dans les domaines de l'eau, des risques naturels, de l'aménagement du territoire et des écotechnologies. Pluridisciplinaires, tournées vers l'action et en appui aux politiques publiques, ses activités de recherche et d'expertise impliquent un partenariat fort avec les universités et les organismes de recherche français et européens, les acteurs économiques et les pouvoirs publics. L'institut est membre fondateur de l'Alliance nationale de recherche pour l'environnement (AllEnvi) et du réseau européen PEER (*Partnership for European Environmental Research*). Il est labellisé "Institut Carnot" depuis 2006.

De par les missions et les orientations scientifiques de Irstea, l'unité de recherche « Aménités et dynamiques des espaces ruraux » (UR ADBX) privilégie les recherches environnementales intégratives centrées sur l'échelle territoriale et en partenariat avec les acteurs du développement. Les orientations scientifiques de l'UR s'inscrivent dans le cadre du thème de recherche « Développement territorial et agriculture multifonctionnelle » (TR DTAM) et prennent en considération plusieurs évolutions majeures du contexte socio-économique, dont une redéfinition des modalités de l'action publique marquée par le polycentrisme des lieux de décision publique, la diversification des formes d'intervention publique, l'émergence de nouvelles parties prenantes dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques. Une des spécificités de l'UR est d'associer des sciences humaines et sociales (économie, sociologie, géographie, sciences politiques), des sciences biotechniques (agronomie des systèmes, foresterie, agro-hydrologie,...) et des statistiques.

Nicolas ROCLE est ingénieur-chercheur depuis 2008 au sein de l'équipe Martinique de l'unité de recherche « Aménités et dynamiques des espaces ruraux » d'Irstea. Il a d'abord mené des travaux en agro-environnement sur les processus de transfert de contaminants chimiques et physiques dans les eaux superficielles et zones littorales associées, avant de s'intéresser, dans une logique pluridisciplinaire, aux politiques de gestion et de préservation des territoires littoraux. Il a développé par la suite une spécialisation en sciences sociales sur les questions de gestion intégrée des zones côtières, s'intéressant notamment à l'intégration des connaissances scientifiques dans les processus de décision (projet RESPIREAU – LITEAU III) ou encore au suivi et à l'évaluation d'outils de gestion du littoral. Il débutera à l'automne 2012 une thèse de doctorat en sociologie sous la direction de Denis SALLES (directeur de recherche en sociologie à Irstea) portant sur l'adaptation des sociétés aux changements globaux sur les territoires littoraux et marins, dont l'un des terrains d'application est la Martinique. Il mettra à ce titre à profit ses recherches et son analyse dans le présent projet, notamment par l'étude sociologique des vulnérabilités et des capacités d'adaptation des territoires martiniquais au changement climatique.

➤ Partenariats locaux, nationaux et internationaux

Partenariats locaux

Ce projet a pu être finalisé dans son montage grâce à une mission d'instruction de 10 jours du laboratoire Géomer en Martinique. Cette mission a permis la réalisation d'entretiens avec les principaux partenaires du projet afin d'ancrer ses objectifs dans les démarches et préoccupations locales martiniquaises. L'Agence des 50 pas géométriques, la délégation du Conservatoire du littoral, la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) ont notamment été rencontrés. Ces organismes ont confirmé leur intérêt vis-à-vis de la démarche ainsi que leur implication future, d'un point de vue institutionnel voire, pour certains, financier. Un des éléments

majeurs soulevé au cours des entretiens correspond notamment à l'opportunité et à la nécessité d'une prise de recul par rapport aux missions qu'ils exercent (dans une logique majoritaire d'urgence), afin de pouvoir replacer leurs actions dans une perspective de long terme et en lien avec les questions de gouvernance généralement peu abordées par ces organismes. Les autres partenaires identifiés sont les membres du comité *Bodlanmè* (voir partie 2 – Contexte du projet), intégrant notamment la Région, des associations (Association de Protection de la Nature et de l'Environnement, Carbet des Sciences), des représentants professionnels (comité régional des pêches et des élevages marins), des services de l'Etat et établissements publics (Direction de la Mer, Office National des Forêts, Office de l'Eau, Parc naturel régional de la Martinique), ainsi que l'Université des Antilles et de la Guyane.

Partenariat national

Partenaire majeur du projet, l'association « LittOcean » se veut un laboratoire d'idées dédié au développement de politiques et de stratégies maritimes intégrées et de leurs dispositifs de gouvernance. Elle se donne pour objectifs de développer la dimension maritime des politiques publiques et des relations internationales, de contribuer à la consolidation d'une compréhension commune des problématiques littorales, maritimes et océaniques, par nature complexes et pluridisciplinaires, et ce faisant d'éclairer les dynamiques d'intégration en cours comme de favoriser la synergie des diverses communautés de réflexion et d'action. A ce titre, elle pilote notamment la thématique « Mécanismes de Gouvernance et Planification Stratégique » de l'IFRECOR (Initiative Française pour les Récifs Coralliens) vis-à-vis de l'ensemble des territoires et collectivités d'outre-mer dont celui de la Martinique dans la mer des Caraïbes. Elle a rendu dans ce cadre un premier rapport d'expertise sur les diverses perceptions des acteurs et les conditions de l'appropriation locale pour une meilleure gouvernance de la mer et du littoral en Martinique.

Partenariats internationaux

Ce projet s'inscrit dans le contexte de nombreuses initiatives internationales dont celle du programme international Geosphère-Biosphère LOICZ (Land Ocean Interactions in the Coastal Zone) et des liens établis plus particulièrement avec les deux experts internationaux que sont Stephen B. OLSEN (Coastal Resource Centre de l'Université de Rhode Island) et Glenn G. PAGE (président de SustainaMetrix et expert des questions de gouvernance des zones côtières), co-auteurs du guide « The analysis of governance responses to ecosystem change. A handbook for assembling a baseline » (Olsen et *al.*, 2009) qui viendra en appui méthodologique au projet.

2. Présentation du projet

2.1. Contexte du projet

Présentation sommaire des enjeux liés à la mer et au littoral de Martinique

La Martinique, parfois qualifiée « d'île périurbaine » (Desse, 2005), est à la fois une région et un département d'outre-mer des Antilles françaises, située dans la grande région Caraïbe. Elle compte environ 400 000 habitants (INSEE, 2008) sur une superficie de 1100 km². La densité de population et la diversité des activités humaines ont conduit à faire du littoral une zone à enjeux forts : zone résidentielle pour la majorité des communes de l'île, zone d'activités économiques et récréatives majeure, dont le développement des activités touristiques est une volonté affichée des élus locaux. Elle constitue aussi un réservoir de biodiversité dont la richesse est une des caractéristiques de l'île, à travers notamment les trois types d'écosystèmes littoraux que sont les récifs coralliens, les mangroves et les herbiers, dont la valeur économique totale des biens et des services rendus est estimée à environ 245 millions d'euros par an (Failler et *al.*, 2010). Ces milieux évoluent continuellement sous l'effet conjugué des pressions locales (aménagements en front de mer, risques de surpêche, pollutions des eaux et des sédiments marins, destruction physique d'habitats...) et des changements environnementaux globaux (réchauffement et acidification des eaux, accélération de la hausse du niveau des mers, présence d'espèces envahissantes...) pouvant perturber certains équilibres écologiques dont dépendent de nombreux usages et activités humaines. La protection des biens et des personnes face aux houles et tempêtes tropicales représenterait par exemple, à l'échelle de l'île, le premier service environnemental rendu par les récifs coralliens et leurs écosystèmes associés en termes économiques (*ibid.*). Le contexte insulaire et tropical de ce territoire lui confère en effet une vulnérabilité importante sur les plans climatiques et biophysiques, potentiellement exposé aux houles, aux cyclones et tempêtes (ouragan Lenny en 1999, Dean en 2007). La tendance à l'érosion côtière est dominante et la vulnérabilité à la submersion est forte sur la frange littorale (« bande des 50 pas géométriques » notamment) densément occupée par un habitat souvent spontané et une grande partie des activités humaines. Au plan socioéconomique, on assiste à une évolution des activités traditionnelles (pêche, agriculture), ainsi qu'à de nouveaux modes de vie où le littoral et la mer connaissent des fréquentations croissantes et diversifiées².

Contexte politique et institutionnel

La Martinique doit composer avec des contraintes légales telles que les directives européennes (Directive Cadre sur l'Eau), des stratégies nationales (Stratégie nationale pour la Biodiversité, Stratégie nationale pour la mer et les océans) et des contingences territoriales liées à la richesse et à la vulnérabilité des écosystèmes et des paysages, à des pollutions anciennes et persistantes (ex. de la contamination par la chlordécone), aux inégalités sociales et écologiques, à une concurrence d'espace entre urbanisation et agriculture... Par ailleurs, la prise en compte des interdépendances entre les milieux et les activités humaines, ainsi que les possibles concurrences ou conflits d'usages, conduisent les autorités publiques à composer, au sein d'un espace restreint, avec une pluralité de valeurs et d'objectifs divers (Richard-Ferrouddji, 2008).

² Pendant très longtemps la mer et le littoral ont été déconsidérés par les populations de Martinique du fait des dynamiques sociales sur lesquelles repose l'histoire de l'île et des Antilles françaises en général (Desse, *op. cit.*). Ce n'est que récemment, depuis les années 1980, qu'un attrait pour la fréquentation du littoral a été observé. Le tourisme, base forte du développement économique de l'île, s'accompagne dorénavant de pratiques de loisirs comme la baignade, les sports nautiques et de voile, la visite et la découverte d'îlets et de sentiers littoraux...

Pour tenter de répondre à ces différents impératifs, on observe depuis le début des années 2000 le développement d'outils de gestion et de préservation de la mer et du littoral. Se sont ainsi mis en place des contrats de milieux (contrat de la baie de Fort-de-France, contrat de rivière du bassin versant du Galion, expérimentation de gestion intégrée de la zone côtière sur le territoire de la baie du Robert...), des réserves naturelles nationales (réserve des îlets de Saint Anne, réserve de la presqu'île de la Caravelle) et des projets de réserves naturelles régionales (réserve de la baie de Génipa, réserve marine du Prêcheur). D'autres démarches de gestion ou de planification sont également à mentionner : la révision prochaine du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) et l'élaboration des SCOT intégrant un volet maritime, ainsi qu'une mise à l'étude d'un Parc Naturel Marin à l'échelle de l'île (Agence des Aires Marines Protégées, 2010). En réponse à la stratégie nationale pour la mer et les océans, un Conseil maritime Ultramarin (CMU) a été mis en place en Martinique comme dans les autres départements et territoires d'outre-mer. Aucun document n'est pour l'heure ressorti des travaux qui ont pu être menés par ce comité, dont l'objectif initial est d'établir une synthèse des enjeux et des grandes orientations liés aux espaces maritimes de l'île, en préparation du futur document stratégique de bassin. Enfin, en matière d'anticipation des effets du changement climatique, la démarche de réflexion conduite à ce jour résulte de l'élaboration du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) de la Martinique. Son volet « adaptation » a conduit à la production d'un rapport sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation de la Martinique au changement climatique (CLIMPACT, 2011).

Parallèlement, une majorité d'acteurs gestionnaires et institutionnels reconnaissent les défauts et décalages entre les mesures mises en œuvre et les résultats effectivement observés, et s'interrogent sur les conditions d'appropriation et d'efficacité de ces politiques de gestion et de préservation. L'une des réponses apportées face à ce constat est la tenue, depuis 2008, d'un forum d'échanges (intitulé *Bodlanmè*, signifiant littéralement « bord de mer » ou « littoral » en créole) sur les problématiques de gestion du littoral et de la mer à l'échelle des Antilles françaises. Suite au deuxième forum, les acteurs et participants ont souhaité maintenir la dynamique et les échanges sur ces questions transversales, au travers d'un comité de suivi intitulé « comité *Bodlanmè* ». Ce comité vise à promouvoir et soutenir les principes et les pratiques de la gestion intégrée de la mer et du littoral, en favorisant les échanges entre parties prenantes, en diffusant les informations relatives à ces questionnements et en soutenant des initiatives et actions conduites en réponse à cette motivation. Les trois organismes animant ce comité étant à l'origine et/ou partenaires du projet, nous proposons ainsi de nous appuyer largement sur cette dynamique pour mener ce travail de recherche, dans l'objectif d'une intégration réussie entre science, politique et gestion.

2.2. Contexte scientifique

La gestion intégrée de la mer et des littoraux (GIML) est aujourd'hui étroitement liée à la mise en œuvre de l'approche par écosystème. Cette approche, au cœur de la Convention sur la Biodiversité de 1992, met l'accent sur le maintien des fonctions et des services rendus par les écosystèmes. Ce concept a été depuis développé, particulièrement dans le cadre de l'Evaluation des Ecosystèmes pour le Millénaire (MEA, 2005), via un cadre logique mettant en relation la biodiversité, les services écologiques, les facteurs de changement et le bien-être humain. Si on y ajoute le système de gouvernance, on obtient un schéma représentatif des composantes de l'éco-socio-système (figure 1).

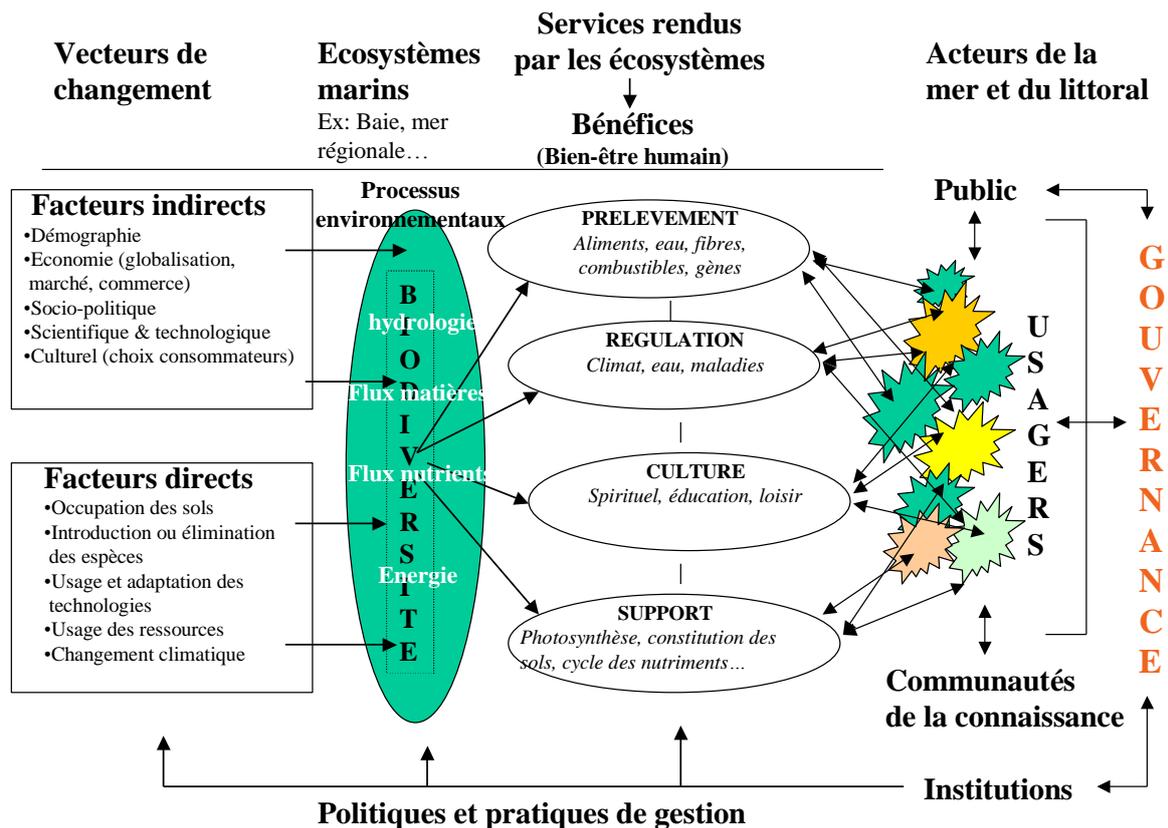


Figure 1 : Représentation d'un éco-socio-système (d'après LittOcean, 2012)

L'éco-socio-système est ainsi défini comme un « espace composite et complexe, siège d'interactions entre des composantes physiques, biologiques et anthropiques » (COI-UNESCO, 1997). Nous considérons alors l'espace littoral et marin de Martinique comme un éco-socio-système. Des méthodes et outils d'analyse et de diagnostic des éco-socio-systèmes ont été développés et conduisent aujourd'hui à prendre davantage en compte les interactions entre leurs différentes composantes (Le Tixerant, 2004, Vernier et al., 2012). Le bilan et l'évaluation du programme LITEAU, principal programme de recherche sur la mer et le littoral du Ministère en charge de l'écologie (MEDDTL), a cependant souligné le faible nombre de travaux prenant en compte la dynamique des éco-socio-systèmes dans une perspective adaptative. Les dispositifs institutionnels et les politiques publiques qui visent une GIML doivent en effet composer avec leurs dynamiques évolutives, leur complexité et leurs incertitudes, et appellent ainsi à une « gouvernance adaptative » (Walker et al., 2006, Olsen et al., 2009). La problématique de l'adaptation n'est en soi pas nouvelle, comme l'a montré la nécessité constante des sociétés à s'adapter aux conditions météo-marines. En revanche, la problématique des changements globaux conduit à renouveler les questionnements sur ces enjeux : le caractère global et la vitesse d'évolution des phénomènes mis en avant par les sciences du climat, la place de l'Etat dans la conduite de l'action publique aux côtés d'autres acteurs et selon des référentiels d'action en pleine évolution – comme la gestion et la prévention des risques (Borraz, 2008), ainsi que l'acceptation de plus en plus réduite des sociétés modernes à s'adapter aux variabilités de milieux par suite de la recherche de modes de vie affranchis des conditions dites « naturelles » (Beck, 2001, Picon, 2008).

Les systèmes de gouvernance que nous étudierons sont appréhendés comme des « **processus dynamique[s] de coordination** entre des **acteurs publics et privés**, aux identités multiples et aux

ressources asymétriques autour d'enjeux territorialisés, visant la **construction collective** d'objectifs et d'actions, en mettant en œuvre des dispositifs multiples qui reposent sur des **apprentissages collectifs** et participent des innovations institutionnelles et organisationnelles au sein des territoires » (Rey-Valette et al., 2011). Cette définition, certes longue, présente toutefois un caractère opératoire à l'analyse souhaitée des systèmes de gouvernance de la mer et du littoral. Elle permettra en effet d'analyser les réponses en termes de gouvernance face aux changements systémiques (incluant notamment des modes de « gouvernance territoriale endogène », cf. Beuret et Cadoret, 2010), en s'intéressant en particulier aux processus d'apprentissage collectif, aux innovations institutionnelles et organisationnelles, ainsi qu'aux outils et aux dispositifs de coordination entre les enjeux socio-économiques et environnementaux (ex. de la planification des espaces maritimes, De Cacqueray, 2011).

La gestion intégrée des littoraux et de la mer est une dynamique multi-échelle fondée sur l'adaptation aux changements. L'analyse, le suivi et l'évaluation des « trajectoires de gouvernance » constitue ainsi l'originalité de ce projet, en permettant d'apprécier s'il s'agit effectivement de « trajectoires d'adaptation » (Magnan, 2009) en réponse aux changements systémiques.

2.3. Finalités et objectifs

Les finalités du projet consistent d'une part à apporter un appui à la future politique maritime régionale de la Martinique, au travers d'une contribution scientifique aux travaux du Conseil Maritime Ultramarin et des différentes démarches en cours à l'échelle du bassin. Il vise à ce titre à soutenir la mise en œuvre des principes de la GIML en Martinique en favorisant une dynamique d'échanges et de co-construction d'une vision partagée des modes de gouvernance de ces espaces. D'autre part, un appui aux actions et aux politiques d'adaptation aux changements climatiques sera recherché.

Pour ce faire, le projet de recherche s'attachera, en mobilisant les données existantes et les savoirs d'acteurs, à analyser et comprendre les liens dynamiques entre l'évolution des éco-socio-systèmes littoraux et marins et les modalités de gouvernance mis en place en réponse à ces évolutions. **L'objectif du projet consiste à retracer les trajectoires de gouvernance passées et actuelles et par la suite imaginer les changements des éco-socio-systèmes à venir et les modes de gouvernance adaptatifs et adaptés à ces évolutions. La problématique de recherche ainsi posée est la suivante : En quoi les systèmes de gouvernance, d'hier à aujourd'hui, sont-ils adaptés aux dynamiques et aux changements de l'éco-socio-système littoral et marin de Martinique, et quelles pourraient être les marges d'amélioration ?** Il s'agira pour cela de répondre aux questions suivantes :

1. Comment l'éco-socio-système littoral et marin martiniquais a-t-il évolué au cours des cent dernières années jusqu'à nos jours ? Concrètement, comment d'une part les activités humaines, les usages littoraux et maritimes, les comportements et relations qu'entretiennent les acteurs à ces territoires ont-ils évolué dans le temps et dans l'espace ? Ces évolutions socio-économiques sont-elles d'autre part liées à des changements environnementaux, notamment des biens et des services rendus par les écosystèmes ?
2. Quelles ont été les réponses en termes de systèmes de gouvernance face aux changements identifiés ci-dessus ? Quels sont alors les liens entre l'évolution de l'éco-socio-système et les modes de gouvernance mis en place ? Quelles sont les forces et faiblesses du système de gouvernance actuel ?

3. Quels scénarios d'évolution de l'éco-socio-système littoral et marin martiniquais peuvent être élaborés pour les 20, 50 voire 100 prochaines années ? Quels systèmes de gouvernance adaptatifs peut-on imaginer en réponse à ces projections futures ?
4. Quelles recommandations peut-on enfin tirer de cette analyse pour soutenir une GIML en Martinique ? Comment favoriser l'appropriation des résultats dans le cadre de la politique de planification stratégique maritime française ?

L'application du cadre d'analyse à des études de cas permettra d'affiner la compréhension des réponses sociétales aux évolutions rencontrées sur les zones côtières de Martinique. Les différentes temporalités mises en avant dans l'analyse devraient permettre de rendre compte de l'accélération des changements affectant les systèmes littoraux et marins, et de la nécessité de développer les conditions locales d'une gouvernance adaptative.

2.4. Méthodologie

Pour répondre aux différents objectifs exposés ci-dessus, ce travail mobilisera une méthodologie empruntée au guide du programme *Land-Ocean Interactions in the Coastal Zone* (Olsen et al., 2009). Ce cadre méthodologique a été développé et testé sur différents territoires côtiers à partir des travaux du GESAMP (Group of Experts on the Scientific Aspects of Marine Environmental Protection). Il offre des méthodes et cadres conceptuels souples permettant d'analyser les mécanismes de gouvernance en réponse aux dynamiques côtières, en suivant pour cela différentes étapes de travail. La méthodologie retenue pour le projet vise à mobiliser et synthétiser des données existantes ainsi que les connaissances d'acteurs par le biais d'entretiens et d'ateliers de travail, en s'inspirant notamment du travail de doctorat de Mathilde DE CACQUERAY (*op.cit.*). Le programme de travail se décline en quatre étapes, composées d'une ou plusieurs activités.

Etape 1 – Diagnostic partagé de l'éco-socio-système littoral et marin en Martinique, d'hier à aujourd'hui

Activité 1 : Collecte de données cartographiques et graphiques afin de caractériser les différents états et l'évolution du littoral et de la mer en Martinique. Synthèse bibliographique (littérature grise et scientifique) sur les usages et activités humaines en mer et sur le littoral, sur l'état des écosystèmes, sur les modes d'occupation du territoire, sur l'histoire des relations des martiniquais à la mer.

Activité 2 : Réalisation d'entretiens auprès d'un panel diversifié d'acteurs pour compléter la synthèse par différents points de vue d'acteurs gestionnaires et institutionnels, et identifier des pistes possibles d'études de cas.

Activité 3 : Mise en place d'un atelier de prospective territoriale (Mermet (dir.), 2005) à partir du comité *Bodlanmè* (voir partie 2 - contexte du projet) qui réunira les acteurs (autorités publiques dont élus communaux, représentants de professionnels et d'associations...) ayant en charge la gestion des principales composantes du territoire : eau, agriculture, pêche, aquaculture, tourisme, activités portuaires, environnement littoral et marin, urbanisme et aménagement du territoire...

Première séance de l'atelier : débat entre les participants sur les dynamiques passées et actuelles du système mer et littoral. Au moyen d'un système simple de schémas et représentations cartographiques et graphiques, et de l'analyse des entretiens, les échanges viseront à construire une

frise chronologique qui représentera l'évolution de l'éco-socio-système. Elle permettra d'identifier des tendances, points de ruptures et variables explicatives à ces évolutions. Des études de cas seront choisies pour approfondir (à l'étape 2) l'analyse des modes de gouvernance en réponse aux changements de l'éco-socio-système. Les entretiens réalisés dans le cadre de la mission préparatoire ont d'ores et déjà permis de souligner des thématiques à forts enjeux pour les acteurs rencontrés, susceptibles d'être retenues pour les études de cas³. Un des critères de choix pour ces études de cas visera à cibler différentes échelles spatiales (échelon local, régional, bassin caribéen) afin de prendre en compte les différents niveaux de gouvernance en jeu.

Etape 2 – Diagnostic partagé de la gouvernance du littoral et de la mer en Martinique : quelles ont été les réponses en termes de système de gouvernance face aux changements identifiés ?

Activité 4 : Sur la base des entretiens menés en étape 1, caractérisation des réponses en termes de système de gouvernance face aux changements systémiques identifiés, à partir des principaux mécanismes de gouvernance (autorités publiques, marché, société civile) passés et actuels. Les outils de gestion et de planification mis en place (contrat de baie, SAR, aires marines protégées) seront étudiés au travers des questions suivantes : Quel historique de mise en œuvre ? Quels enjeux et quels objectifs ? Quels espaces concernés ? Quel fonctionnement de ces outils et démarches ? Quels résultats attendus et obtenus ? Quels obstacles ? Quelle articulation et quelles complémentarités entre ces différentes démarches ? L'analyse des entretiens contribuera à la préparation de supports de réflexion pour le deuxième atelier de prospective.

Activité 5 : Deuxième séance de l'atelier de prospective : échanges entre les acteurs par rapport à ces initiatives de gestion du littoral et de la mer et plus généralement aux mécanismes de gouvernance passés et actuels :

- Etude des liens entre l'évolution de l'éco-socio-système et celle des systèmes de gouvernance, en cherchant à voir dans quelle mesure ces modes de gouvernance répondent aux enjeux identifiés et influencent en retour les dynamiques de l'éco-socio-système.
- Mise en exergue des échelles de temps caractérisant ces changements. L'utilisation d'indicateurs de gouvernance sera un moyen de caractériser dans le temps les points de rupture et de suivre ainsi les « trajectoires de gouvernance » en lien avec les dynamiques de l'éco-socio-système. Nous nous appuyerons pour cela sur les travaux menés par l'Ifremer et Irstea sur des indicateurs de gouvernance appliqués à la mise en œuvre du contrat de la baie de Fort-de-France (Rocle et al., 2011) et sur d'autres travaux menés par l'équipe (projet méditerranéen PEGASO, plan de gestion du parc marin d'Iroise).
- Caractérisation des forces et faiblesses des processus de gouvernance actuels : les travaux menés en 2011-2012 dans le cadre de la thématique « mécanismes de gouvernance et planification stratégique » de l'Initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR) permettront d'alimenter cette analyse⁴.

Etape 3 – Co-construction de scénarios d'évolution : quelles sont les projections possibles de l'éco-socio-système et des modes de gouvernance associés ?

³ Thème des îlets en tant qu'observatoires des dynamiques plus globales à l'échelle du bassin Martinique, évolution de la frange côtière densément occupée et risques côtiers associés, problématique des espèces envahissantes (poisson-lion, phanérogame...) et prolifération d'algues (sargasses), préservation et restauration des mangroves dans une logique de gestion intégrée terre-mer.

⁴ Un stage de mastère spécialisé, co-encadré par LittOcean et Irstea, est prévu de mai à novembre 2011. L'objectif principal est de dresser un diagnostic du fonctionnement actuel du comité local Ifremer de Martinique et de replacer cette initiative dans les mécanismes de gouvernance en jeu sur les espaces marins et littoraux.

Activité 6 : Construction de scénarios d'évolution sur la base des résultats précédents et selon la « méthode des scénarios » en prospective (Godet, 1992) en s'appuyant sur la démarche testée dans la thèse de Mathilde DE CACQUERAY (*op. cit.*). Discussion sur l'évolution des processus environnementaux au regard du changement global et ses déclinaisons régionales, incluant les effets du changement climatique et l'évolution des usages et des dynamiques socio-économiques à différentes échelles spatiales. La thèse de sociologie de Nicolas ROCLE contribuera à alimenter les réflexions sur les enjeux posés par le changement climatique en Martinique et les questions d'adaptation des sociétés au regard de ces évolutions. La méthode de construction des scénarios (choix des types de scénarios, des formes : récits, croquis, schémas...) sera déterminée dans le cadre des séances de l'atelier.

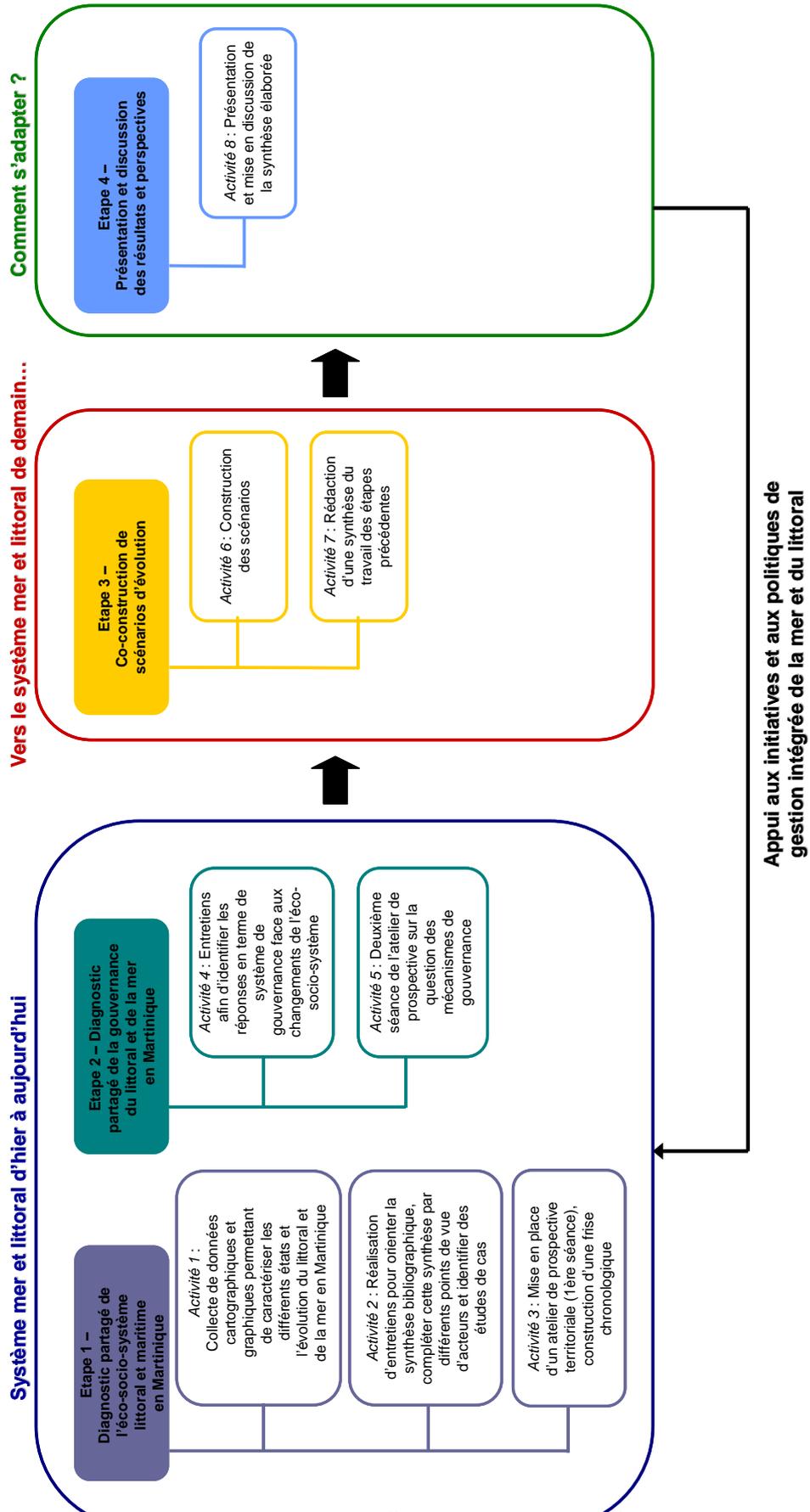
Echanges autour des choix de développement, de transformation de la gouvernance et des équilibres entre les différentes politiques sectorielles sur le littoral et la mer.

Activité 7 : Rédaction d'une synthèse du travail des étapes précédentes et production d'un document qualitatif, de type prospectif, rassemblant les différents scénarios élaborés et les points de vue associés des différents acteurs y ayant contribué. Propositions de recommandations, en fonction de la diversité de ces points de vue et du degré d'atteinte d'une vision partagée des enjeux en matière de gouvernance, pour venir en appui à une GIML en Martinique. Propositions pour construire un système de gouvernance adaptatif face aux évolutions rapides de la zone côtière.

Etape 4 – Présentation et discussion des résultats et perspectives

Activité 8 : Présentation et mise en discussion de la synthèse élaborée précédemment dans le cadre d'une réunion élargie à d'autres acteurs et institutions intervenant dans la gestion des espaces littoraux et marins de Martinique (communauté scientifique, gestionnaires, représentants politiques et professionnels...). Validation des résultats et recommandations, échanges sur les perspectives du projet, tant en matière de compléments d'études identifiés que sur les modalités de diffusion et d'intégration des résultats en appui aux initiatives et aux politiques de gestion de la mer et du littoral. Le partage et la diffusion des résultats à destination des élus et professionnels pourront s'appuyer sur des outils existants, en particulier le journal *Bodlanmè*.

Représentation des différentes étapes et activités du projet



Comment s'adapter ?

Vers le système mer et littoral de demain...

Système mer et littoral d'hier à aujourd'hui

Appui aux initiatives et aux politiques de gestion intégrée de la mer et du littoral

2.5. Répartition des tâches

Nom Prénom	Organisme	Implication dans le projet	Pourcentage de temps affecté au projet
Catherine MEUR-FEREC	Géomer - UMR LETG 6554 CNRS	Gestion et coordination générale du projet Suivi et encadrement du post-doctorat	10 %
Mathilde DE CACQUERAY	Géomer - UMR LETG 6554 CNRS	Post-doctorante Coordination des différentes étapes et responsable des étapes 1 et 3	100 %
Jacques DENIS	Ifremer	Responsable de l'étape 4 et appui aux autres étapes	5 %
Yves HENOCQUE	Ifremer	Appui et conseils sur les différentes étapes	5 %
Nicolas ROCLE	Irstea	Responsable de l'étape 2 et appui aux autres étapes	20 %

Annexes

Liste des publications de l'équipe

De Cacqueray M., 2011. La planification des espaces maritimes en France métropolitaine : un enjeu majeur pour la mise en œuvre de la Gestion Intégrée de la Mer et du Littoral. Doctorat de géographie, Université de Bretagne Occidentale, 554 p.

Denis J., Rocle N., 2011. « Le rôle de la recherche en appui aux politiques territoriales de développement durable : quelques déclinaisons locales ». 2^{ème} forum *Bod Lanmè*, Vers une gestion intégrée de la mer et du littoral des Antilles françaises, 11-13 octobre 2011, Schœlcher, Martinique, FRA.

Guineberteau T., Meur-Ferec C., Trouillet B., 2007. « La GIZC en France : mirage ou mutation stratégique fondamentale ? » *Vertigo*, vol. 7, n° 3, 14 p.

Henocque Y., 2000. *Guidelines for Vulnerability Mapping of Coastal Zones in the Indian Ocean*. Intergovernmental Oceanographic Commission. Manuals and Guides nb 38. UNESCO 2000

Henocque Y., Denis, J., Antona, M., Kalaora, B., David, G. 2001. Steps and Tools towards Integrated Coastal Area Management. Methodological Guide Vol.II, IOC-UNESCO, Manuals and Guides No 42, 2001.

Henocque Y., 2001. White Paper: Coastal Zone Management in the Mediterranean. Split, Priority Actions programme, UNEP/MAP/PAP, 2001.

Henocque Y., 2001. Urban communities and environmental management in France : the example of the Toulon Bay Contract. Ocean & Coastal Management, Vol.44 (5-6), pp 371-377, 2001.

Henocque Y., 2002. Development of Process Indicators for Coastal Zone Management Assessment in France. International Workshop on the Role of Indicators in ICZM, May 2002, Ottawa, Canada.

Henocque Y., 2003. Development of Process Indicators for coastal zone management assessment in France. Ocean & Coastal Zone Management 46 (2003) 363-379

Henocque Y., Tandavanitj. S., 2006. Measuring the progress and outcomes of Integrated Coastal and Ocean Management: the CHARM project case study in Southern Thailand. Report to the Intergovernmental Oceanographic Commission, IOC-UNESCO.

Henocque Y., 2006. Leçons et futur de la gestion intégrée des zones côtières dans le monde. VertigO – La revue en sciences de l'environnement, Vol.7 No3, décembre 2006.

Henocque Y., Tandavanitj S., 2008. Towards sustainable coastal development in Thailand : marine and coastal resources policy green paper. Fish for the People, Vol.6, No 1, 2008.

Henocque Y., Billé, R. 2009. Gestion intégrée du littoral : Analyse des processus à l'œuvre et mesure des progrès accomplis dans le cadre d'une approche incrémentielle de l'intégration. In « Agir ensemble pour le littoral. Mobilisations scientifiques pour le renouvellement des politiques publiques », La Documentation Française Ed., p. 271-284.

Henocque Y., Shipman B., Ehler C., 2009. The way forward for ICZM in the Mediterranean. A framework for implementing regional ICZM policy at the national and local level. SMAP III - PAP/RAC Final ICZM Report, June 2009.

Henocque Y., 2010. Toward Global Governance of Coast and Ocean Social-Ecological Systems. Techno-Ocean 2010. A New Era of the Ocean. October 14-16, 2010, Kobe, Japan. www.techno-ocean2010.com

Henocque Y., Lafon X. 2011. EU's Strategy on Maritime & Environmental Issues in the Four Seas: multilateral approaches in the Baltic, Black, Caspian & Mediterranean Seas. EU4Seas Papers. www.eu4seas.eu

Demange Caroline | Ingénieur Agronome | Montpellier SupAgro | Septembre 2014

Henocque Y., 2011. Analysis and Lessons Learned from National ICZM Strategies – To the Benefit of National ICZM Strategies and Actions Plans in the Mediterranean. GEF MedPartnership. PAP/RAC, Mediterranean Action Plan.

Henocque Y., 2011. Towards Integrated Coastal and Ocean Policies in France : a Parallel with Japan. Proceedings of the 13th French-Japanese Oceanography Symposium. Global Change: Mankind-Marine Environment Interactions. Ed. H.J. Ceccaldi, I. Dekeyser, M. Girault, G. Stora. Springer Science+Business Media. pp. 191-196

Henocque Y., Kalaora B., Lafon X., 2011. Etude de faisabilité pour un projet de gestion intégrée de la mer et du littoral en Méditerranée nord-occidentale. Département du Var, France. Rapport Plan d'Action pour la Méditerranée, PAP/CAR, Split.

Henocque Y., 2012. Enhancing social capital for sustainable coastal development : is Satoumi the answer ? EMECS 9 Symposium. August 2011, Baltimore, USA. Submitted to Estuarine, Coastal and Shelf Science Journal.

Meur-Ferec C., 2007. La GIZC à l'épreuve du terrain : premiers enseignements d'une expérience française. Développement durable et territoire, Varia, mis en ligne le 28 septembre 2007. URL : <http://developpementdurable.revues.org/document4471.html> .

Meur-Ferec C., 2007. Entre surfréquentation et sanctuarisation des espaces littoraux de nature. L'Espace Géographique, tome 36, n°1-2007, p. 41-50.

Meur-Ferec C., 2008. De la dynamique naturelle à la gestion intégrée de l'espace littoral : un itinéraire de géographe. Edilivre, Collection universitaire, Paris, 250 p.

Meur-Ferec C., Deboudt Ph., Morel V., 2008. Coastal Risks in France: An Integrated Method For Evaluating Vulnerability. Journal of Coastal Resarch. Volume 24, Issue sp2, pp. 178–189.

Flanquart H., Meur-Ferec C., Deboudt Ph., Morel V., Longuépée J., 2009. The littoral : facing constraints, initiating dialogue, taking action. Journal of Coastal Conservation, Vol. 13. Issue 2-3.2009, 9. 49-55.

Meur-Ferec C., Flanquart H., Hellequin A.-P., Rulleau B., 2011. Risk perception, a key component of systemic vulnerability of coastal zones to erosion-submersion. Case study on the French Mediterranean coast. Actes du colloque Littoral 2010 – Adapting to Global Change at the Coast. Article Number 10003, 8 p. Published online 09 May 2011.

Rocle N., Denis J., 2012. Suivre et évaluer les politiques territoriales de développement durable : exemple d'une méthode par indicateurs d'intégration et application au contrat de la baie de Fort-de-France en Martinique, Les Cahiers du PRAM, avril 2012.

Rocle N., 2012, « Enjeux et vulnérabilités du littoral aquitain face au changement climatique », in LE TREUT H. (coord.), *Le changement climatique en Aquitaine*, à paraître.

Rocle N., Lafitte A., Denis J., Henocque Y., « Mesurer l'intégration dans l'action publique territoriale. L'exemple de la gestion intégrée de la mer et du littoral », communication au 48ème colloque de l'Association de Science Régionale De Langue Française (ASRDLF), 6-8 juillet 2011, Schœlcher, Martinique, FRA.

Rocle N., Krieger S-J., « Des mots aux actes pour une gestion locale et durable de l'eau. L'exemple du territoire de la baie du Robert en Martinique », 4èmes journées de recherches en sciences sociales, SFER – INRA – CIRAD, 9 et 10 décembre 2010, Rennes, FRA.

Rocle N., Bray X., Nivet A-C., Gresser J., De La Foye F-X., « Processus érosifs et transport solide en milieu tropical insulaire, cas des bassins versants de la baie du Robert, Martinique, FWI », actes sur DVD de l'Agence Universitaire de la Francophonie et du réseau de chercheurs EGCES Lutte antiérosive et productivité des terres agricoles tropicales, 2011, Haïti.

Rocle, N., Bordenave, P., Candau, J., Dachary Bernard, J., Denis J., Dehez, J., Dubost, I., Prou, J., Vernier, F. - 2011. Représentation systémique discutée des interdépendances entre activités humaines et ressources en eau sur le littoral : application aux Pertuis charentais (Charente-Maritime) et à la Baie du Robert (Martinique), Deldrève, V. (éd.), rapport final, LITEAU-MEDDTL, 259 p.

Trouillet, B., Guineberteau T., De Cacqueray M., Rochette J., 2011. Planning the sea: the French experience. Contribution to marine spatial planning perspective. *Marine Policy* Vol.35, pp. 324-334.

Vernier F., Rocle N., Prou J., Petit K., Bray X., "Conceptual modelling of dynamics and interdependencies around water quality issues within coastal systems. Two case studies: the Pertuis Charentais (SW France) and the Bay of Robert (Martinique island, FWI)", 50e symposium of European Coastal Science Association, Venice, Italy, June 2012 (accepted).

Références bibliographiques

Agence des Aires Marines Protégées, 2010. *Analyse Stratégique Régionale Martinique*, rapport de synthèse.

Beck U., 2001. *La Société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Aubier, Paris, 521 p.

Beuret J-E., Cadoret A., 2010. *Gérer ensemble les territoires, Vers une démocratie participative*. Editions Charles Léopold Mayer, Fondation de France. Préface de Francis Charhon, postface de Pierre-Yves Guihéneuf et Loïc Blondiaux, 228 p.

Borraz O., 2008. *Les politiques du risque*, Presses de SciencesPo., collection Gouvernances, Paris, 294 p.

CLIMPACT, 2011. *Impacts, Vulnérabilités et Adaptation au Changement Climatique en Martinique - Rapport Intermédiaire*, 101 p.

COI-UNESCO, 1997. « Guide méthodologique d'aide à la gestion intégrée des zones côtières », Manuels et Guides, n°36, 47 p.

De Cacqueray, M., 2011. *La planification des espaces maritimes en France métropolitaine : un enjeu majeur pour la mise en œuvre de la Gestion Intégrée de la Mer et du Littoral*. Doctorat de géographie. Université de Bretagne Occidentale, 554 p.

Desse M., 2005. « Perception et pratiques territoriales des littoraux de la Caraïbe », *Études caribéennes*, n°3, <http://etudescaribeennes.revues.org/583>.

FAILLER P., PETRE E., MARECHAL J-P., 2010. « Valeur économique totale des récifs coralliens, mangroves et herbiers de la Martinique », *Études caribéennes*, n°15, <http://etudescaribeennes.revues.org/4410>.

Godet M., 1992. *De l'anticipation à l'action*, Ed. Dunod, 390 p.

Le Tixerant M. 2004. *Dynamique des activités humaines en mer côtière. Application à la mer d'Iroise*, doctorat de géographie, Brest, Université de Bretagne Occidentale, 213 p.

LittOcean, 2012. *Mécanismes de gouvernance et planification stratégique*, IFRECOR, *Rapport d'expertise Martinique*, 32 p.

MAGNAN A., 2009. « Proposition d'une trame de recherche pour appréhender la capacité d'adaptation au changement climatique », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, volume 9, numéro 3.

MERMET L. (dir.), 2005. *Etudier des écologies futures. Un chantier ouvert pour les recherches prospectives environnementales*. P.I.E. - Peter Lang, Ecopolis n°5, Bruxelles.

Millennium Ecosystem Assessment, (2005). *Ecosystems and Human Well-Being: General Synthesis*, Island Press Washington D.C. (en ligne: <http://www.maweb.org/en/products.aspx>).

Olsen S.B., Page G.G., Ochoa E., 2009. *The Analysis of Governance Responses to Ecosystem Change: A Handbook for Assembling a Baseline*. LOICZ Reports & Studies, No. 34. GKSS Research Center, Geesthacht, 87 p.

Picon, 2008. *L'espace et le temps en Camargue*, Actes Sud, 304 p.

République Française, 2009. *Livre Bleu : Stratégie nationale pour la mer et les océans*, 80 p.

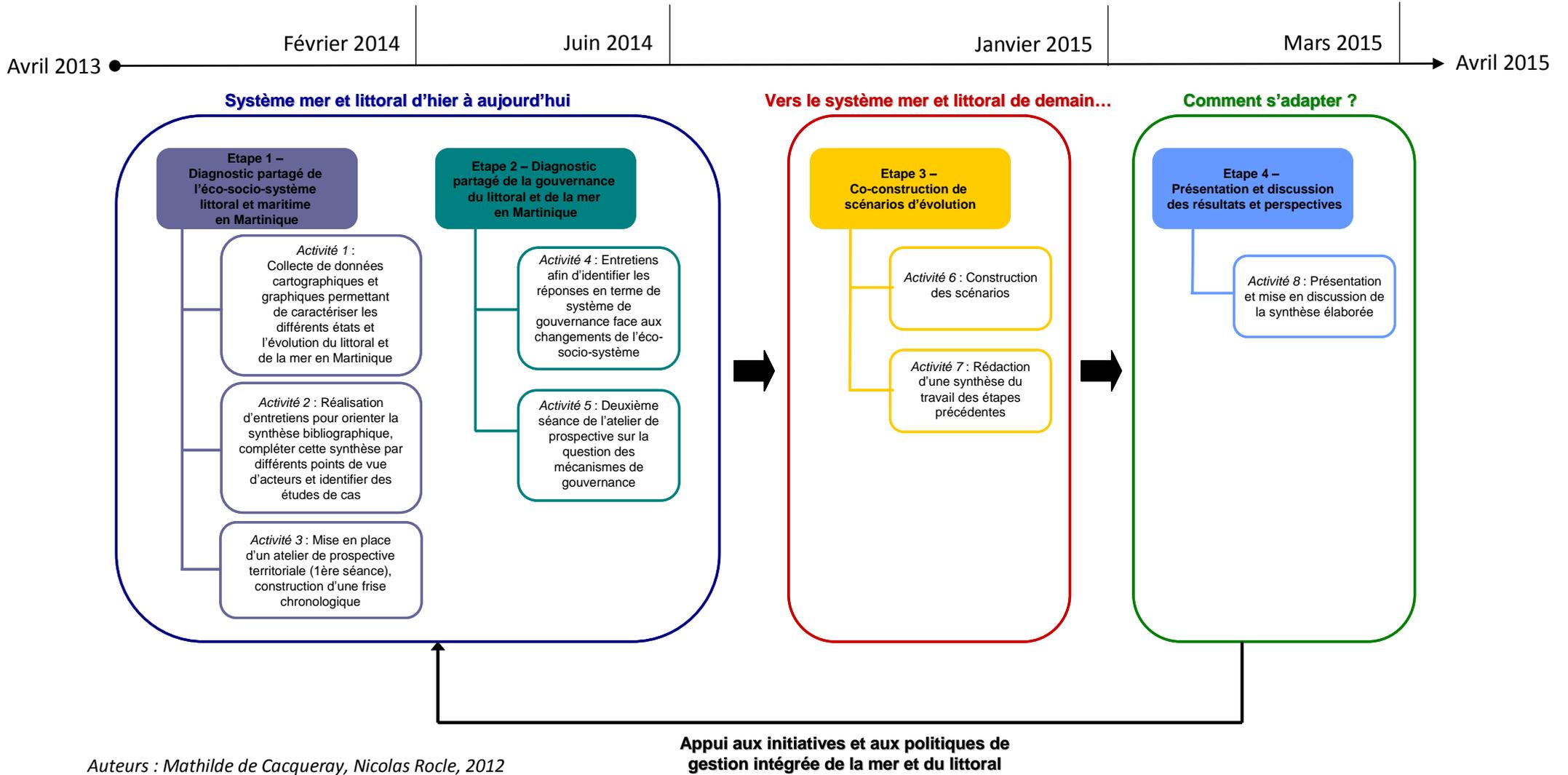
Rey-Valette H., Pinto M., Maurel P., Chia E., Guihéneuf P.-Y., Michel L., Nougardès B., Soulard C., Jarrige F., Guillemot S., Cunnac M., Mathé S., Barbe E., Ollagnon M., Delorme G., Prouhèze N., Laurent A., Suita L.A., Bertrand J., Dieudonné C., Morvan R., Champrigaud A., 2011. *Guide pour la mise en œuvre de la gouvernance en appui au développement durable des territoires*, © Cemagref, CNRS, Geysier, Inra, Supagro, Université Montpellier 1. Diffusion INRA-Montpellier, 155 p.

Richard-Ferroudji A., 2008. *L'appropriation des dispositifs de gestion locale et participative de l'eau. Composer avec une pluralité de valeurs, d'objectifs et d'attachements*, thèse pour le doctorat de sociologie, EHESS - CEMAGREF.

Rocle N., Lafitte A., Denis J., Henocque Y., « Mesurer l'intégration dans l'action publique territoriale. L'exemple de la gestion intégrée de la mer et du littoral », communication au 48ème colloque de l'Association de Science Régionale De Langue Française (ASRDLF), 6-8 juillet 2011, Schœlcher, Martinique, FRA.

Walker, B. H., J. M. Anderies, A. P. Kinzig, and P. Ryan. 2006. "Exploring resilience in social-ecological systems through comparative studies and theory development: introduction to the special issue", *Ecology and Society*, 11(1), 12.

Annexe 2 Les étapes du projet ATOUMO



Auteurs : Mathilde de Cacqueray, Nicolas Roche, 2012

Annexe 3 Grille d'analyse

Grille d'analyse de la gouvernance territoriale : Projet de création d'une Réserve marine naturelle au Prêcheur

Acteurs, institutions et dispositifs de gouvernance

Comment a commencé ce projet ?

Quels sont les objectifs de départ, sur quelles bases scientifiques le projet de création de RNR marine au Prêcheur est-il basé ?

Quelle coordination? Quel est le porteur de projet, y-a-t-il un comité de pilotage, qui sont les animateurs ? Comment fonctionne-t-il? Comment est organisé le projet : qui prend les décisions, que font les comités de pilotage, et comités technique ?

Quelles sont les actions menées pour monter ce projet ; réunions, publications ? Quels sont les objectifs de ces réunions et comités ?

Qui participe ? Quels sont les acteurs de ce projet ?

Quelles sont les interactions entre les acteurs, quels types de relations; qui échange avec qui ?

Des acteurs sont ils oubliés ou mis de côté ? Trop représentés ?

Analyses fonctionnelles et territoriales

Comment a évolué l'information et la communication au cours de l'élaboration de ce projet, en termes de connaissance de l'outil RNR, de sensibilisation des acteurs ?
Comment les interactions entre acteurs ont évolué ?

Quelles ont été les étapes du projet ? Où ça en est aujourd'hui ?

Quelle cohésion avec les politiques locales du Prêcheur ?
Quelle articulation y a-t-il avec les autres projets de protection ou gestion des espaces en Martinique et à l'échelle caribéenne ? En avez-vous connaissance ?
Et avec les espaces protégés existants sur le littoral de la commune ?
Avec les politiques de gestion du littoral ? Comment les projets et politiques locaux/régionaux/nationaux s'articulent, se complètent ?

Apprentissage collectif

Qu'est ce que l'outil RNR ? A-t-il été compris et approprié ? Comment a évolué, au cours du montage du projet, la perception de cet outil et son appropriation par les acteurs impliqués ? Quelles contraintes majeures apporte-t-il, et pour qui ? Quels avantages apporte-t-il, pour qui ?

Le dispositif a-t-il été remis en question, réorganisé (comités, groupes d'acteurs) ? Par qui ? Y'a-t-il eu des réflexions concertées sur le choix de l'outil, par rapport au territoire, acteurs et enjeux ?

Quels ont été les conflits, les points de blocage ? Par rapport à qui ou sur quels sujets ? Quelles ont été les solutions pour contourner ces blocages ? Qui a pris la décision ?

Y'a-t-il eu d'autres rebondissements, changements de stratégie ? Pourquoi ?

Scénarios

<p>Quelles préconisations, envies, futur possible pour bon déroulement du projet Prêcheur?</p> <p>Pour le bon déroulement de ces projets de gestion espaces naturels?</p>	
<p>Quelle gestion future pour la Martinique ?</p> <p>Comment on imagine le littoral et la mer dans 10, 50, 100 ans ?</p>	

Annexe 4 Guide d'entretien

Une Réserve naturelle régionale marine au Prêcheur Guide d'entretien avec les membres du comité de pilotage ; acteurs actuels ou historiques du projet de création de la RNR marine.

Présentation. Demander pour enregistrement

Thème 1 : Pouvez-vous m'expliquer ce que vous savez du projet de création de la RN marine du Prêcheur ?

- Quels acteurs impliqués ? A quel titre ?
- Comment se déroule ce projet jusqu'à présent ? Comment s'organise t'il ?
- Quels ont été les blocages, remises en questions, réflexions ? Quelles stratégies d'adaptation, solutions ?

Thème 2 : Comment ce projet s'articule avec les autres politiques, autres projets de gestion ?

- **Pouvez-vous me dire ce que vous savez de ce(s) projet(s) ? (voir Thème 1)**
- *Actions de l'Agence des 50 pas géométriques, espaces protégés sur le littoral de la commune Site du conservatoire du littoral, de l'ONF, ZNIEFF, site classé RNR (Genipa, Sainte-Luce), les RNN et extensions, le PNRM, le PNM (de l'AAMP), les autres aires marines de la Caraïbe (PNN Guadeloupe, Sanctuaire AGOA...)*
- **Quels points communs ou divergences ?**

Date :
Fonction :

Thème 3 : Que pensez-vous de l'outil Réserve Naturelle Régionale marine, et son application en Martinique ?

- Cet outil est-il compris, approprié ?
- Pensez-vous que le caractère insulaire/ l'histoire/la politique dans la région soient compatibles avec de tels projets ? Représentent-ils un frein, créent-ils une inertie particulière aux projets de développement et de protection ?

Thème 4 : Comment imaginez-vous la suite pour ces projets ?

- Quelles sont les prochaines étapes du projet de RNR au Prêcheur ? Comment pensez-vous que cela peut évoluer ?
- Et en termes d'évolutions plus globales (en termes d'évolutions environnementales, socio-économiques, politiques) :

Comment imaginez-vous la commune du Prêcheur dans les 10, 20, 50, 100 prochaines années ? Et la Martinique ?

Annexe 5 Etoile de la Gouvernance

Extrait du « Développement Durable, gouvernance et insularité : LE cas de la réserve naturelle marine de la Réunion », Fabien Brial, 2010.

Document n° 4 : L'étoile de la gouvernance d'une aire marine protégée



« Plus encore que la réalité de l'instauration d'une aire marine protégée, c'est ainsi l'évaluation de sa gouvernance qui semble fondamentale, car elle met en jeu sa durabilité. »

Résumé

La Martinique présente une biodiversité marine exceptionnelle, qu'il est urgent de protéger. Face à une forte littoralisation des activités, les outils de protection et de gestion des espaces marins en France se multiplient. La Réserve Naturelle Régionale marine du Prêcheur, portée par le Conseil Régional de la Martinique, serait la première réserve marine de l'île, mais aussi la seule réserve régionale entièrement marine. Le projet de création de cette réserve évolue depuis plus de 10 ans, dans un contexte de gouvernance changeante répondant aux changements écologiques, économiques et sociétaux.

Ce mémoire de stage de fin d'études décrit le travail réalisé dans le cadre du projet ATOUMO, réalisant un diagnostic de la gouvernance du projet de création de la réserve du Prêcheur. A travers les entretiens menés auprès de divers acteurs impliqués dans le projet, il décrit le réseau d'acteurs, les interactions entre eux et leur territoire, leurs objectifs par rapport à ce projet. Il fournit des propositions et leviers d'actions pour une gestion et gouvernances durables de la future Réserve, dont la prochaine étape, après le classement par décret, sera l'élaboration du plan de gestion.